

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2022

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date: Jeudi 17 Mars 2022
Horaire: 18:00
Lieu: Halle des sports de Penhars - Quimper

Commission finances et évaluation

1 - Subvention exceptionnelle pour l'Ukraine (CAB) - Rapporteur : Isabelle ASSIH

DEBAT PRELIMINAIRE

DELIBERATION

DEBAT

Commission territoire durable

2 - Stratégie pour la transition énergétique et climatique de Quimper Bretagne Occidentale (DTE) - Rapporteur : Isabelle ASSIH

DELIBERATION

DEBAT

3 - Renouvellement de la labellisation "Territoire Engagé Transition Ecologique" (ex Cit'Ergie) (DTE) - Rapporteur : Thomas FEREC

DELIBERATION

DEBAT

4 - Projet "Territoire Econome en Ressources" - Phase 2 "mise en oeuvre opérationnelle du projet" (DTE) - Rapporteur : Daniel LE BIGOT

DELIBERATION

DEBAT

Commission finances et évaluation

5 - Construction d'une grande salle événementielle à dominante principale sportive sur le secteur de l'Eau Blanche à Quimper - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre et reconnaissance de l'intérêt communautaire de l'équipement (DAGP) - Rapporteur : Dominique LE ROUX

DELIBERATION

DEBAT

Commission territoire durable

6 - Exonération de la redevance spéciale pour les établissements professionnels qui n'ont pas bénéficié du service de collecte des ordures ménagères, en raison de leur fermeture dans le cadre de la COVID-19 de collecte des ordures ménagères (DCED) - Rapporteur : Eric GUEGUEN

DELIBERATION

7 - Nettoyage et entretien des vêtements de travail et équipements de protection individuelle Création d'un groupement de commandes (DPEL) - Rapporteur : Dominique LE ROUX

DELIBERATION

Commission territoire attractif

8 - Territoire d'industrie : contrat de financement (DETI) - Rapporteur : Thomas FEREC

DELIBERATION

DEBAT

9 - Laboratoire LUBEM de l'UBO : financement de la thèse de recherche DynaSpoki (DETI) - Rapporteur : Forough-Léa DADKHAH

DELIBERATION

10 - Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne : avenant n°1 à la convention globale de fonctionnement 2022 - 2024 (DETI) - Rapporteur : Forough-Léa DADKHAH

DELIBERATION

Commission finances et évaluation

11 - Subvention à l'association "La Vallée Blanche", organisatrice du trophée Sébaco (DFCP) - Rapporteur : Pierre-André LE JEUNE

DELIBERATION

12 - Mandat au Centre de gestion du Finistère pour la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance cybersécurité. (DGS) - Rapporteur : Pierre-André LE JEUNE

DELIBERATION

DEBAT

13 - Signature de marchés publics après consultations (DFCP) - Rapporteur : Anna-Vari CHAPALAIN

DELIBERATION

DEBAT

14 - Avenant n°6 au contrat d'affermage pour la gestion du service de l'eau potable de Locronan (DFCP) - Rapporteur : Jean-Paul COZIEN

DELIBERATION

15 - Commissions communautaires, SIDEPAQ, SYMESCOTO, SIVALODET, SYMEED 29 - Modification de la représentation (DGS) - Rapporteur : Bernard JASSERAND

DELIBERATION

DEBAT

16 - Décisions de la présidente prises par délégation du conseil communautaire (DGS) - Rapporteur : Isabelle ASSIH

DELIBERATION

DEBAT

17 - Modification du tableau des emplois (DRH) - Rapporteur : Christian CORROLLER

DELIBERATION

Commission territoire au quotidien

18 - Mobilité - Création d'un "Comité des partenaires" (DIMEP) - Rapporteur : Marie-Pierre JEAN-JACQUES

DELIBERATION

19 - Transports collectifs - Convention cadre KorriGo (DIMEP) - Rapporteur : Marie-Pierre JEAN-JACQUES

DELIBERATION

20 - Première programmation du contrat de ville 2022 (RC) - Rapporteur : Alain DECOURCHELLE

DELIBERATION

DEBAT

21 - Aide financière de la CAF du Finistère pour les places d'urgence et accueils en horaires décalés - Signature des conventions fonds publics et territoires (DEE) - Rapporteur : Didier LEROY

DELIBERATION

DEBAT

Propos liminaires

Mme ASSIH : « *Le moment est aujourd'hui marqué par la crise en Ukraine. Le 24 février, le président Russe Vladimir POUTINE annonçait aux aurores, qu'il lançait une opération militaire spéciale pour dénazifier l'Ukraine. Depuis les combats font rage et les négociations de paix n'aboutissent pas. C'est un moment historique que nous vivons actuellement – le retour de la guerre en Europe – avec elle, son lot de drames, de blessés et de morts. Le premier rapport de notre conseil communautaire de ce soir permettra de voter une subvention de soutien au peuple Ukrainien.*

Dans ce contexte, nous devons continuer à gérer une autre crise, je parle bien sûr de la crise sanitaire. Les règles commencent à s'assouplir avec la fin du port du masque obligatoire et la suspension du passe-vaccinal. Malgré tout, l'ensemble des décrets, notamment ceux concernant les réunions des instances des collectivités, ne sont pas parus. De plus, dans le département du Finistère et au sein de notre agglomération, le taux de contamination se maintient, voire augmente, depuis près de deux semaines. Cela explique notre présence, encore ce soir, à la halle des sports de Penhars. Ce sera je l'espère, la dernière fois avant notre premier conseil au sein de l'Hôtel d'Agglomération.

Avant de débiter notre séance, je souhaite également souligner l'importance de plusieurs bordereaux soumis au vote. Nous présenterons ce soir notre ambition, pour faire de Quimper Bretagne Occidentale un territoire engagé en faveur des transitions. L'urgence à agir n'est plus à démontrer, les rapports du GIEC se succèdent et nous connaissons tous aujourd'hui les impacts de la pollution sur la planète, sur l'environnement et sur la santé. Agir, pour les transitions énergétiques et climatiques du territoire, sera donc l'axe I du futur projet communautaire. La démarche du plan climat air énergie territorial est relancée. Ce plan sera le document cadre intégrant les grandes ambitions et les différents outils pour atteindre nos objectifs. Deux outils vous sont présentés ce soir sur deux thématiques :

- *Le volet des transitions énergétiques et de la production des énergies renouvelables, présenté par Thomas FEREC ;*
- *Le volet concernant l'économie circulaire, le réemploi et nouvelles boucles économiques, présenté par Daniel LE BIGOT.*

Le cadre de notre action se met donc petit à petit en place, mais nous traçons une route ambitieuse et réaliste. Ce sont des démarches longues mais structurantes pour l'avenir du territoire.

Avant de débiter, je salue Margaux PHILIPPE, nouvelle conseillère communautaire, suite à la démission de Véronique BLUMENTHAL, de ses mandats de conseillère municipale de Quimper et de conseillère communautaire pour cause de déménagement. Conformément aux dispositions de l'article L 273-10 du code électoral, elle est maintenant remplacée par Margaux PHILIPPE. Je remercie Véronique BLUMENTHAL pour son engagement de début de mandat et souhaite la bienvenue à Margaux.

Je vous propose de débiter ce conseil par l'examen de la subvention exceptionnelle en faveur de la population Ukrainienne. »

M. JOLIVET : « *Puisque nous sommes dans les préambules, j'ai une question à poser et vous me répondrez quand vous le voudrez, ou en tout cas, quand vous le jugerez opportun. J'ai eu l'occasion d'entendre le président de Région, il y a une dizaine de jours, parler de l'aéroport de Quimper. Il parlait éventuellement, je n'ai pas trop saisi, de la Délégation de Service Public (DSP) de la gestion de la plateforme aéroportuaire ou bien de la ligne Paris-Quimper. Je n'ai pas trop saisi. J'ai vu vos réponses mais je ne sais pas à quoi vous faisiez tous allusion. J'ai aussi lu les réponses du président de la Chambre de Commerce de Bretagne, Jean-François GARREC, qui lui aussi, n'avait pas trop compris l'intervention du président de Région sur cette affaire.*

J'aimerais que vous puissiez éventuellement trouver un moment pour apporter quelques éléments de réponse. Est-ce que le président de Région évoquait la gestion de la plateforme aéroportuaire, qui est finalement engagée jusqu'à 2037, si ma mémoire est bonne. Vous savez que dans le cadre de l'appel d'offres, celui qui prenait Brest gérait aussi de fait Quimper et l'on y tenait. Ensuite il est arrivé, dans le cadre du désengagement de l'Etat vis-à-vis de Notre Dames des Landes, le fait que l'on organise cette DSP pour la liaison Paris-Quimper, qui est importante pour notre Cornouaille. On avait eu l'occasion de le clamer ou de le répéter à l'époque, lorsqu'on pensait à l'aménagement ou à l'accessibilité de la pointe occidentale de la Bretagne de faire en sorte, notamment sur le TGV, que nous ne soyons pas un territoire désavantagé.

Nous avons mis dans la balance le fait que si l'état ou si la Région se désengageait de l'aéroport de Quimper, que ce soit de la plateforme aéroportuaire ou de la liaison Paris-Quimper, nous devrions être avantagés par rapport à la ligne Rennes-Quimper en priorité. J'aimerais que l'on puisse clarifier cette situation en précisant que si l'Etat ou la Région veut se désengager de la gestion de la plateforme aéroportuaire ou de la liaison Paris-Quimper, que l'on remette à l'ouvrage une priorité pour Quimper, notamment pour l'accès pour Quimper et la Cornouaille en 3 heures avec Paris.

Je ne sais pas si vous avez, madame la présidente, des réponses à nous apporter. Il est vrai que cela était très confus. J'ai été étonné par le président de Région qui d'habitude ne parle pas trop sans savoir. Mais là, il est allé sur un terrain extrêmement sensible en Cornouaille donc j'aimerais que vous puissiez peut-être rassurer notre assemblée sur ce sujet. »

Mme ASSIH : « *Cela n'est pas prévu à l'ordre du jour donc je ne vais pas vous répondre. Il y a toujours la possibilité de faire des questions écrites. Cependant, il ne m'appartient pas de parler au nom du président de la Région Bretagne. Néanmoins, j'ai lu la presse comme vous et donc suite à ces articles, j'ai initié une rencontre avec tous les partenaires pour pouvoir aborder la question de l'accessibilité de la pointe bretonne et particulièrement la question de l'obligation de service public relative à la ligne aérienne Quimper-Paris. Je tiens aussi à rajouter que la question d'accessibilité fait partie des points qui figureront à notre futur projet communautaire, qui sera voté non pas aujourd'hui mais le mois prochain. Ce que je vous propose, c'est de revenir vers l'assemblée au moment du vote du projet communautaire pour avoir un point spécifique sur l'accessibilité du territoire. »*

M. JOLIVET : « *Madame la présidente, il parlait donc de la liaison Paris-Quimper ou de l'aéroport ? »*

Mme ASSIH : *« Je ne peux pas vous le dire et je ne souhaite pas vous le dire parce que ce serait de l'interprétation. Je n'étais pas présente au moment où il en a parlé aux journalistes pour être tout à fait honnête. Nous reprendrons cette question-là lors du prochain trimestre et on aura un point lors du prochain conseil communautaire. Je ne sais pas si la rencontre aura pu être organisée avant le conseil communautaire, mais en tout cas, c'est un sujet sur lequel il convient effectivement d'avoir des échanges en conseil communautaire. »*

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 mars 2022
Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention exceptionnelle pour l'Ukraine

Face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine depuis le 24 février 2022, Quimper Bretagne Occidentale souhaite aider le peuple ukrainien, en mobilisant une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

La guerre en cours sur le sol ukrainien, depuis le 24 février dernier a de très graves conséquences humaines. En plus des nombreux morts, plus de 1,5 million de réfugiés fuient la guerre. Selon l'ONU, ce sont 4 millions de personnes qui pourraient vouloir quitter le pays.

Les communautés internationales et nationales se mobilisent et de nombreuses organisations humanitaires ont lancé des appels aux dons pour financer les interventions d'urgence, accompagner et apporter une aide d'urgence aux populations touchées.

L'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale s'associe pleinement à cet élan de solidarité pour soutenir les populations ukrainiennes. En lien avec l'Association des maires de France et les services de l'Etat, des collectes de produits d'hygiène et de première nécessité et un recensement des hébergements disponibles sont actuellement en cours dans de nombreuses communes.

Ce soutien sera complété par une initiative intercommunale sous la forme de subventions complémentaires apportées par les différentes communes de l'Agglomération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € (ligne budgétaire 041 67 45) au Fonds d'action extérieure des

collectivités territoriales (FACECO) du centre de crise du ministère des Affaires Étrangères et Européennes.

Ce fonds ouvert aux collectivités souhaitant apporter un soutien financier, a pour but d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

DÉBATS :

Mme ASSIH : « Je vous présente le premier rapport, celui relatif à la proposition de subvention exceptionnelle en faveur du peuple Ukrainien. J'en ai parlé tout à l'heure dans les propos introductifs face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine. Nos pensées sont naturellement tournées vers les hommes, les femmes et les enfants, vers le peuple Ukrainien victime de la guerre. À ce jour, le Haut-Commissariat aux Réfugiés, le HCR, recensait exactement 3 169 897 réfugiés contraints de quitter leur pays et de laisser leur vie derrière eux pour la sauver. Aujourd'hui, je tiens à dire et au nom de l'ensemble des conseillers communautaires, à quel point nous sommes touchés par le formidable élan de solidarité qui est naît en France.

Les communes de l'agglomération, chacune à leur niveau, ont accompagné ce mouvement spontané de dons, de matériels médicaux, de vêtements et d'aides financières. J'ai pu remercier samedi matin avec un groupe d'élu(e)s des communes de l'agglomération, l'ensemble des agents de Quimper Bretagne Occidentale, les membres de la protection civile, les bénévoles et les volontaires de la réserve citoyenne de Quimper, qui ont fait un très grand travail pour coordonner le départ de plusieurs tonnes de matériels en Ukraine.

Je salue aussi notre collègue Georges-Philippe FONTAINE. Il a porté un acte fort, en allant sur le terrain, pour apporter des médicaments et soutenir les populations sur place. Il rentrera samedi ou dimanche, et nous saurons accueillir Natalia, réfugiée Ukrainienne, que notre collègue a mis à l'abri. Nous avons le devoir également de tout faire pour accueillir ces populations qui fuient la guerre. Plus d'une centaine de propositions d'hébergement, au sein de familles de notre territoire, a été recensée. En complément, des solutions d'hébergement public, via les bailleurs ou des équipements communaux, seront activés autant que nécessaire. Le repérage des possibilités est en cours. Nous travaillons activement avec les services de l'Etat, qui coordonnent cela au niveau départemental. Chaque commune fera au mieux de ses possibilités et notre territoire sera au rendez-vous.

Ce soir, nous avons souhaité apporter un soutien financier de QBO à travers le vote d'une subvention de 10 000 €. Nous en avons échangé lors du dernier bureau communautaire. Cette première subvention sera accompagnée par le vote de nombreuses subventions dans les communes de l'agglomération marquant ce soutien collectif de notre agglomération. La subvention de QBO sera versée au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) du centre de crise du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes. Comme indiqué dans le rapport, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. STERVINO : « Je voulais juste compléter votre propos en saluant, bien sûr, l'effort et la mobilisation sans précédent qui a lieu sur notre territoire. Hier soir, se tenait une conférence avec le préfet qui nous indiquai que nous avons aujourd'hui 2 685 places dans le Finistère, auprès de particuliers qui se sont signalés pour proposer de loger des Ukrainiens. Aujourd'hui, nous avons déjà 66 personnes de logées dans ce cadre. Je souhaite aussi rappeler que la DDETS gère et coordonne l'hébergement avec une certification. Ils travaillent avec ces particuliers, ces volontaires et donc c'est bien eux qui coordonnent tout cela. Si les différentes communes ont des logements disponibles ou des volontés de leurs habitants, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec la DDETS.

En parallèle de cela, il y a aussi les papiers. Quels statuts auront ces Ukrainiens sur le territoire ? Il faut savoir que le 4 mars, l'Union Européenne a voté un statut qu'ils avaient jusqu'alors peu activé. Il s'agit d'une autorisation provisoire de séjour avec une protection temporaire de 6 mois. C'est un document important à avoir et je vous recommande, si vous avez des connaissances d'Ukrainiens dans vos communes, à les inviter à se présenter à la préfecture où un guichet leur est dédié les mardis, jeudis et vendredis, de 13h30 à 16h00, sans rendez-vous. Les personnes peuvent venir en préfecture pour avoir ce statut, qui va leur offrir la possibilité d'avoir une allocation et qui donnera droit au travail, accès aux soins, soutien à l'accès au logement et à la scolarisation des enfants. Donc on est bien pour l'hébergement sur la DDETS, et pour la question administrative sur la préfecture, donc n'hésitez pas à les solliciter, ils sauront répondre à vos questions.

Le Département aussi se mobilise avec les compétences qui sont les siennes, notamment en termes de handicap ou pour les mineurs isolés. Voilà les précisions que je souhaitais apporter. »

M. CROUAN : « Concernant le FACECO dont on parle, si nous, nous votons une subvention à Quéménéven, on se joint au même organisme, c'est ça ? »

Mme ASSIH : « Pas forcément, mais on peut le faire. »

M. CROUAN : « *Donc ce sera joint avec QBO ?* »

Mme ASSIH : « *Après ce sera à chaque commune de décider de l'acheminement de la subvention. Cependant, c'est vrai que si l'on est sur le même canal, c'était symboliquement pour montrer que la solidarité au peuple Ukrainien représentait davantage que la subvention qui est proposée ce soir. Après libre à chacun, de voir s'il y a une association humanitaire qui peut-être parle spécifiquement par rapport à des enjeux que vous pourriez porter.* »

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 mars 2022
Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Stratégie pour la transition énergétique et climatique de Quimper Bretagne Occidentale

En application de l'article L.229-26 du Code de l'Environnement, les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ont en charge la réalisation, à l'échelle de leur territoire, d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le présent rapport a pour objet de proposer une organisation, une méthode et un calendrier pour formaliser le nouveau PCAET.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur le lancement officiel du PCAET de Quimper Bretagne Occidentale.

Les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ont en charge la réalisation, à l'échelle de leur territoire, d'un Plan Climat Air Energie. Le présent rapport a pour objet de proposer une organisation, une méthode et un calendrier pour formaliser le nouveau PCAET.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur le lancement officiel du PCAET de Quimper Bretagne Occidentale.

1. Etat des lieux

Les objectifs généraux :

- Doter QBO d'une feuille de route pour piloter les transitions énergétiques et écologiques ;
- Atteindre les objectifs environnementaux et climatiques locaux/régionaux/nationaux ;
- Communiquer sur le rôle d'acteur des transitions et d'animateur du territoire dans ces domaines.

Les constats :

- Une volonté politique forte, et la constitution d'un groupe d'élus pilotes ;
- Un axe stratégique du futur projet communautaire : « Agir pour les transitions énergétiques et écologiques » ;
- De nombreuses actions engagées, mais pas de PCAET formalisé ;
- Un cadre stratégique issu de la volonté politique, mais à structurer et à faire partager à l'échelle du territoire ;
- Des moyens RH positionnés et à préciser (direction de la transition écologique) pour accompagner la mise en œuvre d'une feuille de route pour QBO.

Les outils :

Le programme d'actions s'inscrira dans le cadre des orientations retenues pour le Contrat de Relance et de Transition Écologique signés entre l'Etat et les EPCI Cornouaillais, et sera alimenté par les différents projets engagés par Quimper Bretagne Occidentale :

- Le projet communautaire en lien avec les compétences obligatoires et supplémentaires de QBO ;
- Les projets engagés par QBO ;
- La démarche Cit'ergie ;
- Le PCAET, outil agrégateur des projets sectoriels.

2. Le PCAET, outil réglementaire de coordination de la transition énergétique sur son territoire

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 consacre son titre 8 à « la transition énergétique dans les territoires ».

En confiant l'élaboration et la mise en œuvre des plans climats aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, l'article 188 de la LTECV fait « d'une pierre 3 coups » :

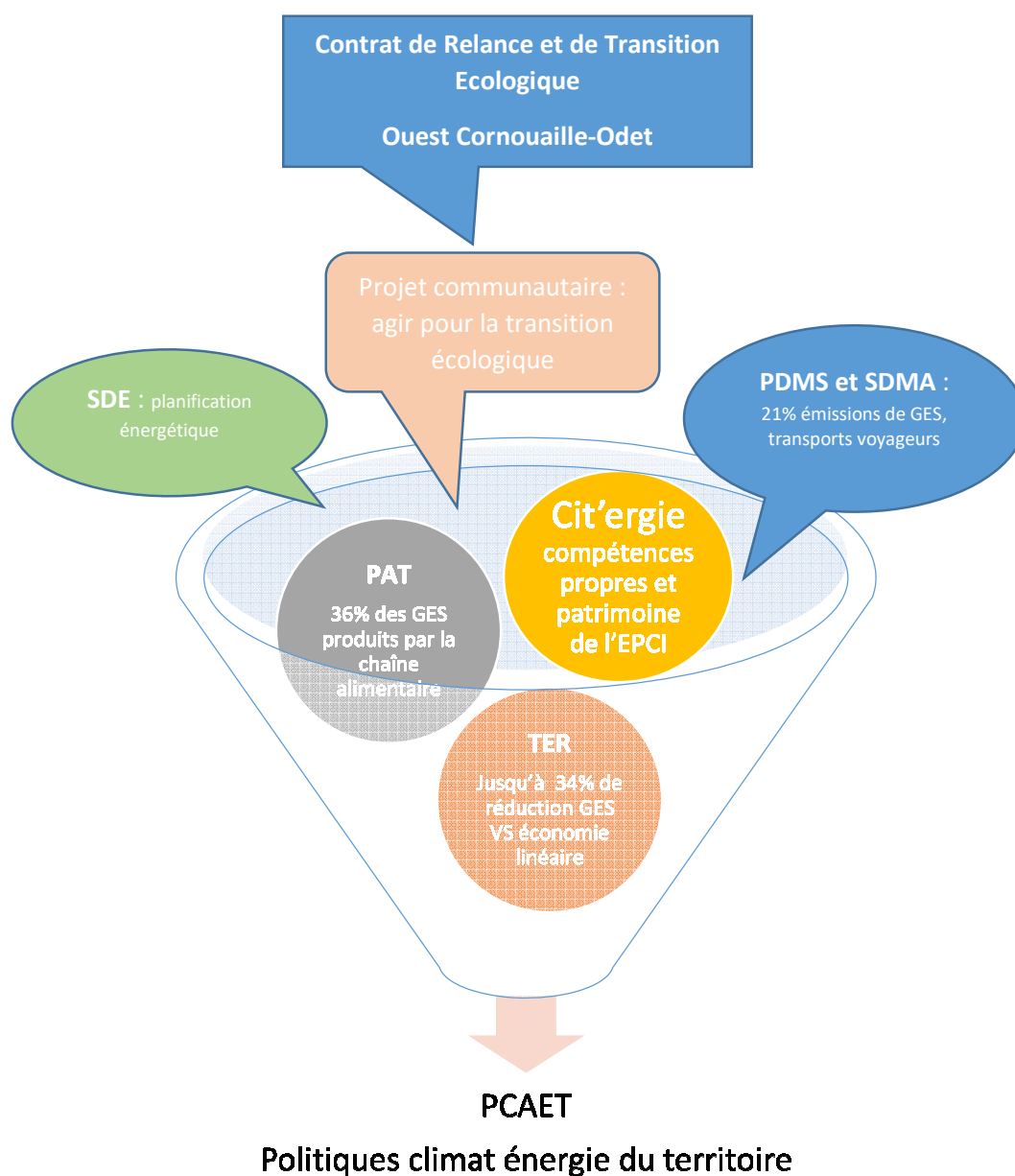
- Elle met fin à la superposition des plans climats sur un même territoire ;
- Elle généralise, de manière coordonnée les politiques de lutte contre le changement climatique et contre la pollution de l'air sur une large partie du territoire national ;

- Elle inscrit la planification territoriale air-climat-énergie à un échelon représentatif des enjeux de mobilité (bassin de vie) et d'activité (bassin d'emploi).

Dans le cas de QBO, l'élaboration de ce PCAET se fera en prolongement d'un premier PCET (1^{ère} génération). Il devra :

- Intégrer les nouveaux attendus assignés au PCAET par la loi LTECV ;
- Permettre de « faire territoire » en maintenant les dispositifs d'envergure territoriale mutualisés les plus efficaces à cette échelle ;
- Identifier ce qu'il est nécessaire d'amplifier ou de mettre en place à une échelle plus proche du terrain.

Les nombreux projets engagés depuis le nouveau mandat permettront d'alimenter ce plan climat.



Il est précisé, que, à l'instar des attendus pour un PCAET, l'ensemble de ces projets reposent sur une co-construction avec les acteurs locaux, à chaque phase (diagnostic, stratégie, plan d'actions).

Le diagnostic du PCAET :

L'agrégation des éléments climat-énergie des diagnostics des programmes cités ci-dessus, ainsi que l'analyse des vulnérabilités du territoire, du potentiel de séquestration du carbone, et de la problématique posée par la pollution atmosphérique, permettront de présenter un état des lieux détaillé des enjeux climat-air-énergie du territoire.

La stratégie :

En cohérence avec les différents programmes engagés, et avec l'axe 1 du projet communautaire, l'élaboration du PCAET aboutira à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long terme. Dans la démarche Cit'ergie, cette vision est explicitée dans le cadre du dossier de demande de labellisation.

Le planning du projet :

En articulant la démarche du PCAET sur le calendrier des programmes engagés la temporalité suivante pourrait être retenue :

- | | |
|--|--------------------------|
| - Etat initial de l'environnement (AMO) | mai à juillet 2022 |
| - Consolidation du diagnostic | septembre 2022 |
| - Adoption de la stratégie | octobre/novembre 2022 |
| - Élaboration du plan d'actions | décembre 22/février 2023 |
| - Validation du plan d'actions (conseil co) | mars 2023 |
| - Transmission au préfet de région pour avis | avril 2023 |
| - Adoption du PCAET (conseil co) | juillet 2023 |

La gouvernance du PCAET

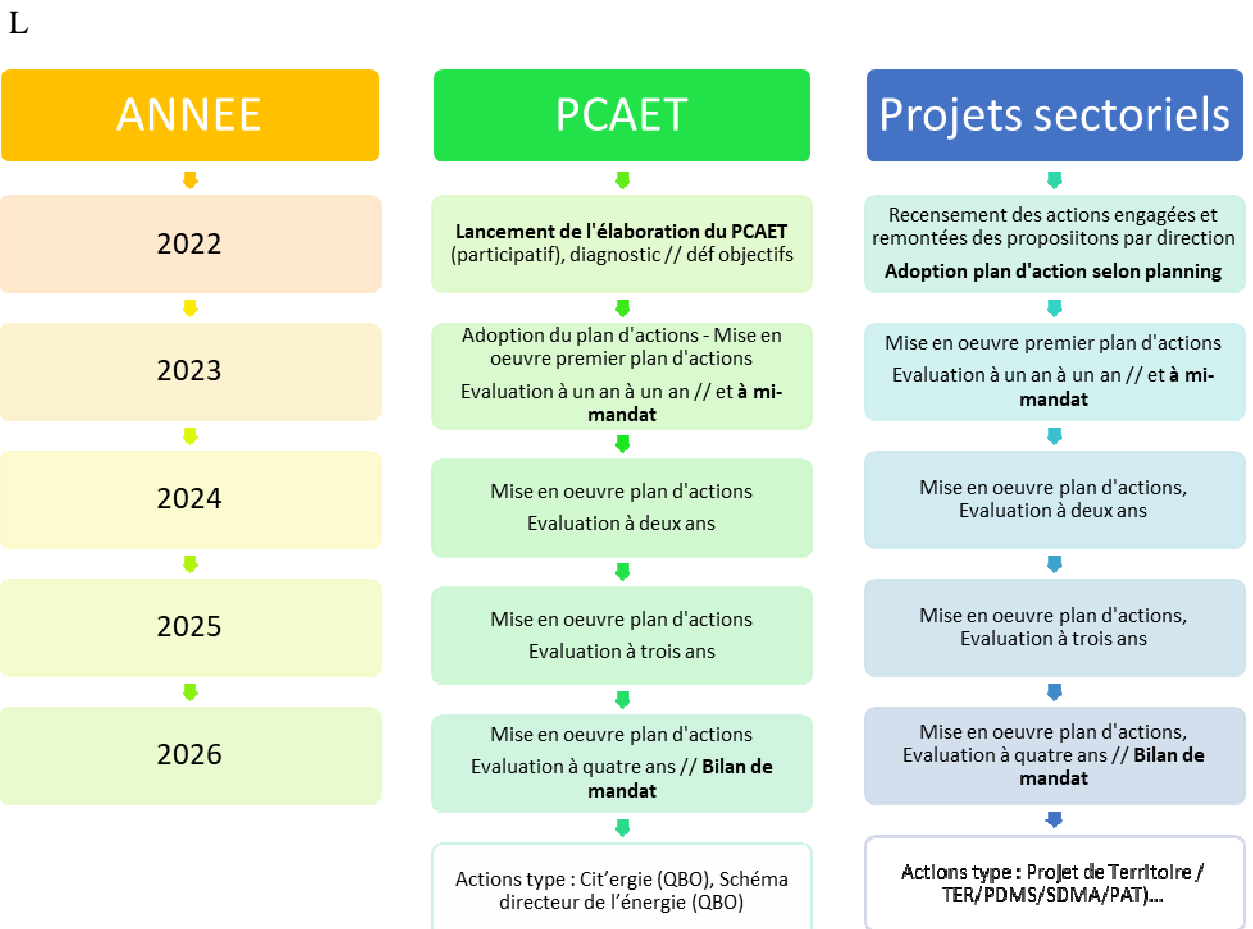
L'organisation de la gouvernance repose sur :

- Un comité de pilotage, constitué du groupe d'élus « transitions » présidé par la Présidente, et regroupant Thomas Ferec, Daniel Le Bigot, Françoise Dorval, Jean-Paul Cozien, Marie-Pierre Jean-Jacques, Pierre-André Le Jeune, Alain Decourchelle, Marc Andro, Gaël Gosselin (DGA TEMEP), Alain Gardelle (DTE), Romain Guyader (cabinet). Ce comité de pilotage est également

présent, pour tout ou partie, dans les comités de pilotage sectoriels des thématiques portées par le PCAET (déplacements, habitat, énergie, gestion de l'eau, patrimoine, déchets, économie circulaire, projet alimentaire de territoire). Le rôle du comité de pilotage est de veiller à l'adéquation du projet aux attentes politiques et d'en valider les différentes étapes, avant présentation au bureau et/ou conseil communautaires.

- Un comité technique, dont la composition rassemble les directions opérationnelles en charge des politiques sectorielles impactées par le PCAET, la direction des finances, la direction de la communication et éventuellement la direction des ressources humaines, ce qui conduit à mobiliser la quasi-totalité des directions en tant que de besoin. Ce comité technique sera co-présidé par le vice-président en charge de la transition énergétique et du numérique, et par le directeur général adjoint Transition Écologique, Mobilités et Espaces Publics. Le rôle du comité technique consiste à préparer les décisions du comité de pilotage.
- La direction de projet, confiée à la direction de la transition écologique, garante de la bonne avancée du projet, en charge de la préparation et du reporting des différentes instances.
- La concertation des acteurs du territoire : chacun des projets contributifs du PCAET, ont organisé, à leur niveau une concertation des habitants et/ou acteurs associatifs et économiques du territoire. En tant que de besoin, des groupes thématiques seront constitués.

Éléments de calendrier :



Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider le lancement de la démarche pour l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Débats :

Mme ASSIH : « Nous commençons la présentation des rapports de la commission Territoire Durable qui est vraiment le gros point fort de notre conseil communautaire de ce soir. En effet, les transitions énergétiques mais aussi écologiques sont depuis le début du mandat une priorité pour notre assemblée. Une ambition claire, forte et affirmée pour faire de QBO une collectivité pionnière des transitions. L'urgence à agir n'est plus à démontrer. Les rapports du GIEC se succèdent et nous connaissons tous, aujourd'hui, les impacts de la pollution sur la planète et sur l'environnement ainsi que sur la santé.

Il y a donc nécessité à repenser et à reconstruire des politiques locales de production, qu'elles soient énergétiques mais aussi alimentaires. Au-delà des bénéfices directs, pour l'environnement, participer à l'émergence de filières et d'infrastructures de productions locales, permet à la fois de sécuriser l'approvisionnement de notre territoire, mais aussi de limiter sur le long terme les fluctuations des coûts des énergies et de certains produits alimentaires. L'exemple actuel va dans le sens d'une fragilité de nos systèmes, lorsque nous sommes dépendants de territoire excentrés du notre.

Pour assoir cette ambition, agir sur les transitions énergétiques et climatiques du territoire constituera, comme je l'ai dit dans les propos liminaires, l'axe I du futur projet communautaire.

C'est également dans ce sens, que nous avons créé et que nous continuons à structurer, une direction de la transition écologique au sein des services de Quimper Bretagne Occidentale. Ce rapport va nous permettre de présenter ce qu'est le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Afin de structurer l'ensemble des actions dont je viens de vous parler, de leur donner une plus grande lisibilité et une plus grande efficacité, il est proposé au conseil communautaire de s'appuyer sur l'élaboration du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial afin de définir la stratégie pour la transition énergétique et écologique de Quimper Bretagne Occidentale.

Le PCAET, il faut le rappeler, est une obligation légale pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Il sera la feuille de route et l'outil coordonnateur de l'agglomération pour piloter les transitions écologiques. En étant porté au niveau communautaire, il permet de faire territoire en agissant à une échelle pertinente d'action, celle du bassin de vie et d'activité. Il y a donc cette réelle pertinence à porter ce projet à l'échelle des 14 communes de l'agglomération. Le présent rapport permet de poser la structure de ce PCAET en proposant une organisation, une méthode et un calendrier. Il sera élaboré tout d'abord sur la base d'un diagnostic territorial et d'un état des lieux des actions déjà engagées. Cet état des lieux est d'ailleurs en cours de réalisation. Il permettra ensuite la définition d'un plan d'action dès 2023.

Ce plan d'action fera l'objet d'une évaluation chaque année. Il est important de revenir vers l'assemblée, donc vers les citoyens, pour rendre compte des actions engagées chaque année et également pouvoir dire si l'on a atteint les objectifs fixés ou si on s'en éloigne. Pour cela il faudra d'ailleurs un système de mesure et d'évaluation de nos actions. Dans la réalisation du diagnostic, que de la mise en œuvre de son plan d'action, le PCAET pourra s'appuyer sur les nombreuses démarches parallèles existantes. Cela, c'est ce que l'on trouve notamment dans le rapport, comme le Contrat de Relance et de Transition Écologique de l'Ouest Cornouaille Odet, notre CRTE, le territoire engagé Transition Écologique l'ex Cit'ergie, le Territoire Économe en Ressources le TER, le Schéma Directeur Energie, le Plan Mobilité pour 2030, le

Projet Alimentaire Territorial. Autant de bras armés du PCAET, qui permettront la réalisation d'actions concrètes et de fédérer des acteurs économiques, institutionnels et associatifs ainsi que les habitants autour des défis environnementaux.

La gouvernance du PCAET reposera sur un comité de pilotage constitué d'un groupe d'élu(e)s « transitions » au travers notamment de leur délégation, d'un comité technique, d'une direction de projet ainsi que l'organisation de concertation avec les acteurs du territoire. Enfin concernant le planning du projet, on retient une AMO se tenant de mai à juillet 2022 pour le diagnostic, la validation du plan d'actions en mars 2023 et l'adoption de notre PCAET pour juillet 2023. »

M. LE BIGOT : *« Je souhaite intervenir à ce niveau du rapport sachant qu'il y a 2 rapports qui suivent, un qui sera présenté par Thomas FEREC et l'autre que je présenterai, sur des sujets qui sont en lien avec ce PCAET. Je vais juste dire que l'on est dans un moment très stratégique en ce concerne l'évolution de notre impact sur le changement climatique. Aujourd'hui, les faits sont incontestables. Ils se prouvent dans notre région mais partout dans le monde. L'incidence ou l'influence de l'activité humaine aujourd'hui, modifie de manière très sensible le climat et de fait, la montée des eaux.*

Ce n'est pas du tout une lubie, tout le monde aujourd'hui est d'accord sur ce constat qui est fait par le GIEC, ce fameux groupement d'étude pour le climat. Le principe également, c'est le principe du colibri. C'est-à-dire que chacun à son niveau peut peser et peut faire bouger les choses. Il ne faut attendre que ce soit les pays et les gouvernements des pays qui prennent toutes les décisions. Bien évidemment qu'ils ont des décisions à prendre ces gouvernements, mais il a aussi de manière individuelle des positionnements à mettre en valeur.

Il y a pour chaque collectivité, que ce soit les communes ou que ce soit les groupements de communes comme le nôtre, il y a aussi des dispositions à prendre. Ces dispositions sur la limitation de l'impact de nos activités sur la ressource, et on le verra tout à l'heure dans deux autres dossiers, mais cela se conjugue et se voit à tout niveau. Par exemple, si on évite d'utiliser des matériaux de carrière et qu'on utilise des matériaux réutilisables comme des matériaux de déconstruction des bâtiments pour les fonds de routes, on pèse moins sur l'extraction des minerais. Or, l'extraction des minerais comme l'extraction du sable, c'est quelque chose d'important au niveau de la planète et cela vient modifier les équilibres.

Le PCAET ne se base pas uniquement sur la question de l'extraction des matières premières. Le mot AIR qui est dans l'acronyme indique qu'il s'agit de faire en sorte que l'air que nous respirons tous, soit le plus propre et le plus à même de nous garantir la santé. Il faut trouver des systèmes sur ce sujet. Aujourd'hui, les pollutions de l'air sont multiples. Je ne vais pas les énumérer les unes après les autres, mais on en a une qui est très sensible, c'est la pollution par les véhicules à moteur, qu'ils soit individuels ou collectifs.

Les choix qui ont été faits depuis un moment sur l'agglomération quimpéroise, de transformer nos bus alimentés au diesel en bus qui fonctionnent au gaz, ont un impact très fort sur la qualité de l'air dans le cœur de ville. Cela est important, on n'est pas en train de découvrir, les choses sont là. L'agglomération est en pointe sur l'utilisation du gaz naturel pour faire fonctionner ces bus. Je trouve que c'est important. Il faut que tout le monde soit vraiment acteur et moteur de cette prise en compte du climat dans les modifications de notre environnement.

Je le rappelle cela se passe à tous les niveaux, au niveau du pays, au niveau des structures comme les communes mais au niveau individuel aussi. Quand on utilise ou quand on vient jeter quelque chose dans la poubelle, suivant l'endroit où l'on pose cette chose, c'est un déchet qui sera à éliminer ou c'est une matière première donc une ressource pour une autre utilisation.

La collecte des bio-déchets puisque que l'on va également en parler, c'est un sujet extrêmement important car ces bio-déchets sont de la matière première, pour soit faire du gaz ou soit faire du compost. Il faut donc se mobiliser sur ces sujets car ils préoccupent de manière très sensible les populations d'aujourd'hui. »

M. CREQUER : *« Vous évoquiez dans la prise de parole, la notion de sécurisation derrière l'impact climatique évoqué par Daniel juste avant et l'économie ressource. Un autre mot important aussi à avoir à l'esprit, c'est la résilience. C'est-à-dire la capacité du territoire à avoir un fonctionnement qui est le moins possible perturbé par des événements extérieurs, et justement, on est en pleine période où on a des événements extérieurs qui viennent perturber notre fonctionnement.*

À cela, je voulais donner l'exemple d'un boulanger paysan qui mettait un explicatif cette semaine : - pourquoi le prix de mon pain ne va pas augmenter dans les semaines à venir - ? Dans ses arguments, il y avait premièrement – je cultive moi-même mes céréales, je n'en importe pas d'Europe de l'Est donc le prix des céréales c'est moi qui le fixe ; deuxièmement – je fais de l'agriculture bio donc je n'utilise pas d'intrants chimiques qui eux aussi ont augmentés en termes de prix, donc cela n'en augmente pas le coût pour cultiver les céréales qui me permettent de faire mon pain – et enfin il fait lui-même son pain, avec son propre fonctionnement en termes de structure et de personnels. Donc malgré tous les événements extérieurs que l'on vit en ce moment, le prix de son pain de varie pas.

Il faut que l'on garde cela à l'esprit dans le fonctionnement au quotidien, en termes de production d'énergie, de ce que l'on est capable de faire sur notre territoire avec des approvisionnements et des circuits courts dans l'alimentation et dans tout ce qui est extraction de ressources. Quelles ressources avons-nous sur notre territoire ? On a notamment des ressources en termes de minéraux, mais aussi de forêts et d'extraction de ressources renouvelables, donc exploitons au maximum les possibilités de notre territoire. Je ne dis pas qu'il y a une autonomie complète et cet artisan boulanger n'a pas non plus cet autonomie complète, mais il y a une dépendance moindre. Nous avons encore du chemin à parcourir sur ce sujet. »

M. FEREC : *« Je vais revenir sur les termes et les mots qui ont été évoqués, j'en partagerai un, c'est celui de souveraineté. On parle depuis quelques années de souveraineté alimentaire et aujourd'hui, la souveraineté énergétique est plus que jamais nécessaire et indispensable. Les événements géopolitiques, que l'on vit depuis quelques semaines, nous le prouvent. Or quelquefois, il faut des événements un peu complexes et durs pour s'en rendre compte et on a cette capacité sur le territoire de tendre vers cette souveraineté.*

On le verra tout à l'heure, à la fois sur le bois énergie cela a été dit et la démarche de la collectivité va être engagée sur ce sujet, à la fois sur la production des énergies décarbonnées et décentralisées, ce qui est extrêmement important surtout en pointe Bretagne, que ce soit sur l'éolien, on le verra sur la commune d'Edern dans quelques mois, sur le photovoltaïque etc...

Il faut rester extrêmement attentif à ce qui se passe tout en étant ambitieux, mais on peut l'être parce que l'on a un territoire qui peut se le permettre au regard de la qualité des différentes structures que l'on a sur le territoire.

Madame la présidente l'a dit. Le PCAET va pouvoir enfin mettre sur les fonds baptismaux cette nécessaire évolution et je suis très attentif et très confiant sur ce que l'on va faire. »

Mme POSTIC : *« Dans ce projet on nous parle d'organisation, de méthode et de calendrier pour le nouveau PCAET. Je voulais savoir s'il était aussi doté d'un budget propre ? »*

Mme ASSIH : *« Pas en tant que tel, parce que c'est vraiment une méthode qui va être organisée par la collectivité. C'est pour cela que dans mes propos liminaires, j'ai aussi dit que l'on avait créé la direction de la transition écologique car il faut se donner des ressources en propre pour pouvoir mener une démarche projet.*

En revanche, ce sont les actions qui vont découler du PCAET qui seront à financer. On verra sur des plans de financement et c'est là que la collectivité sera amenée à se prononcer par rapport à des propositions qui seront faites. Maintenant, cela ne veut pas dire que rien n'était fait jusque -là, on voit bien que l'on a voté il y a déjà 1 an, des projets structurants pour notre territoire, notamment sur la transition énergétique. Tout l'intérêt du PCAET, c'est d'avoir la cohésion et d'avoir un plan d'ensemble ou fixant des objectifs à atteindre et aussi non seulement en conformité avec les lois qui s'imposent à nous, voire aller au-delà quand cela est possible. »

M. JOLIVET : *« Je souscris à ce qui a été dit par différents collègues, y compris à ce que vient de dire notre collègue, maire de Briec, sur la souveraineté. Sur l'alimentation, on a cru pendant longtemps que la France était souveraine, qu'elle allait pouvoir vivre longtemps et seule. On s'est aperçu au fur et à mesure que nous étions incapable aujourd'hui de fournir une alimentation dans le poulet ou dans le porc. On importe du porc, on importe du poulet et ce n'est pas rien de voir un pays ou parfois une région comme la Bretagne, d'être parfois un peu dépendante. Je rappelle ici que nous avons une industrie agroalimentaire qui permet de nourrir 30 millions de personnes, nous sommes 3 millions de bretons à peine, donc derrière ces capacités à nourrir 30 millions de français ou d'étrangers « pays étrangers », il y a derrière des salariés et une industrie qui rapportent au PIB breton.*

Ce qu'évoquait tout à l'heure notre collègue maire de Briec, c'est cette indépendance énergétique et le mix énergétique important. On est à 10 ou 11 % de production d'énergie sur la Bretagne aujourd'hui. Avec le mix énergétique, nous devons aussi contribuer davantage à l'effort. Cela se fera sur le mix c'est évident, que ce soit l'éolien en partie, que ce soit sur l'énergie photovoltaïque, que ce soit aussi sur d'autres énergies y compris nucléaires que nous avons eu l'occasion d'évoquer ici. Nous savons à quel point aujourd'hui, on ne peut pas être dépendant à la fois du Proche Orient, à la fois des Russes, parce qu'il y a un risque de difficultés pour notre industrie. On voit bien que les Allemands aujourd'hui, sont un peu pieds et mains liés vis-à-vis du gaz russe notamment et heureusement que nous avons le nucléaire. Donc oui bien sûr je souscris à tout cet effort. Moi, je suis conscient des réalités climatiques comme tout le monde. Il y a un changement climatique qui est une réalité. Concernant le GIEC, je ne partage pas tout mais j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet. Moi, je ne suis pas climato sceptique mais plutôt GIEC sceptique, c'est comme cela. N'empêche que la température du globe, elle est ce qu'elle est, elle augmente et les raisons sont en tout cas multiples. Je pense

que c'est important que nos yeux et nos actions soient ouverts sur l'énergie, l'alimentaire, l'écologie et le développement durable. »

Mme RAINERO : *« Je m'inscris dans cette même direction qui a été celle de mes prédécesseurs, pour dire qu'il s'agit bien sûr ici d'objectifs climatiques, tout le monde en est convaincu par la question de la proximité des productions de l'alimentation durable. Il s'agit bien sûr de santé, là aussi ça passe par la qualité de l'alimentation, ça passe aussi par la qualité de l'air et de l'eau qui sont d'ailleurs des éléments qui ont été retenus pour l'élaboration du Contrat Local de Santé.*

Sur la qualité de l'air d'ailleurs, je voudrais signaler que c'est un peu plus complexe puisque, il y a eu une pollution à particules fines à Quimper lors du premier confinement, alors qu'il n'y avait absolument aucune circulation donc il n'y a pas que la circulation automobile. Cela est aussi important pour avoir une souveraineté alimentaire pour le territoire et pour l'ensemble du pays. Non pas que l'on puisse et que l'on doive tout fabriquer, mais on voit bien que tout produire dans la situation actuelle, que c'est extrêmement dangereux de mettre nos productions agricoles en situation de fragilité ou dans des situations comme celles que l'on connaît aujourd'hui, dans des contextes de guerre où l'on voit que des zones entières dans le monde sont actuellement menacées de famines.

Cette idée de souveraineté est aussi une idée importante et je voudrais ajouter que, avec des productions de proximité, c'est aussi dans l'intérêt des populations d'avoir des produits agricoles de qualité. C'est aussi leur intérêt, parce que cela les protège contre les spéculations qui ont lieu dans toutes les périodes de crises sur les matières premières, sur les produits agricoles. On a connu dans le passé des spéculations sur le cours du sucre et on voit actuellement, avec l'agression monstrueuse contre le peuple Ukrainien, ce qui se passe aussi avec le cours des céréales, comme on voit d'ailleurs ce qu'il se passe aussi avec le cours des produits pétroliers. Tous ces objectifs peuvent converger et convergent de fait, donc c'est quelque chose d'extrêmement positif qui, je pense, nous rassemble tous. »

M. COZIEN : *« Je souscris complètement à ce qui a été dit par les uns et par les autres ? Je voulais rajouter deux ou trois points. Le premier, c'est une conviction. C'est important d'avoir une stratégie, d'avoir un fil conducteur et c'est aussi déterminant de passer à l'action. Je crois à la politique des petits pas et on a effectivement des opportunités de passer à l'action. Il ne faut pas les négliger.*

Juste une information, mardi prochain sur la commune d'Edern, pour le compte de la commune d'Edern, je signe la demande de permis de construire pour les six éoliennes qui sont prévues. Je ne veux pas mettre Edern en évidence, mais c'est une politique de petits pas en ce sens que ce projet, quand il va voir le jour et quand les pâles vont tourner, rend en fait le territoire en énergie positive. C'est donc possible à l'échelle d'un petit territoire. La politique des petits pas va faire que, on n'arrivera pas forcément à être en énergie positive partout, mais on tendra vers et cela me paraît hyper important.

Par rapport à ce qui a été dit sur un budget dédié à ces problématiques autour du PCAET, je pense que cela est important de savoir ce que l'on engage pour pouvoir mesurer l'efficacité de l'utilisation de l'argent public. C'est plus important car cette stratégie-là imprègne toutes nos politiques sectorielles. Effectivement, il faut consolider et je partage complètement la

préoccupation pour savoir l'importance des efforts que nous faisons, mais cela est aussi déterminant que chaque politique sectorielle soit véritablement bien impacté. Je crois que le rapport suivant va en parler donc je ne vais pas aborder le sujet.

En ce qui concerne la production, il ne faut pas que l'on oppose qualité et quantité. Je crois qu'aujourd'hui, nos producteurs agricoles sont à la fois sur la quantité, et à la fois sur la qualité. Je pense qu'il y a besoin de tout pour nourrir les populations, sachant qu'effectivement, il faut tendre vers la qualité.

La dernière considération que je voulais faire, concerne les questions de l'eau. On va être amené à revisiter nos utilisations de l'eau, en particulier, des eaux déjà utilisées, qu'elles soient industrielles dans le cadre des périmètres industriels ou des eaux usées qui transitent sur nos stations d'épuration. Je suis sûr que le PCAET, à un moment donné, se préoccupera de la réutilisation de ces eaux-là. Pour quels usages, ils sont certainement à définir et à préciser, mais le rejet dans le milieu naturel ne sera pas forcément « la fatalité » pour l'eau usée demain. Je voulais simplement porter cela à la connaissance de tous nos collègues. »

Mme ASSIH : *« Merci Jean-Paul, il nous tarde de voir la mise en place des éoliennes. En tout cas ce sera un moment fort de la vie de notre agglomération. »*

M. LE BIGOT : *« En parallèle de ce PCAET qui intéresse la collectivité, il est vrai que ces questions sont des questions qui nous dépassent. Elles sont nationales ou internationales, on le voit aujourd'hui sur plein d'éléments. On le voit aussi sur nos propres contradictions. Nous sommes tous à attendre de la croissance pour avoir notre rétribution, pour avoir des retombées. La croissance a comme répercussion immédiate de peser sur la consommation et sur la production de matières premières. À un moment ou à un autre, ce n'est pas forcément l'objet ici dans notre assemblée, il faudra qu'individuellement on se questionne sur ce qu'est une croissance acceptable aujourd'hui. Une croissance acceptable ne veut pas dire ne rien faire. La croissance pèse sur la planète et fait que les déséquilibres mondiaux sont de plus en plus forts. Aujourd'hui des continents sont absents de cette croissance, je parle de l'Afrique mais d'autres pays bien évidemment, alors que nous ici, nous sommes encore en pleine extension. Il faut savoir qu'un citoyen américain, comme un citoyen européen, consomme à peu près neuf fois plus qu'un citoyen Africain, donc pèse neuf fois plus sur la ressource.*

C'est important de le savoir dans nos comportements. Juste pour répondre à Ludovic JOLIVET, sur sa question d'indépendance et en particulier indépendance énergétique. Là encore ne nous trompons pas. Quand on parle d'indépendance énergétique, ce sont les énergies renouvelables qui nous permettent l'indépendance énergétique parce que c'est distribué à tout le monde : le soleil, le vent, la biomasse. Le nucléaire, parce qu'il a été cité en tant que tel, nécessite d'extraire de l'uranium pour pouvoir faire fonctionner une centrale. L'uranium, on en trouve très peu en France. On en trouvait un petit peu en Bretagne fût-un temps. On est complètement tributaire des pays comme le Gabon ou comme le Canada, pour posséder de l'uranium nécessaire à faire fonctionner nos centrales. Le jour où le Gabon décidera de fermer ses mines d'uranium ou de fermer l'exportation pour des raisons politiques ou autres, nous n'aurons plus d'uranium pour faire fonctionner nos centrales. »

Mme ASSIH : *« Je vous propose quand même de ne pas lancer un débat sur le nucléaire parce que ce n'est pas l'objet de notre rapport. »*

M. MESSAGER : « je suis d'accord avec tous ce qui a été dit ou presque. Je voulais juste rappeler qu'à la sortie de la guerre, on a demandé à nos campagnes Bretonnes de nourrir la France rapidement et à pas cher, dans les années 1950. Dans les années 1970, on a demandé à nos campagnes de produire de l'eau de qualité et suffisante pour tout le monde. Dans les années 2020, on le voit bien, on va demander à nos campagnes de produire l'énergie. Sécurité alimentaire, sécurité énergétique et sécurité de l'eau sont liées par leurs territoires mais sont aussi liées à travers la notion de sécurité. Les uns et les autres sont complémentaires et c'est cette complémentarité qui va nous apporter cette sécurité.

On voit bien aujourd'hui, que la production agricole est extrêmement fragilisée, que les cours mondiaux sont extrêmement volatiles et que finalement, peut-être qu'à travers une production énergétique, cela peut être des compléments de revenus pour certains agriculteurs. De plus en plus, on voit des projets arriver. Il y a de gros projets de production de gaz liquéfié au niveau des exploitations agricoles, qui pourraient très bien s'organiser comme des collectes de lait dans certaines exploitations. Ce sont donc des projets qui sont en cours et qui pourraient aussi être à la fois une solution de sécurité énergétique mais aussi une sécurité alimentaire.

Quant à la sécurité de la qualité de l'eau, on sait tous que l'évolution se notera seulement à un impact. Un impact sur la qualité de l'eau et la disparition progressive de nos prairies et en lien directe avec la disparition progressive de nos éleveurs laitiers. Là-aussi, la production énergétique pourrait être un complément, un début de solution. Je voulais dire que cette guerre amplifie nos fragilités qui existaient déjà. Maintenant dans tout changement, dans tout dispositif un peu inquiétant, il peut aussi y avoir des opportunités pour se remettre en cause et revoir nos façons d'associer les différentes choses ou en tous cas les différents domaines. »

M. CORNIC : « C'est juste une question. Quand on évoque la transition énergétique, on parle d'éoliennes, on parle de photovoltaïque, mais serions-nous prêts à extraire des terres rares sur notre territoire ou du Lithium. On peut penser à Tréguennec. C'est aussi un vrai point. »

Mme ASSIH : « J'ai un peu l'impression que cela va être difficile. C'est vrai que la préservation de nos ressources est quand même au cœur de nos préoccupations et donc là, on voit bien que cela a vite ses limites. En tous cas, on voit que le rapport autour de ce PCAET soulève toutes les questions que l'on a pour notre avenir, l'avenir de nos ressources, l'avenir de notre autonomie, qu'elles soient énergétiques ou qu'elles soient alimentaires. Cela donne sens à tout ce qui a été initié depuis déjà quelques temps et va pouvoir rassembler ces démarches autour de ces mêmes objectifs avec d'autres questions sur la croissance et savoir jusqu'où on va. Peut-être que cela serait intéressant à un moment donné d'organiser plutôt des conférences, des débats autour de ces questions-là sur notre territoire. Des débats ouverts au public. Je trouve aussi intéressant l'apport de notre collègue Raymond MESSAGER sur cette notion de sécurité, notamment pour les agriculteurs du territoire. Je pense qu'il y a beaucoup à faire et que ce sont des perspectives qui seront sûrement positives tant pour le bien commun, que pour la pérennité des activités et le fait de pouvoir vivre de son activité professionnelle. Ce sont donc de beaux projets devant nous, mis encore plus en lumière du fait du contexte international actuel. Pour autant, notre démarche était lancée mais elle donne encore plus de sens aujourd'hui au vu de ce que l'on observe. »

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 mars 2022
Rapporteur :
Monsieur Thomas FEREC**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022 (accusé de réception du 25/03/2022)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Renouvellement de la labellisation 'Territoire Engagé Transition Ecologique' (ex Cit'Ergie)

À l'automne 2018, Quimper Bretagne Occidentale avait approuvé un plan d'actions lui permettant d'obtenir la labellisation Cit'ergie. Le programme d'actions sur 4 ans a fait l'objet au mois de janvier 2022 d'un Copil pour en effectuer le bilan. Lors de ce comité de pilotage, il a été décidé de relancer la démarche pour une nouvelle demande de labellisation « Territoire Engagé Transition Écologique » (ex Cit'ergie) pour les 4 prochaines années. Cette démarche s'intègre dans la stratégie Plan Climat Air Energie Territorial reprise dans le futur projet communautaire.

La démarche Cit'ergie consiste à évaluer le degré de prise en compte de la thématique climat-air-énergie dans les politiques publiques et le fonctionnement interne des collectivités, les plus performantes se voyant attribuer un label. Celui-ci a 3 niveaux qui récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Lors de sa labellisation fin 2018, Quimper Bretagne Occidentale avait obtenu le 2^{ème} niveau.

Pour Quimper Bretagne Occidentale, Cit'ergie est avant tout un outil d'aide à la construction du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : il vient compléter son diagnostic initial avec un volet qualitatif, il mobilise les parties prenantes et crée les conditions pour un suivi efficace de sa mise en œuvre.

Le nouveau dispositif « Territoire Engagé Transition Écologique » (ex Cit'ergie) se décline selon la même démarche avec des étoiles de 1 à 5 au niveau de la labellisation. La démarche s'appuie sur une organisation transversale en mode projet et des acteurs opérationnels :

- Un comité de pilotage, qui sera présidé par Thomas Férec. C'est l'organe politique d'orientation et de validation ;

- Un groupe projet chargé du suivi opérationnel de la démarche, et de la préparation des décisions du comité de pilotage ;
- Un chef de projet, garant de l'organisation de la démarche, du son suivi, du respect des délais, et de l'organisation de l'évaluation ;
- Les directions et services, constitués en groupes de travail, pour le diagnostic et l'élaboration de la stratégie, et en charge de la rédaction du tableau des actions leur incombant, et de la matrice de suivi. Ils garantissent le pilotage et la mise en œuvre des actions par domaine.

Tout au long de la démarche, la collectivité est obligatoirement accompagnée par un conseiller Cit'ergie.

Pour les collectivités engagées dans la démarche, l'attribution d'un label Cit'ergie nécessitait :

- L'obtention d'une note supérieure à 50%, celle-ci étant la traduction chiffrée de l'état des lieux initial réalisé par le conseiller Cit'ergie. Lors de la labellisation fin 2018, cet objectif a été atteint par Quimper Bretagne Occidentale, qui a bénéficié d'une notation de 56,3% ;
- L'adoption d'un programme d'actions opérationnel, à la hauteur des ambitions affichées par le territoire en matière de climat et d'énergie.

Le dossier de candidature à la labellisation de Quimper Bretagne Occidentale détaillait à la fois ce qu'elle a déjà réalisé (état des lieux initial et notation associée), et ce sur quoi elle s'engageait pour les 4 prochaines années (programme d'actions Cit'ergie 2018-2021). Afin de répondre aux objectifs de la politique climat énergie de Quimper Bretagne Occidentale, le dossier présenté se déclinait en 8 chantiers repris ci-après pour un total de 55 actions :

1. Urbaniser à proximité des services et accélérer le renouvellement des centre bourgs ;
2. Susciter et accompagner la rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments ;
3. Limiter les émissions liées aux transports et développer des alternatives crédibles à la voiture « solo » ;
4. Développement les énergies renouvelables et locales sur le territoire pour atteindre 32% d'EnR en 2030 ;
5. Efficacité énergétique et développement des EnR dans le patrimoine de QBO ;
6. Renforcer l'exemplarité dans les pratiques quotidiennes de QBO ;
7. Sensibiliser et accompagner toutes les composantes du territoire dans la transition énergétique et écologique ;

8. Développer l'économie circulaire et consolider la résilience du territoire face au changement climatique.

Depuis 2019, Quimper Bretagne Occidentale a mis en œuvre la majorité des actions prévues dans le cadre de la démarche Cit'ergie.

Fin janvier 2022, le comité de pilotage s'est réuni pour faire le bilan des actions avec la question du renouvellement de la démarche Cit'ergie sur Quimper Bretagne Occidentale. Le conseiller Cit'ergie a constaté des avancées significatives du plan d'actions avec de nombreuses réalisations ou de mise en route d'actions :

- QBO lauréat de l'appel à projets « Territoire Econome en Ressources », financement obtenu pour la phase 2 opérationnelle ;
- Ferme photovoltaïque de Kerjéquel : désignation du lauréat de l'appel à projet (Energies en Finistère/ENTECH) ;
- Plan de mobilité simplifié (PDMS) lancé en 2021 ;
- Schéma directeur des mobilités actives lancé en 2021 ;
- Étude pré opérationnelle des suites du Programme d'Intérêt Général (PIG) en vue d'une OPAH ;
- Mise en service de la réserve d'eau brute de Kerrous ;
- Consolidation du réseau Tynéo ;
- 3ème et 4ème éditions du Breizh Transition les 27/28 novembre 2019, et 3 et 4 décembre 2021 ;
- Audit des procédures marchés publics et préconisations réalisé en 2021.

Sur la totalité des actions prévues, 68% sont réalisées ou en cours. Certaines rencontrent des difficultés ou des retards (réseau de chaleur Penhars, Rénovation piscine Kerlan Vihan, schéma directeur énergie).

Dans le cadre de son rapport suite au COPIL, le conseiller Cit'ergie souligne la forte implication des élus dans la démarche et leur volontarisme.

Lors du Copil, les élus ont acté le renouvellement de la labellisation Cit'ergie de Quimper Bretagne Occidentale pour 2023. Le planning prévisionnel envisagé serait le suivant :

Planning pour un ré-audit en 2023	
Marché lancé en mars avec le nouveau conseiller notifié	Fin avril 2022 (notification)
Réunions d'état des lieux	Juin 2022
Présentation de l'état des lieux COPIL	Sept. 2022
Elaboration et approbation du programme d'actions Cit'ergie 2023-2026	Oct. 2022 – Janvier 2023
Attribution de l'auditeur National	Février 2023
Réunion d'audit	Mars 2023
Examen Commission nationale du Label	Juin 2023
Mise en œuvre du programme d'actions	2023-2024-2025-2026
Ré-audit	2027

Avec la démarche de labellisation sur Quimper Bretagne Occidentale, le COPIL souhaite que celle-ci soit accompagnée d'une animation auprès des communes pour consolider leur politique énergie-mobilité-climat.

Un courrier va être adressé à la commission nationale du label pour demander le report en 2023 du renouvellement de la labellisation.

La consultation pour retenir un nouveau conseiller pour le renouvellement du label Territoire Engagé Transition Écologique est en cours.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

- 1 - à engager une nouvelle démarche pour le renouvellement du label Territoire Engagé Transition Écologique (ex Cit'ergie) pour structurer la politique énergétique de la communauté d'agglomération.
- 2 - à signer toute pièce contractuelle s'y rapportant.

Débats :

M. FEREC : « *Le PCAET est un objectif en soi et la démarche CitErgie ou ce que l'on appelle la labellisation énergétique fait que l'on rentre vraiment dans le cadre du concret. Comme on l'a évoqué, on est dans une continuité parce que la démarche avait été engagée en 2018, une labellisation avait d'ailleurs déjà été obtenue à l'époque par Quimper Bretagne Occidentale. L'idée, c'est de continuer et d'aller encore plus loin dans cette démarche de labellisation.*

Alors, qu'est-ce que cette démarche de labellisation ? On définit différents critères, cela a été évoqué, on traduit nos ambitions en objectifs c'est-à-dire production photovoltaïque, mise en place d'une stratégie d'économie énergie sur les bâtiments. Cela peut être également la consolidation du réseau TYNEO. Ce sont toutes ces démarches qui sont mises en place et c'est un échange régulier avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

L'ADEME permet en fait de labelliser suivant l'ambition de la collectivité. Il faut savoir qu'aujourd'hui, nous sommes labellisés au niveau trois étoiles. Il y a cinq étoiles. Généralement, il n'y a que quelques collectivités labellisées par 5 étoiles en France. Il s'agit surtout des grosses métropoles françaises. La démarche que nous souhaitons atteindre, c'est les quatre étoiles pour nous placer au même niveau que les très grosses agglomérations, ce qui sera déjà excessivement bien.

Il y a eu un comité de pilotage qui a validé la démarche qui est la nôtre. Comme le disait Jean-Paul COZIEN, sur la partie énergétique qui est extrêmement importante, on a aujourd'hui le projet d'avoir 6 éoliennes sur le territoire. On ne l'a pas dit, mais c'est d'autant plus ambitieux car c'est une démarche menée par un groupe d'agriculteurs locaux avec une ouverture de capital à la population. C'est un petit peu comme ce qui est fait aujourd'hui sur le projet participatif de Kerjéquel, qui avait été engagé il y a quelques années, qui va arriver à son terme d'ici deux ans, et qui a une ouverture de son capital au public. Je pense aussi vraiment que c'est une des solutions car on a pu le voir, sociétalement ce n'est pas toujours bien accepté. Là je parle de l'éolien en l'occurrence. Je vois la façon dont cela se passe excessivement bien sur Edern, on est sur un projet qui est porté par des locaux avec un accompagnement de la population, qui est bien expliqué, bien partagé. C'est la même chose sur les projets photovoltaïques que l'on peut développer. Donc, cette participation citoyenne a cette souveraineté énergétique qui est aussi fondamentale.

Voilà pour le projet de cette délibération, je ne rentre pas dans le détail, vous l'avez lu. L'idée, c'est vraiment d'avoir un comité de pilotage, un lien direct avec l'ADEME. On est contrôlé régulièrement pour voir où nous en sommes dans les objectifs que nous nous sommes fixés et au bout d'un moment, il y a une labellisation qui est donnée. L'objectif pour nous, c'est vraiment d'atteindre cette labellisation. Est-ce que je suis ambitieux ? Je ne pense pas, c'est de l'honnêteté de le dire par rapport au projet que nous engageons. C'est d'atteindre donc les quatre étoiles de la labellisation fournie par l'ADEME au regard des différents objectifs et les différentes actions que nous nous fixons dans cette délibération.

Je parle énergie mais il n'y a pas que de l'énergie, bien évidemment. Il y a aussi toutes les histoires de mobilité, je parle sous le contrôle de Marie-Pierre JEAN-JACQUES, avec une démarche ambitieuse aussi qui est engagée sur les mobilités actives. J'évoquais aussi le réseau

TYNEO, et toutes les phases. On a pu le voir avec Alain DECOURCHELLE, avec l'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat (OPH) qui vient d'être validée sur le territoire, qui vise aussi d'avoir un effort très conséquent engagé sur les nouveaux bâtiments qui sont sur une forme que l'on appelle aujourd'hui RE 2020 et puis surtout la réhabilitation énergétique. Il ne faut pas oublier que la meilleure énergie, c'est celle que l'on ne consomme pas. Il y a donc tout ce travail qui est engagé. »

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 mars 2022
Rapporteur :
Monsieur Daniel LE BIGOT**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Projet 'Territoire Économe en Ressources' - Phase 2 'mise en œuvre opérationnelle du projet'

Quimper Bretagne Occidentale s'est engagée dans un projet « TERRITOIRES ECONOMES EN RESSOURCES » soutenu par l'ADEME Bretagne. Mi 2021, Quimper Bretagne Occidentale a répondu à cet appel à projet ayant pour objectif d'accompagner les collectivités s'engageant dans une politique d'économie circulaire et de gestion raisonnée des ressources. Lors de sa réunion du 9 décembre, l'ADEME a décidé d'attribuer à Quimper Bretagne Occidentale les aides pour l'accompagner dans la réalisation de son programme d'actions. Le présent rapport rappelle la synthèse des démarches engagées en phase de préfiguration avec le programme d'actions, et expose les conclusions de la commission d'attribution des aides de l'ADEME pour accompagner la phase opérationnelle du projet.

I – RAPPEL DE LA DEMARCHE ENGAGEE

La démarche « Territoire Économe en Ressources » se décompose en 2 volets :

- Une étude de préfiguration comportant un état des lieux « déchets », incluant les productions d'ordures ménagères et assimilées et les déchets des activités économiques. Cet état des lieux repose sur l'analyse des données disponibles complétée par une cartographie des acteurs potentiels de l'économie circulaire. Ces éléments sont utilisés pour définir une stratégie et élaborer un plan d'actions opérationnel.
- La mise en œuvre opérationnelle, sur trois ans, du plan d'actions. La démarche est accompagnée par l'ADEME sur ses volets animation et communication, les actions en elles-mêmes faisant l'objet de subventions attribuées dans le cadre des politiques ordinaires d'aide (ADEME, région...).

II – SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA PHASE DE PREFIGURATION

Pour mener cette phase préliminaire, Quimper Bretagne Occidentale s'est faite accompagner par le groupement de bureaux d'études INDDIGO/PRAXIDEV.

L'état des lieux réalisé sur les gisements de déchets ménagers et économiques a été présenté au comité de pilotage le 8 janvier 2021. Ce diagnostic, et la cartographie des acteurs économiques locaux a permis au comité de pilotage de valider l'identification de 8 filières économiques à enjeu et 11 grandes catégories de ressources (bois, minéraux, biodéchets...).

Une démarche participative a été engagée pour partager le diagnostic et les enjeux, identifier des leviers d'actions et proposer des actions.

Une première série d'ateliers a été organisée en février 2021 dont le programme consistait à présenter le diagnostic et échanger sur la base d'une analyse de la chaîne de valeur des ressources sur 5 volets :

- Mieux gérer les ressources minérales ;
- Valoriser la ressource biomasse ;
- Favoriser le réemploi ;
- Développer la filière « bois » ;
- Accompagner la démarche de progrès des entreprises.

Les résultats de cette première série d'ateliers a fait l'objet d'une restitution au comité de pilotage le 26 mars 2021, et d'une présentation au bureau communautaire le 22 avril 2021.

Une seconde série d'atelier a eu lieu en mai 2021, visant à affiner les propositions initiales et définir les actions à mener.

L'ensemble de ces ateliers a mobilisé, outre les services et élus de Quimper Bretagne Occidentale, une centaine de partenaires locaux, issus du monde économique, du secteur associatif et de l'ESS, de fédérations professionnelles et d'organismes consulaires. Leurs travaux ont abouti au plan d'actions ci-dessous, qui a été présenté à l'ADEME lors de la session de juin 2021 des dépôts de candidatures « Territoire Économe en Ressources » pour l'accompagnement de la phase opérationnelle de la démarche :

AXES STRATEGIQUES	SOUS AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	
Mieux gérer les ressources minérales	Développer l'économie circulaire dans le domaine du Bâtiment	1	Création d'une matériauthèque et d'un lieu dédié à l'économie circulaire
		2	Renforcer la prise en compte des enjeux de démolition sélective et de réemploi
	Développer l'économie circulaire dans le domaine des travaux publics	3	Valoriser localement les mâchefers issus de l'UVED de Briec
Valoriser les ressources biomasse	Soutenir et impulser le développement des filières innovantes de valorisation de la biomasse	4	Valoriser le bois de classe B de déchetterie en chaufferie collective après dépollution
		5	Mettre en place une filière de production d'hydrogène et de biochar à partir de la biomasse
	Valoriser la biomasse et réduire les déchets organiques	6	Développement du compostage
		7	Lutte contre le gaspillage alimentaire : appels à projet lutte innovante contre le gaspillage sur l'ensemble du territoire
		8	Développer des unités de méthanisation adaptées au territoire
Développer la filière bois	Structurer la filière bois	9	Mettre en place les conditions d'une filière productive et durable en associant les propriétaires forestiers
	Développer le bois énergie	10	Accompagner l'avancement du plan Breizh Bocage et soutenir la mise en place de chaufferies bois (collectivités)
Démarches de progrès	Animer les réseaux d'entreprises avec un dispositif d'accompagnement	11	Mettre en place une démarche d'Ecologie Industrielle animée et accompagnée
	Accompagner l'expérimentation de filière « nouvelle »	12	Soutenir l'innovation dans l'économie circulaire
	Intégrer l'économie circulaire aux enjeux de la commande publique	13	Structurer la commande publique pour intégrer l'économie circulaire
	Communiquer sur les enjeux de l'économie circulaire et les réalisations locales	14	Développer un outil de communication adapté au territoire

III – MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PROJET TER SUR 3 ANS

Le programme d'actions finalisé en phase 1 a fait l'objet d'une demande d'aide auprès de l'ADEME Bretagne. La commission d'attribution des aides, lors de sa réunion du 9 décembre, a décidé d'attribuer à Quimper Bretagne Occidentale les montants maximums attribuables dans ce cadre : ingénierie et dépenses d'équipement associées, ainsi que les dépenses de communication, d'animation et de formation. Les actions opérationnelles portées par QBO seront étudiées dans le cadre des aides générales apportées par l'ADEME et/ou la Région.

L'aide attribuée est une subvention d'un montant maximum de 206 500,00 €.

IV – BESOINS EN INGENIERIE POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le concept de boucle d'économie circulaire recouvre des enjeux transversaux qui dépassent l'organisation interne de l'EPCI, et vient impacter le monde économique du territoire : cette ambition nécessite la coordination et le pilotage de l'action publique entre les directions en charge de l'économie (interface monde économique), des déchets (compétences propres de l'EPCI, et sensibilisation des publics) et de la transition écologique (synthèse des enjeux de développement durable), ainsi qu'un accompagnement soutenu des entreprises désireuses de s'impliquer.

Pour être mené à bien, le projet doit faire l'objet d'une coordination identifiée, et d'un reporting précis, pour en mesurer les impacts, et rendre compte à l'ADEME.

Pour être lisible sur le territoire, il devra faire l'objet d'un plan de communication robuste, comprenant au besoin des animations et/ou des sessions de formation en tant que de besoin.

Le conseil communautaire :

- 1 - prend acte de la décision de l'ADEME pour le financement de l'appel à projet Territoire Économe en Ressources ;
- 2 – après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à lancer l'ensemble des actions et démarches permettant de répondre aux objectifs de l'appel à projet.

Débats :

M. LE BIGOT : *« Ce rapport n° 4 fait état de notre volonté de participer à un projet, à un programme important qui s'appelle « Territoire Économe en Ressources » (TER). C'est un programme qui a été lancé par l'ADEME, auquel nous avons donc répondu mi 2021. Nous avons été retenus par l'ADEME au vu des différentes propositions que nous faisons en termes de stratégies. Je ne vais pas rentrer dans le détail de la délibération, je vais faire comme Thomas FEREC en survolant les points importants.*

Quatre gros thèmes ont été retenus. Le premier thème, c'est une gestion raisonnable des ressources minérales. Cela veut dire ce que j'ai évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire peser le moins possible sur l'extraction des ressources. Les carrières par exemple, sur ce qui concerne les granulats en permettant la construction, mais aussi sur d'autres types de ressources que ce soit sur le bois ou autres. Pour ce faire, la collectivité s'engage sur l'utilisation de matériaux de déconstruction. Cela a donc une incidence sur les marchés publics, c'est-à-dire que quand on lance une consultation par rapport à des voiries, des parkings ou autres, on devra faire en sorte que nos marchés publics permettent la réutilisation de matériaux de déconstruction. Il a y des entreprises sur Quimper, une en particulier, qui fait un gros travail sur ce sujet et qui cherche des débouchés pour ces matériaux.

De la même manière en termes de matériaux de ce type, aujourd'hui on a une usine d'incinération sur Briec, qui produit l'équivalent de 20 tonnes à peu près, donc c'est l'équivalent d'un camion, de mâchefer par jour. Aujourd'hui ces cendres vont à Rennes où elles sont mûries, elles sont stabilisées pendant 1 à 2 années pour ensuite servir, dans la région Rennaise, de sous-couche routière. La question est simplement de savoir si ce n'est pas plus intéressant, pour éviter ces transports, d'utiliser directement ces matériaux ici sur notre territoire à QBO et sur les collectivités qui nous entourent. Cet engagement est là-dessus.

Le deuxième point fort, c'est valoriser la biomasse. Cela a été évoqué tout à l'heure par Thomas, sur l'utilisation du bois en termes de ressources, que ce soit du bois d'œuvre ou du bois énergie pour faire fonctionner ce que l'on souhaite mettre en place. Cela avait été déjà élaboré, déjà pensé, mais cela avait été un peu abandonné, à savoir un réseau de chaleur sous le quartier dans lequel nous sommes ici d'ailleurs, pour pouvoir chauffer les piscines, et les différents équipements qui sont à proximité, les lycées, les collèges et les individuels et collectifs de l'OPAC. C'est donc intéressant de travailler là-dessus, sur une fameuse filière bois et c'est à structurer parce qu'elle ne l'est pas aujourd'hui.

Le bio déchet, je l'ai évoqué tout à l'heure, il faut savoir que sur une poubelle – la fameuse poubelle grise qui est mise sur la route – 80 % de cette poubelle est soit valorisable, soit réutilisable. 30 % est constitué de matériaux fermenticidés. Ce sont les bio déchets issus de l'alimentation qui vont à la poubelle. Or, ces bio déchets, c'est une matière première pour une activité économique qui consiste à faire du gaz ou à faire du compost, c'est encore un travail très fort sur la valorisation de ces bio déchets.

La lutte contre le gaspillage est le troisième point de ce programme TER. Voici simplement un exemple avec le service de restauration de QBO. La cuisine centrale fournit entre 4 000 et 5 000 repas par jour entre les écoles primaires/ publiques, les EHPAD et le CCAS. Là-dessus, on compte 30 % de déchets, 30 % de ce qui a été élaboré en cuisine n'est pas consommé et revient en termes de déchets, ce qui représente à peu près 1 000 repas par jour. Ce qui veut

dire qu'il y a 1 000 repas par jour qui vont à la poubelle. On ne peut pas accepter cela dans une période où l'on dit qu'il faut limiter nos déchets, qu'il faut limiter notre consommation. On ne peut pas accepter que 1 000 repas par jour aillent à la poubelle. Il y a donc un travail à faire sur l'adaptation des menus pour limiter la consommation. Aujourd'hui, la restauration est servie dans des petits bacs qui sont jetables, là encore cela représente 4 000 bacs jetés par jour. C'est un scandale, on ne peut pas continuer à travailler ainsi. Il faut faire en sorte que l'on puisse utiliser une vaisselle qui soit lavable et réutilisable, c'est donc un travail important à faire sur ce sujet.

Le dernier point que je voudrais évoquer, c'est le travail et le développement de l'économie circulaire. On a travaillé jusqu'à présent avec une économie linéaire, on extrayait, on fabriquait, on consommait et on jetait. C'était l'économie linéaire. Aujourd'hui, cette économie est circulaire, c'est-à-dire qu'au lieu de jeter on reboucle les matériaux qui ont été utilisés et ils deviennent des matières premières pour une autre utilisation. C'est important, cela existe sur plein de points mais c'est à nous de les développer. Quand on évoquait tout à l'heure la question du gaz par exemple, il est vrai que la station du Corniguel aujourd'hui, utilise des déchets pour produire du gaz, pour faire de la matière première qui est réinjectée dans le circuit. Voilà une économie qui est vertueuse et qui est une économie circulaire.

L'ADEME soutien fortement ce projet et est très présente sur ces questions. Elle nous aide dans la partie engineering et donc la partie sensibilisation à hauteur de 206 000 euros, pour avoir du personnel permettant de diffuser et de travailler sur ces questions-là. L'ADEME intervient aussi sur chaque projet, cela a été évoqué par les uns et par les autres, en particulier par Jean-Paul COZIEN. Donc l'ADEME intervient quand on veut financer un projet. Tout à l'heure, on a évoqué le réseau chaleur, l'ADEME intervient et l'Etat intervient de manière très conséquente. Merci aux partenaires qui ont travaillé sur ce dossier TER, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) qui a été très mobilisée sur ces questions-là, la Chambre d'Agriculture qui a été également mobilisée et les différentes associations comme les Chiffonniers d'Emmaüs, Treuzkemm et autres, qui ont travaillé sur les ressourceries et la réutilisation des matériaux. »

Mme LEVRY-GERARD : *« J'ai juste une question puisqu'effectivement, je souscris à l'ensemble des démarches qui sont soulevées. Je me réjouis de savoir que la CCI a été impliquée parce c'est quand même l'économie circulaire dont tu parlais Daniel, qui a été un sujet particulièrement cher au niveau de la CCI. Concernant la filière bois, lors du précédent mandat avec Jean-Paul COZIEN, on avait discuté avec un chargé de mission sur la filière bois à QCD et je voulais savoir si cela avait été poursuivi, s'il y a des liens qui avaient été établis, si cela a été abandonné ou si le sujet n'a pas été approfondi. »*

M. FEREC : *« C'est une très bonne remarque parce que c'est vrai que l'on a aujourd'hui, une potentialité énorme avec le bois énergie sur le territoire. On n'a pas continué avec QCD mais avec Daniel on a rencontré une personne du réseau FIBOIS BRETAGNE, il a quelques jours. L'idée justement, serait de pouvoir lancer sur l'intégralité de QBO, une démarche qui nous permettrait d'avoir une vision très fine du potentiel que l'on aurait sur à la fois le bois bocage, le bois en général, le bois d'œuvre comme cela a été dit mais je prends un exemple concret. On ne se rend pas compte de cette richesse que l'on a sur le territoire et en plus vous verrez il y a d'autres effets collatéraux très positifs. Je prends l'exemple : il y a un réseau de chaleur aujourd'hui sur la ville de Briec qui alimente une piscine, deux salles de sport, le collège, la*

crèche, l'école primaire et puis l'ALSH. Il y a plusieurs milliers de m² de bâtiments. Cette chaudière bois ne consomme que 10 % de la croissance annuelle des plants sur l'ensemble de l'ex pays Glazik, c'est-à-dire rien par rapport en fait à la matière qui est présente. Un autre avantage c'est qu'aujourd'hui on l'avait fait comme cela, aujourd'hui malheureusement on a de moins en moins d'exploitants agricoles avec des terrains de plus en plus grands et c'est très compliqué pour eux de pouvoir entretenir régulièrement ces haies bocagères. Je reviens sur un autre exemple, il y a encore quelques années, c'était une ineptie totale pour les primes de la Politique Agricole Commune (PAC). Sur les photos prises par satellites, vous deviez enlever l'ombre portée des arbres sur vos parcelles car elles étaient défalquées des primes PAC donc le plus simple était de raser les arbres pour qu'il n'y ait pas d'ombre des portées. En allant plus loin sur ce dispositif, on peut apporter aussi un accompagnement et démontrer que les paysans sont les acteurs d'une richesse locale très forte sur tous les domaines, que ce soit alimentaire ou énergétique. Je ne rentre pas dans le cadre de la protection de l'eau, la protection de la faune et de la flore, que peut avoir l'entretien de ce bois bocage. Pour répondre très concrètement à la question, c'est d'engager très rapidement une réflexion globale pour vraiment avoir un retour très complet, exhaustif, de la filière bois sur le territoire de QBO. »

M. LE BIGOT : *« Juste une réponse à Claire, ce qui avait été lancé, c'était sur la bois classe B. C'était cela qui avait été lancé sur ce sujet. Le bois classe B, c'est le bois de palette, le bois des constructions. Aujourd'hui, tous ce bois, quand il est ramassé, il part en Norvège. Il est incinéré, brûlé en Norvège parce que il contient des matériaux comme du cyanure, de l'arsenic. La réflexion avait été portée sur ce sujet : est-ce qu'il faut travailler sur une filière permettant de décontaminer ce bois, et de l'utilisé ensuite en bois de chauffage, en bois primaire. La réflexion, elle est là. Il est vrai que cela coûte très cher et que, ce ne sera pas à la portée de notre seule collectivité de pouvoir mettre en place un outil de ce type-là. Mais, il n'est pas interdit de travailler avec d'autres collectivités comme la Région par exemple, pour pouvoir se doter d'un outil permettant de traiter le bois de classe B. »*

M. JOLIVET : *« Ce que dit Daniel est exacte. C'était LE PAPE ENVIRONNEMENT qui nous avait sollicité sur ce bois souillé ou traité, qui partait en Ireland en bateau au départ de Roscoff. Cela coûtait très cher. LE PAPE ENVIRONNEMENT n'a pas que du bois souillé mais avait aussi du bois de bocage qui était mélangé ou pas accompagné. Je pense qu'effectivement, il y a une filière qui n'est pas à négliger. Il n'est pas normal que nous ayons du bois souillé ici que l'on envoie aux autres, on devrait pouvoir accompagner ces traitements ici. L'idée est bonne Daniel, de pouvoir travailler avec la Région de façon à ce que, si on a une initiative locale ici, on puisse la prendre en compte et travailler sur ce projet. »*

Mme LE MEUR : *« Je voulais revenir sur le gaspillage alimentaire. On a pu partager des temps de repas ensemble lors du grand repas et je remercie la collectivité, notamment la ville de Quimper d'avoir pu organiser le grand repas cette année dans les cantines scolaires mais aussi dans tous les restaurants collectifs. On avait parlé longuement de gaspillage parce que c'est une réalité. Actuellement, il y a encore 10 millions de tonnes gaspillées par an au niveau alimentaire dans les cantines scolaires. Ce sont des lois qui ont été mises en place notamment la loi Transition Énergétique 2015 et la loi EGalim. Donc je voulais savoir, si une réflexion avait été menée sur la possibilité, qui avait été donnée dans la loi EGalim, de faire des dons à des associations par rapport aux repas restants. C'est une possibilité qui se fait dans diverses collectivités. Je voulais savoir si vous aviez mené cette réflexion et aussi si vous aviez mené*

d'autres propositions. Je sais que nous, dans notre programme aux municipales, on avait proposé notamment de faire « Petite faim/Grande faim » pour voir en fait avec les parents sur cette notion de gaspillage et peut être mieux adapter les repas en fonction des enfants. Je voulais donc savoir si cela avait été envisagé au niveau de la collectivité notamment dans ce sens. Concernant les contenants, effectivement il y a un objectif qui est 2025, où il va falloir arriver à l'arrêt d'utilisation des contenants en plastique dans la restauration. »

Mme ASSIH : *« On y arrivera bien avant car c'est en cours, même si c'est une question vraiment complexe, mais pour le coup, l'étude commence à donner des propositions. »*

M. LE BIGOT : *« Sur les deux questions qui sont posées, pour la première concernant les dons, oui on fait des dons. Ceci dit, cela est plus complexe que ça n'y paraît parce que on ne peut pas redonner de la nourriture qui a été distribuée, qui a été souillée. Un plat préparé, dès qu'il a été ouvert, ne peut pas être redonné à une association ou autre. Par contre, vont aux associations les plats préparés à la cuisine centrale lorsque au dernier moment on apprend que parce que il y a le COVID, au lieu d'avoir 300 élèves à manger à la cantine, il n'y en a que 250. Donc ces 50 plats qui ont été préparés 2 jours avant sont effectivement donnés aux différentes associations qui sont habilités à recevoir ces plats. »*

Sur le deuxième point concernant le travail effectué sur le gaspillage, je vais juste donner un exemple pour dire cela peut prendre une allure de détails. Plutôt que de mettre sur la table des enfants des tranches de pain, on y met des demi-tranches. On s'est aperçu qu'il y avait un gaspillage de pain nettement réduit. Les enfants au lieu de prendre une tranche entière, ne prennent qu'une demi-tranche ou s'ils en veulent plus une tranche mais pas deux. On économise comme cela en matière de gaspillage. C'est juste un détail, mais c'est pour dire que nos services de restauration travaillent sur la quantité des matières premières, sur la présentation des repas afin d'éviter au maximum le gaspillage alimentaire. »

M. LEROY : *« Je voulais juste faire un petit commentaire mais qui vaut pour les trois derniers rapports que l'on a évoqués. On voit bien qu'il y a accord et consensus sur les constats et les objectifs. Je voulais juste rajouter parce que en vous entendant tous parler les uns après les autres, on est quand même sur des sujets qui apparaissent vite très techniques pour ne pas dire technocratiques et je pense qu'il faudra que l'on fasse vraiment attention à ce que ce soit lisible et compréhensible par tous nos administrés sinon on va les perdre. Quand je vois l'usage d'acronymes par exemple, il faut vraiment y faire attention. Je pense qu'il faut rendre cela lisible, compréhensible et faire preuve de beaucoup de pédagogie si l'on veut que cela fonctionne. »*

Mme ASSIH : *« Tu as raison de le signaler. C'est vrai que c'est assez difficilement accessible et donc il faut y veiller et notamment dans l'engagement des citoyens parce que comme on l'a dit à plusieurs niveaux, c'est bien que les collectivités s'engagent. Daniel l'a dit tout à l'heure, mais c'est au niveau de l'habitant que l'on doit aussi viser à une meilleure compréhension des enjeux et appropriation du changement de comportement car on parle d'alimentation, de déchets, de ressources, d'économie de nos ressources. Cela passe par certains changements de comportements. Pour cela, il faut que tout cela soit partagé, que l'on réussisse à engager les citoyens autour des démarches et que tel que cela est présenté on peut faire encore mieux. »*

M. LE GOFF : « *Je me félicite de voir les objectifs et la façon dont cela se met en œuvre. Pour aller dans le sens de ce que disait Thomas, sur la valorisation du bois et du bocage, je ferai le parallèle aussi en même temps avec le déploiement de la fibre, notamment en milieu rural qui a été sur ma commune et je pense que c'est valable sur l'ensemble des communes, une vraie question qui était un frein à ce déploiement. C'est un sujet qui reviendra de manière récurrente avec le charme de notre bocage mais qui a des incidences sur le maintien des câbles en l'air notamment lors des périodes hivernales. Il faudra que l'on soit vigilant collectivement et individuellement sur la gestion justement de ce potentiel bocager. Si cela peut être en même temps valorisé en énergie, cela ne peut être que positif avec la nécessité pour nos administrés d'avoir accès à ce déploiement de la fibre, qui est aussi un formidable outils d'attractivité et de développement pour notre territoire. »*

M. FEREC : « *Je partage complètement, j'ai d'ailleurs eu l'occasion de l'évoquer l'autre jour. On a ce sujet-là, c'est-à-dire que jusqu'à présent quand vous preniez le fil de cuivre il y a encore quelques années, c'était l'entreprise FRANCE TELECOM initialement, puis ORANGE qui faisait le travail. Aujourd'hui, on doit faire la demande aux propriétaires privés, donc quand vous êtes tout seul avec un linéaire extrêmement long, c'est compliqué à faire et cela coûte très cher. Quelquefois on ne trouve pas les propriétaires de ce bocage, donc je sais qu'il y a différents travaux qui sont en cours. Il y a un travail législatif qui permettrait éventuellement aux opérateurs de le faire, quitte à le faire refacturer. Il y a différentes stratégies qui sont faites dans les communes. Je sais que nous on le fait pour les propriétaires, certaines communes le font et le refacturent, d'autres communes le font mais ne refacturent pas. Avoir une stratégie globale sera nécessaire étant donné qu'aujourd'hui les opérateurs ne prennent plus de risques dans le cadre du déploiement, si jamais la fibre ne peut pas être passée, ils ne le font pas. En plus, il y a une ressource à revaloriser, donc je pense vraiment qu'il faut que l'on s'interroge sur ce sujet. J'ai le cas chez moi et je sais que c'est également le cas sur Guengat et sur Plogonnec. Je ne parle pas de Quimper, parce que là, on a une autre problématique sur laquelle on est en train de travailler avec la présidente, mais c'est une vraie question. »*

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 mars 2022
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Construction d'une grande salle événementielle à dominante principale sportive sur le
secteur de l'Eau Blanche à Quimper - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre et
reconnaissance de l'intérêt communautaire de l'équipement**

Par délibération du 17 juin 2021, le conseil communautaire a validé le programme et l'enveloppe financière de la construction d'une grande salle événementielle à dominante principale sportive et autorisé madame la présidente à publier la consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours restreint en application du code de la commande publique, notamment ses articles R. 2162-15 à R. 2162-21. Cette salle a vocation à avoir un rayonnement territorial important incluant les échelles départementale et régionale.

Après avis du jury réuni le 19 novembre 2021 et par arrêté de madame la présidente en date du 21 novembre 2021, quatre candidats ont été retenus à présenter une offre. Il s'agit des groupements suivants :

- **Groupement Guervilly Mauffret Architecture SAS (mandataire) /**
Architecture et Technique / BSO / Ethis / Avel Acoustique / ECB SARL /
SOFRESID Engineering
14 Boulevard Hérault 22000 Saint Brieuc ;
- **Groupement IDOM consulting, engineering, architecture**
(mandataire) /ATELIER IOD
23 Avenue Zarandoa 48015 Bilbao ;
- **Groupement Marc Mimram Architecture & Associés (mandataire) /**
DDL Architectes / Marc Mimram Ingénierie / Ethis / Alhyange
Acoustique / Architecture et Technique / Locomotion / APYC / A-MAR SARL
21, rue de la Fontaine au Roi - 75011 Paris ;
- **Groupement DUNCAN LEWIS SCAPE ARCHITECTURE**
(mandataire) /DUCKS SCENO / Egis Bâtiments / Étamine / ITAC
27 cours Xavier Arnoz - 33000 Bordeaux ;

Le 1^{er} mars 2022, le jury a examiné les offres de manière anonyme conformément aux dispositions de l'article R2162-18 du code de la commande publique et proposé le classement suivant des projets :

1 - Groupement Marc Mimram Architecture & Associés (mandataire) / DDL Architectes / Marc Mimram Ingénierie / Ethis / Alhyange Acoustique / Architecture et Technique / Locomotion / APYC / A-MAR SARL ;

2 - Groupement Guervilly Mauffret Architecture SAS (mandataire) / Architecture et Technique / BSO / Ethis / Avel Acoustique / ECB SARL / SOFRESID Engineering ;

3 - ex aequo – Groupement IDOM consulting, engineering, architecture (mandataire) / ATELIER IOD ;

3 - ex aequo – Groupement DUNCAN LEWIS SCAPE ARCHITECTURE (mandataire) / DUCKS SCENO / Egis Bâtiments / Étamine / ITAC.

Après négociation, le coût prévisionnel des travaux pour la réalisation de la grande salle (TF) est fixé à 14 500 000 euros HT, et celui relatif à la réalisation de la salle annexe (TC) est fixé à 3 600 000 euros HT.

De même, le forfait de rémunération s'établit pour l'ensemble à 3 113 821,93 euros HT intégrant la mission de base et les missions complémentaires. Ce forfait est par ailleurs décomposé comme suit :

- Pour la tranche ferme : 2 631 888,83 € HT
- Pour la tranche optionnelle : 481 933,10 € HT

Par ailleurs, chaque projet porté par Quimper Bretagne Occidentale doit être rattaché à l'une de ses compétences.

S'agissant de la construction de la grande salle événementielle, ce projet pourrait être rattaché à la compétence « *construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* » prévue par les statuts de QBO.

En effet, cette salle multifonctions de grande capacité a une vocation multiple sportive et culturelle :

- Sportive : la salle aura vocation à accueillir les grands événements sportifs de haut niveau ;
- Culturelle : la salle pourra accueillir des événements culturels de grande ampleur en complémentarité, le cas échéant, avec le parc des expositions.

Le rattachement de la grande salle à cette compétence nécessite toutefois la reconnaissance de son intérêt communautaire.

En application de l'article L.5216-5 III du code général des collectivités territoriales, la reconnaissance de l'intérêt communautaire doit être votée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement Marc Mimram Architecture & Associés (mandataire) / DDL Architectes / Marc Mimram Ingénierie / Ethis / Alhyange Acoustique / Architecture et Technique / Locomotion / APYC / A-MAR SARL sur la base d'un forfait provisoire de rémunération global de 3 113 821,93 € HT ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;
- 3 - d'octroyer au lauréat et à chacun des trois candidats non retenus une prime d'un montant de 35 000,00 € HT ;
- 4 - d'autoriser madame la présidente à déposer en temps utile les demandes de de subventions, permis de construire et déclarations préalables d'urbanisme nécessaires, tout comme l'ensemble des démarches et actes nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- 5 - de reconnaître l'intérêt communautaire de la grande salle événementielle au titre de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » de Quimper Bretagne Occidentale.

Débats :

M. LE ROUX : « Vous vous en souvenez certainement par la délibération du 17 juin dernier, nous avons validé le programme et l'enveloppe financière de la construction d'une grande salle événementielle à dominante principale sportive et donc autorisé la présidente à publier une consultation de maîtrise d'œuvre. Le 19 novembre 2021, nous avons une réunion avec un certain nombre d'élu(e)s et d'architectes mandatés par le conseil, pour choisir les candidats que nous allions retenir.

Quatre candidats ont été retenus :

- le Groupement Guervilly Mauffret Architecture SAS de Saint Briec ;
- le Groupement IDOM de Bilbao ;
- le Groupement Marc Mimram Architecture & Associés de Paris ;
- le Groupement DUNCAN LEWIS SCAPE ARCHITECTURE de Bordeaux.

Le 1^{er} mars dernier, il n'y a donc pas si longtemps que cela, nous nous sommes de nouveau réunis dans une configuration identique (6 élu(e)s et 3 architectes) pour retenir le candidat parmi ces 4, qui nous semblait apporter la meilleure réponse à la question que nous avions posée. Pour cela nous avons défini des critères d'appréciation, de sélection, des offres qui nous étaient proposées. La qualité architecturale et l'insertion dans le site étaient importantes et pesaient 30 % de la note. La qualité technique et fonctionnelle pesait également 30 % et la qualité financière et économique qui elle, pesait les 40 % restants. Après délibération, nous avons retenu le Groupement Marc Mimram, en deuxième position venait le Groupement Guervilly Mauffret, ensuite en ex-aequo : le Groupement IDOM et le Groupement DUNCAN LEWIS.

Après négociation, nous en sommes arrivés à un coût prévisionnel pour la tranche ferme de 14 500 000 euros HT et pour la salle annexe, qui est une tranche complémentaire facultative, la réalisation est fixée à 3 600 000 euros HT. Le forfait rémunération a été établi à 3 113 821,93 euros HT, décomposé à 2 631 888,83 € HT pour la tranche ferme et à 481 933,10 € HT pour la tranche opérationnelle. Il n'a échappé à personne que pour un projet de cette nature, il faut qu'il soit rattaché à une des compétences de QBO. En l'occurrence, ce projet pourrait être rattaché à la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » prévue par les statuts de QBO. Cette salle répond bien sûr à ces vocations sportives et culturelles. Il appartient donc au conseil communautaire de reconnaître l'intérêt communautaire de ce projet. Pour ce faire, nous devons nous prononcer à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Cette délibération aujourd'hui, nous demande :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au Groupement Marc Mimram que nous avons retenu ;
- d'autoriser madame la présidente à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;

- *d'octroyer au lauréat et à chacun des trois candidats non retenus une prime d'un montant de 35 000,00 € HT (précision pour le lauréat : ce montant fera partie des honoraires qu'il percevra, cette prime n'est pas ajoutée) ;*
- *d'autoriser madame la présidente à effectuer l'ensemble des démarches et actes nécessaires à la réalisation de cette opération ;*
- *de reconnaître l'intérêt communautaire de la grande salle événementielle au titre de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » de Quimper Bretagne Occidentale. »*

Mme LEVRY-GERARD : *« Merci pour cette présentation. Effectivement, il est important aujourd'hui que ce projet aboutisse car c'est un beau travail réalisé par l'ensemble de Quimper Bretagne Occidentale. Bien évidemment, on ne reviendra pas, en tout cas pas pour ma part, sur les débats politiques de la salle des sports, la salle multifonction etc... On en a beaucoup parlé au mois de juin. Je pense donc que l'on est bien d'accord et que l'on se réjouit de voir que nous sommes arrivés à ce consensus d'une salle à la fois sportive et culturelle nécessaire sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale.*

Par contre il reste encore quelques interrogations. La première concerne évidemment la salle annexe. Je viens d'entendre lors de la présentation que cette salle est facultative. Moi, j'avais quand même bien compris, que pour la construction de cette salle sa nécessité n'était plus à démontrer et qu'elle est donc indispensable. J'ai donc aussi lu vos interventions, madame la présidente, concernant la difficulté financière de construction de cette salle. Je souhaiterais en tous cas, que l'on ait l'assurance de la construction de cette salle annexe au regard de sa nécessité, ne serait-ce que pour l'exploitation de la salle. Nous ne pouvons pas mettre en péril l'exploitation de cette salle et donc l'investissement de 25 000 000 € au regard de l'investissement des 5 000 000 € de cette salle annexe. C'est donc la première question que je pose.

La deuxième question concerne évidemment le fonctionnement que l'on n'a pas abordé, notamment l'équilibre financier du fonctionnement de cette salle. Nous avons travaillé notamment sur l'organisation d'événementiel, afin d'avoir un fonctionnement équilibré vous évoquez l'organisation de six événements culturels autres que sportifs. Est-ce que ce chiffre de six correspond effectivement à un calcul d'équilibre ? Est-ce que ces manifestations seront plus nombreuses ? Ce sont des questions qui nous intéressent, notamment au niveau de cet équilibre et de savoir qui gèrera cette salle ? Est-ce que cela se fera au niveau de Quimper Événements ?

Une question complémentaire sur la conception du bâtiment, mais suite notamment aux articles qui sont parus je crois ce matin, sur les questionnements de deux clubs pouvant exploiter cette salle mais sur la partie vitrée. Je voulais donc savoir si c'était des choses qui avaient été prises en compte, visiblement sur ces interrogations de clubs, sur la gêne qui peut être occasionnée sur la partie vitrée. Est-ce que ce sont des choses qui peuvent être modulées et prises en compte de manière à ce que l'équipement réponde à l'ensemble des demandes ?

Un dernier point interrogatif, non pas directement sur la salle mais sur le dédommagement, puisque nous votons effectivement pour un dédommagement de 35 000 € pour chacun des cabinets. Au mois de juin, le montant était de 25 000 €, donc je voudrais savoir pourquoi il y a ce gap de 25 000 à 35 000 suite à la réception des dossiers ? »

Mme ASSIH : « Sur le dernier point, on me dit que c'était une erreur. Les 25 000 €, c'était un montant qui a été donné par erreur, depuis cela a été rectifié. »

M. MESSENGER : « Il est heureux que ce projet aboutisse. J'étais juste un petit peu interrogatif sur l'intérêt communautaire. Je pense que c'est une salle qui a un rayonnement qui va au-delà de la communauté de communes. Je pense que c'est nécessaire de le dire, si tout le monde partage cet avis, cela me semble important. L'attractivité de cette salle va dépasser, je l'espère, le périmètre de la communauté de communes. »

Mme ASSIH : « Je vais répondre à Claire et ensuite je donnerai la parole à Ludovic JOLIVET. Concernant la salle annexe, c'était la première interrogation. Il est vrai que l'on a beaucoup échangé lors du mois de juin sur l'intérêt ou non de la salle annexe. Les positions n'ont pas changé. On pense que cette salle annexe est importante, pour autant, il va falloir qu'on la finance. La raison pour laquelle on n'est pas encore sur la proposition de financement de cette salle annexe, c'est parce que nous sommes en pleine phase de contractualisation pour avoir notre plan de financement et l'on va essayer de pousser à la fois les contractualisations Région, Département mais aussi Etat. Il y a un fond Etat que l'on va essayer de solliciter sur la période qui vient et on aura besoin de toutes les énergies pour valoriser ce projet afin d'avoir le plus de recettes possible.

C'est la première chose, la seconde, c'est que nous sommes aussi dans une révision de notre PPI que l'on complètera d'une programmation pluriannuelle de fonctionnement. Dans le cas de la programmation pluriannuelle d'investissement, on va faire un point d'étape sur ce qui n'a pas été engagé ou ce qui va l'être, et dans cette PPI qui sera présenté en juin, j'espère que nous verrons la salle annexe. Donc, on est vraiment dans cette recherche de recettes complémentaires permettant d'avoir le financement global pour avoir l'équipement le plus fonctionnel possible.

Ensuite concernant l'équilibre fonctionnement, évidemment c'est une chose de trouver les recettes et d'avoir nous-mêmes nos propres financements pour financer l'investissement. Cela va être une autre question d'assurer un équilibre dans le fonctionnement de la salle. À défaut de trouver un équilibre, parce que parfois il faut y aller en plusieurs années, en tous cas il faudra absolument assurer un coût de fonctionnement supportable pour la collectivité. Même quand on a, je pense par exemple à l'ARENA de Brest, des événements en nombre à l'identique entre le culturel et le sportif, l'équilibre n'a pas été trouvé. On pense que c'est une piste qui permet d'assurer un équilibre dans les frais de fonctionnement, ce n'est pas vrai quand on compare tous les équipements, y compris dans les équipements proches de chez nous. Pour cela, je ne vais pas pouvoir répondre aujourd'hui précisément parce que, au niveau du comité de pilotage, nous sommes en plein sur cette question-là, à comparer les différentes possibilités de financement du fonctionnement. Nous comparons aussi ce qui est fait ailleurs. Est-ce qu'un club va occuper cette salle ? Il y a une forte hypothèse, on ne va pas se le cacher, concernant les "Béliers" de Quimper. Pour autant, cela va être la salle de l'agglomération et pour cela, il va falloir voir aussi s'il y avait cette hypothèse de retenus, et à hauteur de combien se ferait le loyer, justement pour ne pas que la différence se fasse au détriment de l'agglomération. Donc nous sommes vraiment en phase de construction de ces plans de financement pour le fonctionnement où il est prévu que l'on se voit assez rapidement au plus tard en avril. Je propose de faire un point d'étape sur cette question au niveau des commissions communautaires. Il est vrai que je vous ai fait un mail, car j'étais un peu embarrassée de ne

pas pouvoir avoir un vrai point en commission sur cette salle, parce que nous étions tenus au devoir de discrétion par rapport aux différents porteurs de projets. Maintenant on sait qui va pouvoir réaliser cette salle et sur les phases d'étapes, notamment sur le fonctionnement, je trouverais intéressant que l'on puisse avoir des point réguliers inter-commission pour pouvoir avancer collectivement sur cette question qui est extrêmement importante.

Concernant la gêne pour la lumière, je ne peux pas répondre précisément, j'ai vu les mêmes interrogations des clubs dans la presse, cela a effectivement attiré mon attention. Je suppose que cela est pris en compte par le groupe d'architectes dans la mesure où ils connaissent très précisément la destination de cette salle. Un des critères pour lesquels ce groupement d'architectes a été retenu, c'est parce qu'ils ont déjà fait des équipements similaires. Maintenant, c'est effectivement les questions que l'on va croiser pour s'assurer que ce soit bien pris en compte dans la fonctionnalité de l'usage qui sera celui de la salle. »

M. JOLIVET : *« C'est un excellent moment de passer à la validation d'un choix d'une salle tant attendu depuis de nombreuses années, et enfin le choix des architectes qui vont bâtir cet équipement communautaire. J'ai quelques questions à vous poser à vous tous. Première chose, finalement combien cela coûte-t-il exactement ? Parce que le vice-président chargé des finances a évoqué tout à l'heure un montant de 14 000 000 € HT, parfois on entend HT ou parfois TTC... J'aimerais savoir combien coûte exactement la salle principale ? Combien va coûter précisément la salle annexe ? Quels vont coûter les aménagements extérieurs et quel va être le montant de la dépollution ? Cela me paraît important, même si effectivement il y a des compétences communautaires et des compétences ville, ce serait bien madame la présidente, que vous puissiez donner à l'assemblée un montant global. Je pense qu'il n'y a pas à se cacher le visage sur ce sujet. Je pense que c'est important d'imaginer justement toute l'implication, que peuvent avoir les deux collectivités dans cette salle, qui a une dimension qui dépasse les frontières de la communauté d'agglomération et qui aurait été plus loin si nous étions allés sur un équipement de l'ouest breton de type ARENA, à laquelle tu es très sensible ma chère Isabelle.*

C'est important quand même dans cette affaire que finalement on le sache. Ce n'est pas que l'on veuille mettre la charrue avant les bœufs, mais il n'empêche que, quand on fait un équipement de cette dimension, il faut bien évidemment une étude économique. Comment la gérer au quotidien et quand on sait comment on la gère au quotidien, on peut trouver l'équipement qui va bien. C'est vrai que ce n'est pas une ARENA puisque tu ne le souhaitais pas, mais je peux comprendre pour des raisons diverses qu'il fallait avoir un coût extrêmement modeste, qui était autour de 10 000 000 € ou 11 000 000 €, là on y est largement. Tu t'es expliquée là-dessus, il n'y a pas de souci. On ne va pas jouer au chat et à la souris longtemps mais il n'empêche que je ne suis pas en train de faire "les mijaurées" en disant – il ne faut pas dépenser l'argent public – c'est un bon investissement pour la ville, la communauté d'agglomération et le tour du territoire. Le tout est de savoir ce qu'on y fait ? C'est ce que l'on veut y faire qui détermine l'équipement. Qui le gère ? Est-ce que c'est Quimper Evénements ? Est-ce que c'est les "Béliers" de Quimper qui sont très intéressés ? Comme il n'y a plus de complémentarité entre le Pavillon, l'Artimon et la salle, c'est vrai que c'est un peu plus complexe. Lorsque nous avons fait l'étude économique, d'opportunité, il y a quatre ans, le rendement de la salle, l'équilibre financier de la gestion de la salle se faisait par ce qu'il y avait complémentarité. Là, il n'y en aura pas mais tant pis, le choix a été fait, c'est un acte fondateur important. J'aimerais que vous soyez clairs sur la gestion de cette salle qui aujourd'hui, est faite essentiellement pour un club résident qui pourrait être l'UJAP ou le tennis de table. Marie-

Pierre JEAN-JACQUES l'a évoqué, mais effectivement il peut y avoir derrière un problème de tracés, puisque à un certain niveau, notamment pour le basket, c'est un tracé basket et uniquement basket. Donc s'il y a un changement d'activité, cela nécessite un changement de tracé. Là, on est dans le détail mais cela se gère. Quand l'ARTIMON a été construit, il a été envisagé que l'ARTIMON soit la salle Grande Capacité de la communauté pour les matchs de l'UJAP. On avait bien vu les problèmes que cela posait en termes de tracés, en termes de douches, en termes de vestiaires et l'on a bien vu que cela coûtait 30, 40 ou 50 000 € à chaque match de l'UJAP à l'époque. Pour les 6 opérations exceptionnelles, c'est intéressant et je pense que l'on pourra même en faire davantage puisque l'équipement le permettra, même si cela ne prend pas le nom d'ARENA, on aura quand même une forme de complémentarité. Je vois que vous avez beaucoup évolué, je vous en remercie madame la présidente. Il n'empêche que si un jour l'UJAP devait descendre, on aurait un équipement qui serait peut-être surdimensionné pour le sport et pas surdimensionné pour la culture ou l'évènement. Le choix a été fait on ne va pas y revenir, après tout, c'est comme ça.

En tout cas moi, je ne peux que me féliciter de cet engagement. Je veux vous dire que nous en sommes très fiers et je pense que, Alain GUILLOU qui est présent, est tout à fait d'accord. C'est un équipement important tant attendu et la communauté d'agglomération doit justement être le fer de lance en la matière et en termes d'évènements pour pouvoir rivaliser. Attention quand même à ne pas être naïfs vis-à-vis de nos collègues du nord Finistère, qui voyaient d'un très sale œil l'installation d'une grande salle à Quimper et d'un ARENA. Il faut faire attention car tous les mots qui avaient été donnés par les Brestois c'était – attention, ne le faites pas parce que chez nous ce n'est pas rentable –. Il y a de la place, madame la présidente, chers collègues, pour de l'évènementiel à l'ouest breton. Que l'on ait une salle à Brest et à Quimper, c'est très complémentaire. Les Lorientais sont d'ailleurs assez favorables à la création d'une grande salle, de grande capacité de type ARENA, sur leur territoire puisque Quimper ne fait pas la sienne. En tout cas, je ne peux que me réjouir mais j'attends quand même quelques questions sur ce sujet. »

Mme ASSIH : « *Je ne répondrai pas sur la partie fonctionnement puisque j'ai déjà répondu précédemment et que je reviendrai vers vous pour cela. Dominique, est-il possible de préciser le coût de l'équipement en TTC ?* »

M. LE ROUX : « *Cela figure en page n° 7 de l'annexe où l'on voit que l'on a un coût encadré au total global de la grande salle, d'un peu plus de 21 000 000 € et pour la salle annexe un peu plus de 5 000 000 €. Sauf bien sûr, les aménagements spécifiques qui seront réalisés par la ville de Quimper, en particulier dans le cadre de la rénovation de ce secteur de l'Eau Blanche, où certaines opérations seront prises en compte par la ville mais qui concourront au succès de ce projet.* »

Mme ASSIH : « *Concernant la dépollution, cela est en cours d'estimation puisque les travaux ont commencé. La consultation de maîtrise d'œuvre est en cours, donc je reviendrai aussi vers vous pour pouvoir vous donner le montant de la dépollution, qui s'annonce assez importante, parce que c'est un site assez pollué. On ne peut pas raisonner en mettant tout ensemble pour dire – la grande salle va coûter tant – parce que il y a l'équipement et il y a la salle annexe. On a donc des montants qui gravitent autour de 21 000 000 € puisqu'il y a l'option culturelle – vous vous souvenez ? – autrement cela aurait été dans les 20 000 000 €. Cela avait donc été prévu tout de suite, autour de 5 100 000 € pour la salle annexe, auquel on avait déjà engagé à*

l'échelle de la ville 5 000 000 € pour tout ce qui concernait le projet de rénovation urbaine et notamment, le projet auquel tient particulièrement Daniel sur l'aménagement du bord de rivière. Il y a également le parking puisqu'il s'agit de réaliser un parking de proximité, donc il y a ensuite la question de l'accès au centre-ville qui va se poser. Même si je prends l'exemple du parking, bien sûr que ce sera le parking de la grande salle mais quand cette grande salle ne sera pas utilisée, ce sera le parking de la ville de Quimper, en tout cas de l'entrée de ville de Quimper. C'est pour cela que l'on ne pourra pas ajouter le parking qui sera fléché exclusivement sur la grande salle puisqu'il aura plusieurs usages, plusieurs destinations. Cela c'est la première chose, il faudra ajouter aussi le montant que l'on a rajouté à l'échelle de l'agglomération sur tout ce qui est rénovation urbaine mais là aussi, on a des activités économiques, notamment sur du tertiaire, qui font parties de ce secteur d'investissement qui a déjà été engagé sur la PPI. On reviendra donc vers le conseil communautaire pour préciser la notion de dépollution parce que là c'est certain, elle est strictement liée au projet de la grande salle, En fonction des montants que l'on aura, notamment sur le parking, on reviendra également par étapes sur ces questions de financement »

M. JOLIVET : *« Lors du point presse l'autre jour, vous aviez un peu minoré le coût de la dépollution. Je ne suis pas en train de te cibler car quand la collectivité a acquis ce site, nous savions qu'il était pollué, que nous n'allions pas le payer très cher, mais qu'en revanche nous allions supporter le coût la dépollution. Des bruits ont circulé. J'ai entendu des montants et je m'en suis un peu inquiété. C'est pour cela qu'une fois que cela est lancé, j'imagine très bien que vous devez la finir au plus vite. Maintenant, cela est important d'indiquer le montant à l'assemblée, je pense que cela est intéressant de pouvoir le préciser. Je comprends, chère Isabelle, que tu sois embêtée ou gênée pour dire que finalement l'opération va coûter 35 000 000 €, puisqu'au total le parking faudra bien le faire d'une façon ou d'une autre. Effectivement, il va participer à la desserte ou à un parking périphérique mais la salle a besoin de parking. Il faut donc intégrer bien évidemment le coût, y compris des aménagements d'accès qui sont principalement pour la salle. On fera le calcul. Il ne faut pas après s'étonner des calculs qui pourraient ne pas être tout à fait vrai mais on fera le calcul du montant. J'ai entendu un chiffre qui s'approche du million pour la dépollution, est-ce qu'on s'en rapproche ou pas ? »*

Mme ASSIH : *« On ne va pas faire de la politique fiction. Moi, je reviendrai quand j'aurai un montant stabilisé. Là, je ne peux pas le faire et ce n'est pas une gêne de ma part. C'est juste pour la question concernant le président de Région, je ne parle pas à la place de certains collègues et je ne donne pas des chiffres hypothétiques. Je préfère vraiment stabiliser les choses. Quoi qu'on en dise, par exemple sur le parking, j'entends bien ça plus ça, la salle elle a coûté tant mais il va falloir être honnête aussi au niveau des interprétations des chiffres. Quand je dis que l'on fait un parking de proximité pour la ville de Quimper et ce sera à cet emplacement-là, on est vraiment sur quelque chose d'extrêmement stratégique. On a voté notamment tous nos plans de transition écologique, on est vraiment sur une optimisation de notre foncier qui va nous permettre d'avoir plusieurs usages, donc il faut avoir l'honnêteté de dire que ce sera – et le parking de la salle, – et le parking de proximité. Ce sera d'ailleurs le premier vrai parking de proximité de la ville de Quimper. Il en faudra d'autres : aménager celui de la Croix des Gardiens et certainement en avoir un autre du côté du secteur de Kerdrezec - Prat Maria. Là, on est sur des financements croisés, et là c'est un financement agglomération sur tout ce qui est aménagement et rénovation urbaine sur le secteur économique. Je veux dire grande salle ou pas, il aurait fallu engager ces sommes-là à l'échelle*

de l'agglomération pour des destinations plurielles. Je n'ai pas de gêne par rapport au montant et par rapport à l'addition des montants, maintenant il faut leur donner leur véritable sens. Je vois bien que l'on essaie de me taquiner, donc je ressors quand même ce que j'avais dans les tiroirs quand je suis arrivée aux responsabilités avec mes collègues. Ce n'est pas une critique, c'est juste l'état d'avancement de ce projet qui avait été lancé lors de la précédente mandature. La salle pure ARENA qui est une salle de type Y, c'est comme cela par rapport aux différentes destinations, est vraiment une salle qui, de mon point de vue et je le maintiens en tant que présidente de l'agglomération, n'était pas supportable au vu de notre budget de l'agglomération. Cela n'a pas fait de difficulté au niveau du bureau communautaire. Au départ, c'était l'idée d'une salle avec une configuration de 4 000 places et on était sur un budget de 44 000 000 €. Là, je parle que de la salle, je ne parle pas du parking, je ne parle pas de la salle annexe, je ne parle pas des aménagements, notamment ceux du secteur économique tertiaire. Vous comprenez ? Donc comparons ce qui est comparable. Là, on parle de la comparaison entre les équipements. Cela a évolué puisque j'imagine que c'était quand même un peu faramineux. Ensuite on était sur une salle multifonction. Alors il y a eu des changements, j'ai eu à un moment donné une étude et elles y sont toutes, pour une salle à 1 500 places pour un montant de 38 000 000 €. Là, vous avez demandés d'autres projections possibles et à la fin le dernier projet de fin 2019, on était sur une salle de type ARENA, d'une capacité de 2 500 place en configuration assises pour un montant de 31 000 000 € TTC, sans les aménagements, sans la salle annexe, voilà ce que l'on avait : 2 500 places. Donc, moi je veux vraiment être rigoureuse sur les informations que je donne à l'ensemble des conseillers communautaires et donc à la population de notre agglomération mais comparons ce qui est comparable. Pour le coût, je pense que l'on a trouvé un bel équilibre et je le redis parce que vous avez pu remarquer que, entre ce que l'on a voté lors du mois de juin 2021 et maintenant, ce que le groupement d'architectes nous a produit c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles on a choisi Mimram Architectes parmi les lauréats, c'est que nous sommes à une capacité de 3 500 places. Pour être parfaitement claire, sur les 3 539 places, il y a 100 places pour les personnes à mobilités réduites qui sont prévues dans la configuration mais il y a également 300 places debout puisqu'il y aura un déambulatoire qui permettra aux personnes de regarder le match dans d'autres configurations. On arrive à un bel équilibre entre notre capacité financière à faire et entre le besoin en termes d'augmentation de capacité d'accueil de notre futur équipement. Voilà, je pense avoir été claire et transparente. »

M. JOLIVET : « *Madame la présidente, je peux vous dire que cela est très bien. Les photos que j'ai pu voir et les avis que je peux avoir par les uns et par les autres, font évidemment qu'il y a une forme d'unanimité et c'est très bien. Vous avez bien fait aboutir ce projet et moi je peux que me féliciter de cet aboutissement heureux. »*

Mme ASSIH : « *Un travail collectif qui avait été initié avant et qui arrive à un équilibre. Un point d'équilibre par rapport à notre bassin de vie et notre capacité financière à faire. »*

M. COZIEN : « *Je voudrais juste revenir sur une partie du débat, sur la question du fonctionnement. Bien entendu nous sommes très soucieux et très vigilants sur ce fonctionnement. Il a été dit que la réflexion n'était pas aboutie. Les travaux sont engagés, nous avons eu des premiers échanges, ce n'est pas abouti et il faut pousser les logiques. Il y a plusieurs logiques et ensuite à un moment proposer une décision. Pour avoir participé à ce groupe, je peux vous dire que l'on avance dans ce sens et pour être très factuel, on a même un*

peu remis en cause le corps d'hypothèses qui a été présenté par les consultants lors de la dernière réunion. Je n'en dirai pas plus car il n'y a pas plus à dire. »

Mme ASSIH : *« C'est vraiment un très beau projet, je dois vous dire ma satisfaction, notre satisfaction collective à avancer sur ce projet. Maintenant, on avance sur les questions à la fois de mode de gestion et donc de frais de fonctionnement, on reviendra comme convenu en direction des commissions pour avancer sur cela. On ne va pas refaire le match car cela a été voté, parce que je vois déjà deux demandes d'interventions. Ce que je voulais vous dire aussi, pour compléter concernant la politique événementielle, juste un dernier petit point car on voit bien que c'est un équipement qui est rattaché à une compétence. Pour faire vivre après la politique publique, la politique publique c'est pas un équipement mais c'est ce qui va s'y passer dans cet équipement, on a prévu d'ajouter vraiment un enjeu fort sur un portage politique de notre événementiel – et culturel – et sportif – afin d'avancer. On a encore quatre ans sur cette mandature pour avancer sur un cadrage de nos engagements éventuels sur ces champs du haut niveau notamment, mais aussi éventuellement du culturel. Donc cela va faire l'objet d'échanges lors de la présentation du prochain projet communautaire en avril. Ce sera complémentaire avec ce projet de futur équipement. »*

Mme LEVRY-GERARD : *« Une fois n'est pas coutume, je voudrais associer une personne du public à ce vote. Alain GUILLOU qui a quand même énormément travaillé sur ce dossier et qui à mon avis, partage notre satisfaction ce soir. »*

M. MESSAGER : *« Je voudrais juste vous demander si l'on pouvait ajouter à la fin du point 5: « et de rayonnement départemental ».*

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 mars 2022
Rapporteur :
Monsieur Eric GUEGUEN**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Exonération de la redevance spéciale pour les établissements professionnels qui n'ont pas bénéficié du service de collecte des ordures ménagères, en raison de leur fermeture dans le cadre de la COVID-19 de collecte des ordures ménagères

Afin de poursuivre l'accompagnement des entreprises confrontées à la crise de la COVID-19, se pose la question de l'exonération de la redevance spéciale pour les entreprises qui n'ont pas bénéficié du service de collecte des ordures ménagères et assimilés durant les périodes de fermeture en 2021.

Quimper Bretagne Occidentale assure la compétence de la collecte des déchets et perçoit à ce titre les taxes et redevances nécessaires à l'exécution du service.

Afin d'accompagner les entreprises fermées pour cause de COVID-19, il est proposé de les exonérer de la redevance spéciale sur la période de fermeture.

Ainsi, les commerces non essentiels ont été fermés du 3 avril 2021 au 19 mai 2021, soit 1 mois et demi. Les salles de sport du 1^{er} janvier au 1^{er} mai, soit 4 mois et les restaurants du 1^{er} janvier 2021 au 29 juin 2021, soit 6 mois sur l'année.

Sur les 265 établissements soumis à la redevance spéciale, 66 ont subi la fermeture liée à la COVID-19.

Le montant annuel prévisionnel de la redevance spéciale pour l'année 2021 s'élevait à 442 979 euros. L'exonération des professionnels ayant fermé sera de 37 170 euros.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'exonérer les entreprises, fermées pour cause de COVID-19, de la redevance spéciale sur la période de fermeture.

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2022

**Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Nettoyage et entretien des vêtements de travail et équipements de protection individuelle
Création d'un groupement de commandes**

Afin de permettre à la ville de Quimper et à Quimper Bretagne Occidentale de publier une consultation commune pour bénéficier de conditions financières plus avantageuses pour :

- **la mise en œuvre d'un nettoyage des vêtements de travail et équipements de protection individuelle des agents de chaque collectivité,**
- **la mise en œuvre d'une réparation des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI),**
- **l'entretien de linge, vêtements collectifs utilisés par les services dans le cadre de leur activité (ex : chasubles, franges de nettoyage),**

il est proposé que ces personnes publiques créent un groupement de commandes.

Le marché public liant la ville de Quimper et la société de nettoyage des vêtements de travail arrive à expiration en mai 2022.

Une consultation doit donc être publiée prochainement pour désigner les nouveaux prestataires.

Afin de pouvoir bénéficier de conditions tarifaires optimales, il est proposé de créer un groupement de commandes en application des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique pour une durée de huit années, intégrant la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale.

Une convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement.

La ville de Quimper assure les fonctions de coordonnateur. Dans ce cadre, la commune de Quimper est chargée d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le ou les marchés publics, d'établir, signer et notifier les avenants éventuels.

Chaque membre du groupement s'engage à prendre en charge la part des prestations qui lui incombe.

La commission d'appel d'offres sera celle de la commune de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de constituer un groupement de commandes avec la ville de Quimper, pour le nettoyage et l'entretien des vêtements de travail et entretien du linge ;
- 2 – d'autoriser madame la présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Quimper comme coordonnateur.

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 mars 2022
Rapporteur :
Monsieur Thomas FEREC**

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022 (accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Territoire d'industrie : contrat de financement

Lancé en novembre 2018 « Territoire d'industrie » est un programme national de soutien aux territoires industriels portant sur la période 2019-2022 et visant à redynamiser l'industrie française autour des axes innover, attirer, recruter et simplifier.

Le 9 juillet 2021, le contrat Territoire d'industrie Finistère pour la période 2019-2022 a été signé à Brest. Il est l'œuvre d'un travail collectif porté par l'UIMM Finistère, la CCIMBO Brest Métropole et Quimper Bretagne Occidentale avec 12 autres acteurs (EPCI, Pays, Technopôles), une première en France pour ce type de contrat.

Pour animer ce programme, il est nécessaire de recruter un/e chargé/e de mission au sein de l'UIMM, pour l'ensemble du territoire. Le coût de la participation de Quimper Bretagne Occidentale serait de 11 593,50 € annuel sur 2 ans.

Le groupe projet « Territoires d'industrie » du Finistère est composé de l'UIMM Finistère, la CCIMBO Brest métropole et Quimper Bretagne Occidentale avec 12 autres acteurs (EPCI, Pays, Technopôles). Le contrat signé le 9 juillet 2021 est porté par les dix intercommunalités finistériennes, en binôme avec un industriel de chaque territoire et articulé autour de 4 axes, déclinés dans 7 enjeux et 33 fiches actions.

Le 21 septembre 2021, Guillaume BASSET, Délégué aux Territoires d'industrie auprès du ministre de l'économie et des finances et de la cohésion des territoires, accompagné d'Antoine HOINGNET, chargé de programme au sein de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANC Territoires) se sont déplacés sur Brest pour rencontrer les acteurs du consortium finistérien, présenter la démarche et les financements.

I. Ambition de la démarche et engagements des parties

Contractuellement, les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du « territoire d'industrie Finistère ».

Les signataires se sont engagés collectivement pour la réussite du contrat :

- Le Conseil régional est chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale (...);
- L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie (...);
- Les intercommunalités assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels (...);
- Les industriels s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées (...);
- Les opérateurs publics et autres partenaires signataires s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions (...);
- Les autres partenaires, l'UIMM Finistère, la CCIMBO, le Pôle métropolitain du Pays de Brest, le Technopôle Brest Iroise et la Technopole Quimper Cornouaille s'engagent à participer au comité de pilotage « Territoire d'industrie Finistère », à la mise en œuvre des actions co-décidées et au renforcement de la coopération Etat – Région Bretagne - intercommunalités – entreprises.

La gouvernance du projet est composée d'un comité de pilotage qui pourra se réunir une fois par an et d'un comité technique.

II. L'animation de la démarche en Finistère

La construction de la démarche Territoire d'Industrie Finistère a été portée, jusqu'à la signature du contrat et la venue de Guillaume BASSET, par l'UIMM 29, en lien étroit avec la CCIMBO Brest métropole et Quimper Bretagne Occidentale.

La signature du contrat constitue la première étape de la démarche qui vise à accueillir et développer le tissu industriel du territoire finistérien. Il convient désormais de la faire vivre en organisant la coordination et le pilotage du projet multi territorial et multi partenarial.

Sur le plan de l'animation, ce projet demande des ressources pour notamment communiquer, préparer les réunions de suivi opérationnel et du comité Territoire d'Industrie, faire le point sur l'avancée des actions et des projets, participer aux réunions régionales, nationales pour faire du benchmark et montrer que la démarche finistérienne s'inscrit bien dans le plan national « territoire industrie ».

Le contrat Territoire industrie est un contrat « vivant », « itératif ». Cela impliquera l'intégration de nouvelles actions, peut-être l'abandon de certaines actions..., donc un suivi administratif du contrat, des abrogations, la vérification du respect du contrat et du cahier des charges Territoire d'Industrie ..., et ainsi conserver l'objectif du contrat qui vise à faire rayonner le Finistère, son Industrie et son écosystème dans les territoires concernés.

Il convient de s'interroger sur l'animation de cette démarche et sur les moyens à mettre en œuvre, eu égard de l'ambition fixée. **Une démarche avec un animateur dédié est aujourd'hui privilégiée par les partenaires :**

Un(e) chef(fe) de projet pourrait être recruté(e) sur 24 mois en charge d'animer la démarche pour :

- Assurer le suivi et la participation à des manifestations de promotion de la démarche ;
- Suivre les budgets d'animations/communication et la gestion de la trésorerie & de l'abondement ;
- Assurer la transmission d'information pour la continuité de la coordination, du pilotage...
- Rechercher pour les actions la captation des fonds de l'Etat.

Il s'agirait de dédier 1 ETP sur l'animation et le développement de la démarche, en partenariat avec le consortium.

Les avantages sont :

- Avoir une ressource humaine et un interlocuteur unique pour animer le contrat Territoire industrie auprès des différentes instances ;
- Organiser et animer des comités techniques réguliers et a minima un comité de pilotage par an, en intégrant les nouvelles actions, l'abandon d'autres....
- Engager des actions de promotion à l'extérieur du territoire (mise en avant de l'offre foncière et de services) ;
- Avoir un représentant pour le Finistère pour les temps forts de la démarche nationale ;
- Inscrire dans la durée le partenariat public/privé de la démarche et de la dynamique finistérienne ;
- Se saisir de l'opportunité financière annoncée par l'Etat (Guillaume BASSET), à savoir le financement du poste à 50 % sous la forme d'une subvention versée en une fois plafonné à 80 K€, soit un budget de 160 K€ pour 2 ans, valable 1 fois.

III. L'impact pour QBO

Cette démarche qui s'inscrit dans une démarche partenariale avec les EPCI du Finistère, l'UIMM, la CCIMBO et les technopôles est intéressante pour QBO pour développer le soutien aux projets industriels et aux différents projets du territoire (Ecole d'ingénieurs, Ecole de Production, Valorisation des métiers industriels, décarbonation de l'industrie, Economie circulaire, Développement du foncier, Formations spécifiques, ...).

Les principaux EPCI (Brest métropole, Morlaix communauté, ...) sont favorables au financement mais réaffirment la volonté d'avoir un chargé de mission qui travaille bien pour tous les EPCI du Finistère.

Le coût pour QBO serait de 11 593,50 € annuels sur 2 ans pour un cout total estimé annuel de 103 800 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

- 1 - à verser la subvention à l'UIMM Finistère à hauteur de 11 593,50 € annuellement, sur 2 ans ;
- 2 - à signer la convention de financement du poste du chargé de mission intercommunautaire.

Débats :

M. FEREC : *« Cette délibération concerne le territoire d'industrie et un contrat de financement. Comme vous le savez, l'agglomération a été labellisée Territoires d'Industrie. C'est une bonne chose, on en parle souvent mais c'est vrai que c'est un sujet sur lequel il faut que l'on travaille ardemment sur la politique industrielle, à la fois du pays, mais plus globalement de la Région Bretagne. L'Etat a mis en place des dispositifs d'accompagnement Territoires d'Industrie, sur lequel nous travaillons actuellement de façon collégiale avec bien évidemment l'UIMM du Finistère, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest Métropole, de Quimper Bretagne Occidentale et 12 autres acteurs du territoire. On est vraiment sur une ambition partagée, une ambition collective. Le but de cette délibération, c'est d'accompagner cette démarche Territoires d'industrie en cofinançant le poste d'une personne, d'un chargé de mission, qui serait là aussi pour accompagner cette démarche auprès du territoire à hauteur partagée entre les différents partenaires, à hauteur de 11 000 € annuellement sur 2 ans. La délibération demande de donner pouvoir à la présidente pour signer cette convention de financement sur ce sujet excessivement important.*

Le but de ce chargé de mission sera comme vous le voyez dans la délibération :

- d'avoir un représentant pour le Finistère. C'est une démarche qui est nationale, donc c'est aussi bien de créer du réseau sur ce dispositif ;*
- d'engager des actions de promotion à l'extérieur du territoire en lien avec les différents services de développement économique du territoire. Je pense ici à Jean-Marc MARECHAL et Laurent BRUCHON ;*
- d'avoir un interlocuteur unique entre les différents partenaires du Finistère.*

L'idée étant d'avoir un accompagnement, qui est de somme toute très limité, à hauteur 11 190 € annuellement sur 2 ans. »

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2022

**Rapporteur :
Madame Forough-Léa
DADKHAH**

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022 (accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Laboratoire LUBEM de l'UBO : financement de la thèse de recherche DynaSpoki

Il est proposé de participer au financement d'une thèse menée par le laboratoire LUBEM (Laboratoire Universitaire de Biodiversité et d'Ecologie Microbienne) de l'UBO présent à l'IUT de Quimper, pour l'accompagner dans un programme de recherche concernant les bactéries sporulées. Il est proposé de financer ce programme de recherche pour un montant de 16 000 € par an surtrois ans.

Depuis plusieurs années Quimper Bretagne Occidentale apporte son soutien à des programmes de recherche à travers des demandes de financement de thèses de doctorats. Aujourd'hui Quimper Bretagne Occidentale est sollicitée par le laboratoire LUBEM de l'UBO présent à l'IUT de Quimper pour l'accompagner dans le financement d'une thèse de recherche.

Cette thèse sera encadrée par des enseignants chercheurs du LUBEM et de l'ADRIA dans le cadre de l'unité Mixte Technologique (UMT) ALTER'X qui réunit ces 2 structures depuis de nombreuses années sur des projets de recherches communs.

Ce projet cherchera à identifier les conditions des procédés de fabrication ou des niches favorables à la sporulation, sur la base notamment d'indications temps/température; et par conséquent l'identification des conditions (temps, température, milieu) prévenant la formation de spores.

En effet, la succession des cycles de croissance et de sporulation peut être favorisée par des temps d'attente rencontrés au cours des étapes de stockage, et d'élaboration ou de transformation des produits alimentaires. L'élimination des spores alors formées est plus difficile que celles des cellules végétatives. Elle nécessite d'augmenter l'intensité des procédures de nettoyage ou des procédés d'assainissement des produits alimentaires, tel que le traitement thermique, souvent au détriment des qualités organoleptiques et nutritionnelles du produit alimentaire. Ces étapes sont coûteuses en énergie ou nécessitent l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement. Il est donc particulièrement important d'apporter des éléments permettant la maîtrise des spores bactériennes. On sait aujourd'hui que cette problématique touche notamment le développement de nouveaux produits, comme ceux à

base d'ingrédients d'origine végétale. Cette thèse s'inscrit donc dans la transition environnementale et la politique régionale du bien manger.

La région (dispositif ARED) ne finançant qu'à 50%, le laboratoire LUBEM sollicite un co-financement de la part de Quimper Bretagne Occidentale.

Le programme pourrait être financé chaque année comme suit, pendant 3 ans :

Poste de dépense annuel	Région (ARED)	QBO	LUBEM
allocation de recherche	16 000 €	16 000 €	0 €
Fonctionnement consommable, prestations, missions, diffusion	0 €	0 €	16 000 €
Total/partenaire/3 ans	48 000 €	48 000 €	48 000 €

Ce projet de thèse porte un intérêt important pour le territoire :

- il apporte directement des réponses aux problématiques des entreprises agroalimentaires ;
- il conforte la collaboration entre le LUBEM et l'ADRIA à travers l'UMT ALTER'X ;
- il porte sur un sujet sur lequel les chercheurs quimpérois ont une reconnaissance internationale ;
- cette thèse s'inscrit donc dans la transition environnementale et la politique régionale du bien manger.

Compte tenu de l'intérêt de ce programme de recherche pour l'écosystème agroalimentaire local, il est proposé de cofinancer cette thèse pour un montant de 16 000 euros par an pendant trois ans, montant équivalent à la participation de la Région.

Monsieur David LESVENAN étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider le principe de financement de la thèse DynaSpoki sur la base de 16 000 € par an sur 3 ans. ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention de financement.

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2022

**Rapporteur :
Madame Forough-Léa
DADKHAH**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne : avenant n°1 à la convention globale
de fonctionnement 2022 - 2024**

Dans le cadre de la convention globale de fonctionnement qui lie l'École Européenne Supérieure des Arts de Bretagne et Quimper Bretagne Occidentale, il appartient à Quimper Bretagne Occidentale d'approuver, annuellement et par avenant à la convention, le niveau de contribution de la communauté au fonctionnement de l'école.

Dans le cadre de la préparation de son budget primitif 2022, l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB), établissement public de coopération culturelle regroupant les quatre sites de Brest, Lorient, Quimper et Rennes, a sollicité des subventions 2022 identiques aux subventions 2021 soit une contribution annuelle de 1 510 758 € au titre du fonctionnement et de 56 812 € au titre de l'investissement, ce qui représente une contribution globale de 1 567 570 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1 510 758 € au titre du fonctionnement et de 56 812 € au titre de l'investissement, soit une contribution globale de 1 567 570 € au titre de l'année 2022 ;

2 - d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant numéro 1 à la convention 2022-2024.

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2022

**Rapporteur :
Monsieur Pierre-André LE
JEUNE**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention à l'association 'La Vallée Blanche', organisatrice du trophée Sébaco

Dans le cadre de sa compétence « rayonnement, promotion du territoire et de son identité régionale », Quimper Bretagne Occidentale soutient des événements à caractère sportif qui contribuent au rayonnement du territoire.

Ces événements jouissent d'une notoriété qui dépasse largement le cadre du territoire et participent du dynamisme et de l'image du territoire.

L'association « La Vallée Blanche » est organisatrice du trophée Sébaco, course cycliste disputée à Ergué-Gabéric.

Dans le cadre de la course tenue en 2021 et après communication des bilans, l'association sollicite une subvention de QBO d'un montant de 5 000 €. Cette demande tardive est en lien avec la situation sanitaire qui avait perturbée la tenue de la course.

Pour mémoire, le trophée Sébaco est une course cycliste internationale junior, créée en 1981. Elle se déroule sur une journée et propose une étape en ligne, précédée d'un contre-la-montre le matin et d'une course cadets.

Elle rassemble l'élite juniors française et européenne, comme en témoigne la participation de cyclistes réputés comme Erwan Menthéour, Tony Gallopin, Cyril Gautier, Warren Barguil, Olivier Le Gac ou encore Johan Le Bon.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association « La Vallée Blanche », organisatrice du trophée Sébaco.

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2022

**Rapporteur :
Monsieur Pierre-André LE
JEUNE**

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mandat au Centre de gestion du Finistère pour la mise en concurrence d'un contrat-
groupe d'assurance cybersécurité.**

Face à la recrudescence des cyber-attaques, le Centre de Gestion du Finistère (CDG29) propose la mise en place d'un contrat-groupe d'assurance cybersécurité pour les collectivités. Il est proposé que Quimper Bretagne Occidentale donne mandat au CDG29 pour mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence de ce contrat d'assurance, sans engagement sur une adhésion ultérieure au contrat.

* * *

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère (CDG29) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance cybersécurité aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département du Finistère garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques.

Afin de favoriser la mutualisation du risque cyber, les Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor se sont regroupés au sein d'un groupement de commandes ayant pour objet la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance cybersécurité.

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et les établissements publics du Finistère et des Côtes d'Armor, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collectivité à adhésion facultative ».

Quimper Bretagne Occidentale soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le groupement constitué des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor.

Pour se faire, Quimper Bretagne Occidentale doit donner mandat au Centre de Gestion du Finistère par délibération, ce qui permet à QBO d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat.

Quimper Bretagne Occidentale est actuellement assurée au titre des risques informatiques dans le cadre de son contrat d'assurance « Dommages aux biens » qui a été renouvelé en 2020. Toutefois, les garanties en cas de virus ou fraude informatique sont limitées notamment au niveau des plafonds d'indemnisation. Cette évolution, observée depuis 2019, s'explique par la recrudescence des cyber-attaques. En réponse à celle-ci, les assureurs limitent voire excluent les risques cyber des contrats d'assurances « classiques ».

Dans ce contexte, la mise en place d'un marché d'assurance spécifique « Cyber sécurité » apparaît pertinente pour assurer ces risques et la formule de contrat-groupe proposée par le CDG29 peut être intéressante tant au niveau des garanties que des tarifs.

Donner mandat n'engage en rien QBO, la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le groupement des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor.

Il est précisé que cette démarche bénéficierait également aux communes adhérentes au service commun « Direction Communautaire des Systèmes d'Information » - DCSI (Briec, Ederne, Ergué-Gabéric, Guengat, Landrévarzec, Plogonnec, Pluguffan, Quéménéven, Quimper) au titre des niveaux 2 et 3 du catalogue de services mutualisés, pour lesquels la gestion de l'intégralité du socle technique des systèmes d'information communaux est confiée à la DCSI.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de mandater le Centre de gestion du Finistère afin de représenter Quimper Bretagne Occidentale dans la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance cybersécurité que les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor vont engager, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Le conseil communautaire prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation seront soumis préalablement au conseil communautaire afin que Quimper Bretagne Occidentale puisse prendre la décision d'adhérer ou non au contrat-groupe souscrit par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor.

Débats :

M. FEREC : *« Deux choses, une sur le fond, une sur la forme. Sur la forme, je trouve cela très bien parce ce que cela démontre encore une fois l'intérêt de la politique communautaire car on voit que cette assurance servira en fait aux communes qui sont déjà membres de la DCSI. Deuxième chose, il est vrai que nous sommes sur un phénomène qui est en pleine recrudescence. La France est le quatrième pays du monde et le plus cyber attaqué. On pouvait penser que les collectivités n'étaient jamais attaquées, ce n'est pas le cas, la ville de Toulouse a été attaquée il y a 2 ans. Cela a été totalement délétaire sur la totalité de ses fichiers et cela a été extrêmement grave. L'aviation civil a été attaquée dernièrement aussi et il faut être extrêmement prudent par rapport aux données que l'on a. C'est vrai que le dispositif commun avec le CDG permettra d'apporter une réponse, mais j'espère qu'elle ne sera jamais utilisée parce que si ces assurances servent, c'est que nous avons été attaquée mais je fais confiance à la DCSI pour contrer cela. »*

Mme ASSIH : *« Nous souhaitons d'ailleurs renforcer l'équipe dans ce sens-là au niveau de la DCSI. »*

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2022

**Rapporteur :
Madame Anna-Vari
CHAPALAIN**

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de marchés publics après consultations

Il s'agit d'autoriser la signature de cinq marchés publics.

Lors de sa séance du 24 février, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- *Pôle d'échanges Multimodal de Quimper – Travaux de serrurerie, mobiliers spécifiques, petits ouvrages de franchissement métallique et revêtements et platelages bois*

Le marché concerne la réalisation de travaux de serrurerie, mobiliers spécifiques et petits ouvrages de franchissement métallique ainsi que les revêtements et platelages bois dans le cadre de l'opération de création du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Quimper.

Il s'agit de la relance du lot n° 8 d'une consultation précédente déclarée sans suite par arrêté n° 1.21.113 DAFJ du 12 octobre 2021 pour motif d'infructuosité.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le marché sera conclu à compter de sa notification, le délai d'exécution étant fixé à 32 mois (hors période de préparation).

L'attributaire est la société Étude Construction Métal et Bois (ECMB) SAS sise 5 rue des Rougeries – 35400 SAINT-MALO, sur la base d'un devis estimatif de 995 207,70 € HT.

- *Pôle d'échanges Multimodal de Quimper – Travaux de réalisation des fondations, structure et CLT de l'auvent de la gare routière*

Le marché concerne la réalisation de travaux de réalisation des fondations, structure et CLT (Cross Laminated Timber) de l'auvent de la gare routière, dans le cadre de l'opération de création du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Quimper.

Il s'agit de la relance du lot n° 9 d'une consultation précédente déclarée sans suite par arrêté n° 1.21.113 DAFJ du 12 octobre 2021 pour motif d'infructuosité.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le marché sera conclu à compter de sa notification, le délai d'exécution étant fixé à 20 mois (hors période de préparation).

L'attributaire est la société SAS Constructions Métalliques Richard (CMR) sise 25 rue du Vignoble – 44330 LA CHAPELLE-HEULIN, sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire de 1 696 833,25 € HT.

- *Pôle d'échanges Multimodal de Quimper – Travaux de couverture de l'auvent de la gare routière et du kiosque technique*

Le marché concerne la réalisation des travaux de couverture de l'auvent de la gare routière et du kiosque technique, dans le cadre de l'opération de création du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Quimper.

Il s'agit de la relance du lot n° 10 d'une consultation précédente déclarée sans suite par arrêté n° 1.21.113 DAFJ du 12 octobre 2021 pour motif d'infructuosité.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le marché sera conclu à compter de sa notification, le délai d'exécution étant fixé à 20 mois (hors période de préparation).

L'attributaire est la société BIHANNIC SAS sise 5 route de Kervallan – 29200 BREST, sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire de 653 244,04 € HT.

- ***Fourniture et livraison de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique***

Le marché concerne la fourniture et la livraison de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique pour le service commun de restauration de Quimper Bretagne Occidentale, l'EHPAD Flora Tristan du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale et l'EHPAD de Coat Kerhuel du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale.

La consultation s'est déroulée dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Quimper Bretagne Occidentale dont relève le service commun de restauration ;
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale dont relèvent les établissements suivants : EHPAD Flora Tristan sis à Briec-de-l'Odét et EHPAD de Coat Kerhuel sis à Ergué-Gabéric.

Le coordonnateur du groupement est la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, mandatée pour établir le cahier des charges, organiser la consultation, signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un opérateur économique par lot et un montant maximum annuel. Il est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commandes notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Les prestations sont réparties en douze lots, avec les montants maximums annuels suivants :

Lot	Désignation	Montant maximum annuel HT
1	Épicerie	110 000 €
2	Fromages	45 000 €
3	Légumes 4 ^{ème} gamme	13 000 €
4	Lait en circuit court	5 000 €
5	Desserts lactés en circuit court	120 000 €
6	Yaourt fermier en circuit court	30 000 €
7	Fromage blanc fermier en circuit court	25 000 €
8	Fruits en circuit court	55 000 €

9	Œufs et ovoproduits	15 000 €
10	Crêpes et galettes garnies réfrigérées	12 000 €
11	Crêpes fraîches nature froment	2 000 €
12	Produits frais « traiteur » en circuit court	20 000 €
TOTAL ANNUEL		452 000 €

Les montants maximums annuels seront identiques pour chaque période de reconduction.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible tacitement une fois.

La répartition prévisionnelle des montants des prestations entre les membres du groupement, pour la période initiale de l'accord-cadre, est la suivante :

Lot	Quimper Bretagne Occidentale	CIAIS de QBO
1	93 %	7 %
2	96 %	4 %
3	98 %	2 %
4	100 %	0 %
5	99 %	1 %
6	88 %	12 %
7	94 %	6 %
8	96 %	4 %
9	93 %	7 %
10	100 %	0 %
11	100 %	0 %
12	100 %	0 %

Les attributaires sont les suivants :

Lot	Attributaire	Montant de l'offre au regard du DQE (HT)
1	BIOCOOP RESTAURATION 35190 TINTÉNIAC Cedex	55 661.35 €
2	TEAM OUEST DISTRALIS 35533 NOYAL-SUR-VILAINE Cedex	22 769.00 €
3	KER LEG 56300 PONTIVY	67 926.00 €
4	EARL DU VERN 29140 SAINT-YVI	3 661.00 €

Lot	Attributaire	Montant de l'offre au regard du DQE (HT)
5	INVITATION À LA FERME 44130 BLAIN	89 475.50 €
6	INVITATION À LA FERME 44130 BLAIN	20 637.20 €
7	EARL DU VERN 29140 SAINT-YVI	21 960.00 €
8	POMONA TERRE AZUR 35538 NOYAL-SUR-VILAINE Cedex	26 495.00 €
9	TEAM OUEST DISTRALIS 35533 NOYAL-SUR-VILAINE Cedex	11 342.50 €
10	CRÊPERIE PÂTISSERIE COLAS 35410 CHATEAUGIRON	7 933.00 €
11	CRÊPERIE PÂTISSERIE COLAS 35410 CHATEAUGIRON	3 388.50 €
12	ALPES FRAIS PRODUCTION 38140 RIVES	11 367.00 €

- Fourniture de documents pour les médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale

Le marché a pour objet la fourniture de documents pour les médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel et un opérateur économique par lot, en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre se décompose en neuf lots, avec les montants maximums annuels suivants :

Lot	Désignation	Montant maximum annuel HT
1	Ouvrages documentaires et de fiction imprimés pour la jeunesse et textes enregistrés	60 000 €
2	Ouvrages de bandes dessinées pour la jeunesse et les adultes et textes enregistrés	60 000 €
3	Ouvrages documentaires imprimés pour adultes et textes enregistrés	60 000 €

Lot	Désignation	Montant maximum annuel HT
4	Ouvrages de fiction imprimés pour adultes et textes enregistrés	90 000 €
5	Ouvrages imprimés et textes enregistrés pour le fond local en langue française et bretonne	20 000 €
6	DVD de fiction et DVD documentaires pour adultes et enfants.	90 000 €
7	Documents sonores et textes enregistrés pour adultes et enfants	60 000 €
8	Jeux vidéo pour adultes et enfants	60 000 €
9	Livres électroniques	10 000 €
TOTAL ANNUEL		510 000 €

Les montants maximums annuels seront identiques pour chaque période de reconduction.

Cet accord-cadre sera conclu pour un an à compter de sa date de notification au titulaire, reconductible tacitement trois fois.

Les attributaires sont les suivants :

Lot	Attributaire	Rabais proposé
1	DECITRE 69371 LYON Cedex 8	9%
2	DIALOGUES 29200 BREST	9%
3	DIALOGUES 29200 BREST	9%
4	DIALOGUES 29200 BREST	9%
5	DIALOGUES 29200 BREST	9%
6	RDM 95110 SANNOIS	34%
7	CVS 93100 MONTREUIL	50%
8	RDM 95110 SANNOIS	30%

Lot	Attributaire	Rabais proposé
9	Infructueux	

**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer ces marchés publics.

Débats :

M. LE BIGOT : *« Je veux juste attirer l'attention des élu(e)s sur l'un des marchés, c'est la nourriture biologique au titre du service des restaurations. On a une tendance, que l'on peut comprendre et qui est normale, à faire ce que l'on appelle des groupements de commandes. C'est un peu ce qu'il se passe aujourd'hui sur notre collectivité. Du coup, les commandes sont importantes et le problème c'est que, ne peuvent répondre à ces commandes importantes que des fournisseurs qui ont des capacités à répondre à ces commandes. Ce qui fait que l'on exclut une partie de fournisseurs qui étaient bien souvent des fournisseurs de structures locales. Je pense que cela nous interroge et qu'il faut certainement réfléchir à la structuration des marchés pour faire en sorte que les petits producteurs locaux puissent répondre également à nos appels d'offres de marchés publics. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. »*

Mme CHAPALAIN : *« Tu as raison Daniel. Mais nous nous sommes quand même étonnés en commission, que pour ce qui concernait les crêpes et galettes réfrigérées et les crêpes fraîches natures pour des montants qui n'étaient pas très élevés, que ce soit un fournisseur de Chateaugiron qui ait postulé. Donc effectivement, on est attentif à cela et le problème que tu soulèves mérite d'être étudié sérieusement. »*

Mme LEVRY-GERARD : *« C'est un sujet qui revient de façon récurrente. Comment approvisionner la restauration collective en gros volumes à partir de petits producteurs ? On y avait pas mal travaillé sur le précédent mandat, je sais qu'il y a aussi des écoles qui y travaillent, en essayant justement de regrouper la distribution sur plusieurs petits producteurs. Je pense que c'est un vrai sujet pour effectivement arriver à avoir des circuits courts et puis une pérennité dans l'approvisionnement, même si tout le monde n'a peut-être pas des carottes le même jour. Évidemment, c'est un exemple caricatural, mais qui permettrait d'avoir cette distribution.*

Pour avoir travaillé sur ce sujet, lors du précédent mandat, il est évident qu'il faut que la collectivité travaille aussi sur la collecte et la distribution de ces petits producteurs. »

Mme CHAPALAIN : *« On commence à voir aussi du côté des producteurs, un phénomène intéressant pour être en capacité de livrer. Il commence à y avoir des groupements de producteurs, c'est effectivement comme cela que l'offre pourra rencontrer de meilleure façon la demande. »*

Mme ASSIH : *« En tous les cas, c'est un vrai sujet et il faudra peut-être continuer dans cette ingénierie, cet accompagnement des producteurs, pour pouvoir être désignés dans ces procédures. Il est vrai que c'est un vrai travail, sûrement une réflexion à mener. »*

M. LEROY : *« Juste une remarque, ces petits producteurs ont quand même accès à des structures plus petites comme, par exemple, nos cantines scolaires. Malgré tout, il y a un marché pour ces petits producteurs. La cantine de Plogonnec est indépendante et travaille avec des petits producteurs. »*

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2022

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022 (accusé de réception du 25/03/2022)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Avenant n°6 au contrat d'affermage pour la gestion du service de l'eau potable de
Locronan**

Quimper Bretagne Occidentale a conclu un contrat d'affermage avec la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux pour la gestion du service de distribution d'eau potable de la ville de Locronan. En raison de l'arrêt du captage d'eau de Kervavarn et de l'achat d'eau par Véolia auprès du Syndicat Mixte de l'Aulne, il est nécessaire d'acter ce changement par un avenant.

Le contrat prévoit l'utilisation du captage d'eau de Kervavarn situé dans la commune de Locronan. Les analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) depuis le 02 mars 2020 ont révélé la présence du pesticide dinoseb dans ce captage d'eau de la commune de Locronan, à des valeurs nécessitant des mesures de restriction des usages de l'eau.

Pour garantir la continuité du service public de distribution d'eau potable conforme aux normes de qualité, les deux parties ont convenu d'une mise à l'arrêt temporaire du captage de Kervavarn et d'utiliser les achats d'eau en provenance du Syndicat Mixte de l'Aulne comme seule source d'approvisionnement du service.

Par ailleurs, le captage de Kervavarn restant exploitable à terme, le délégataire doit assurer son entretien régulier ainsi que les équipements associés pour permettre le cas échéant une remise en exploitation dès l'avis favorable de l'ARS.

Ces achats d'eau supplémentaires ont été intégralement pris en charge par le délégataire, sans rémunération complémentaire, entre le 1er avril 2020, date d'arrêt et la date d'entrée en vigueur du présent avenant.

En contrepartie de cette prise en charge, l'EPCI versera au délégataire une indemnité correspondant strictement à ces charges supplémentaires, soit une somme de 24 422,22 € H.T.

(valeur contrat). L'indemnité sera actualisée à la date d'effet de l'avenant, conformément à l'article 38.2 du chapitre 9 du contrat.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de Quimper Bretagne Occidentale, en date 14 février 2022 a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant n°6 au contrat d'affermage pour la gestion du service de distribution d'eau potable de la commune de Locronan.

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2022
Rapporteur :
Monsieur Bernard JASSERAND

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022 (accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Commissions communautaires, SIDEPAQ, SYMESCOTO, SIVALODET, SYMEED 29
- Modification de la représentation**

Madame Véronique BLUMENTHAL ayant démissionné de son mandat de conseillère communautaire, il convient de pourvoir à son remplacement dans les commissions communautaires ainsi que dans les quatre syndicats mixtes où elle représentait Quimper Bretagne Occidentale.

La démission de madame Véronique BLUMENTHAL de son mandat de conseillère communautaire est effective depuis le 22 février 2022. Conformément aux dispositions de l'article L273-10 du Code électoral, elle a été remplacée au sein de l'assemblée délibérante de Quimper Bretagne Occidentale par madame Margaux PHILIPPE.

Madame Véronique BLUMENTHAL siégeait dans les commissions et syndicats mixtes ci-après énumérés :

- membre de la commission communautaire « Territoire attractif » ;
- membre suppléante de la commission de délégation de service public de l'assainissement collectif et de la gestion de l'eau ;
- représentante titulaire de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SIDEPAQ ;
- représentante suppléante (de M. Daniel LE BIGOT) de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SYMESCOTO ;
- représentante suppléante (de Mme Françoise DORVAL) de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SIVALODET ;

- représentante titulaire de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SYMEED 29.

Dès lors, il y a lieu de se prononcer sur la nouvelle composition de ces commissions et syndicats.

Par ailleurs, madame Margaux PHILIPPE, nouvelle conseillère communautaire, ayant informé madame la présidente de son souhait de siéger au sein de la commission « Territoire durable », il est proposé au conseil communautaire d'ajouter un membre supplémentaire à cette commission.

Le conseil communautaire :

1 – prend acte, en ce qui concerne la commission de délégation de service public de l'assainissement collectif et de la gestion de l'eau, que, conformément aux règles édictées dans la délibération n°10 du conseil communautaire du 23 juillet 2020, cette commission ne comportera plus que quatre membres suppléants. Sa composition sera désormais celle-ci :

Président : Jean-Paul COZIEN

Membres titulaires :

1 – Gilbert GRAMOULLE

2 – Daniel LE BIGOT

3 – David LE GOFF

4 – Aurélie DAO

5 – Annaïg LE MEUR

Membres suppléants :

6 – Françoise DORVAL

7 – Valérie HUET MORINIERE

8 – Eric GUEGUEN

9 – Arnaud PLATEL

2 – prend acte que la commission « Territoire attractif » ne comprendra plus que 14 membres au lieu de 15 initialement ;

3 – En ce qui concerne la désignation d'une personne supplémentaire au sein de la commission « Territoire durable », une seule candidature ayant été déposée après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (sur renvoi de l'article L5211-1), la nomination a pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par madame la présidente : madame Margaux PHILIPPE siégera au sein de la commission « Territoire durable ».

4 – renonce à l'unanimité des suffrages exprimés, conformément à la possibilité ouverte par l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret et élit par un vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame Margaux PHILIPPE comme déléguée de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SIDEPAQ ;

5 - renonce à l'unanimité des suffrages exprimés, conformément à la possibilité ouverte par l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret et élit par un vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame Margaux PHILIPPE comme déléguée suppléante (de M. Daniel LE BIGOT) au comité syndical du SYMESCOTO ;

6 - renonce à l'unanimité des suffrages exprimés, conformément à la possibilité ouverte par l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret et élit par un vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame Margaux PHILIPPE comme déléguée suppléante (de Mme Françoise DORVAL) au comité syndical du SIVALODET ;

7 - renonce à l'unanimité des suffrages exprimés, conformément à la possibilité ouverte par l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret et élit par un vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame Margaux PHILIPPE comme déléguée de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SYMEED 29.

Débats :

Mme PHILIPPE : *« Je présente ma candidature avec beaucoup de joie aux différentes commissions et aux différents comités syndicaux comme énoncé par Bernard JASSERAND à l'instant. »*

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 mars 2022
Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décisions de la présidente prises par délégation du conseil communautaire

En application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire dans les conditions fixées par la délibération n°1 en date du 23 juillet 2020.

Madame la présidente informe le conseil communautaire des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

Année 2021

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
348.21.12 DSUH	16/12/2021	Accord-cadre à bons de commande pour une mission d'assistance juridique dans le cadre de la procédure d'expropriation dans le cadre du projet de requalification de la galerie Kéréon – SJM Avocats – 10 000€ HT maximum
349.21.12 DFCP	16/12/2021	Avenant n°9 au marché de collecte des ordures ménagères assimilées, de la collecte sélective et des encombrants - VEOLIA GRANDJOUAN SACO - majoration de 3,69% du montant du marché
350.21.12 DFCP	16/12/2021	Avenant n°3 au marché de gestion des déchets ménagers et assimilés - Lot 2 Collecte du verre - VEOLIA GRANDJOUAN SACO - majoration de 4,60% du montant du marché
351.21.12 DETI	16/12/2021	Accord de domiciliation sociale à la Pépinière d'entreprises de Quimper en faveur de la SAS RBR FRANCE représentée par son président, Monsieur Greg JOHNSON
352.21.12 DFCP	17/12/2021	Travaux de création d'un réseau d'eaux usées avec poste de relevage, d'un réseau d'eaux pluviales et renouvellement du réseau d'eau potable - rue du Ménez à Ergué Gabéric - DLE OUEST - 925 933,75 € HT
353.21.12 DFCP	17/12/2021	Mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'une grande salle événementielle à vocation principale sportive - BTP CONSULTANTS 31 480 € HT
354.21.12 DFCP	17/12/2021	Mission de CSPS dans le cadre de la construction d'une grande salle événementielle à vocation principale sportive. Société Dekra Industrial - 19 780 euros HT

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
355.21.12 DETI	21/12/2021	BAIL DEROGATOIRE pour la location de bureaux à la Pépinière d'Entreprises de Quimper en faveur de la sarl UYD (Erwan KERVAREC, gérant).
356.21.12 DGS	21/12/2021	Mise à disposition des locaux 38 rue stang Bihan à Quimper pour un centre de dépistage COVID19 - prolongation de la convention - avenant n° 5
357.21.12 DSUH	24/12/2021	Bail à construction avec le CFAI - ZAE de Kerouvois
358.21.12 DSUH	24/12/2021	Acquisition d'une parcelle société PROTHERMIC (SCI CIMEHTORP) - ZAE Ti Lipig
359.21.12 DCSI	29/12/2021	Mission d'accompagnement pour la réalisation d'une étude sur l'évaluation et l'évolution du dispositif de mutualisation des systèmes d'information sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale - 89 000 € HT montant maximum
360.21.12 DCSI	29/12/2021	Acquisition de deux licences du progiciel ArchiCAD 25 - CAD EQUIPEMENT - 16 841,00 € H.T.
361.21.12 DETI	29/12/2021	Adhésion à Act food Bretagne au titre de l'année 2021

ANNEE 2022

001.22.01 RC	03/01/2022	Mise à disposition des locaux ex BAN de Guengat à l'association Ulamir E Bro Glazik
002.22.01 DDS	05/01/2022	Mise à disposition d'un local à Aquarive - Commission VTT du CODEP FFCyclotourisme du Finistère
003.22.01 DETI	05/01/2022	Location d'un bureau à l'Hôtel d'entreprises de Langelin à Edern au profit de Camille Brélivet-Rannou
004.22.01 DETI	05/01/2022	Location d'un bureau à l'Hôtel d'entreprises de Langelin à Edern au profit de Patrick Hémon (Les remparts d'Edern)
005.22.01 DFCP	07/01/2022	Avenant n° 1 au marché de maintenance des appareils élévateurs des bâtiments communautaires - KONE - sans incidence financière
006.22.01 DDS	07/01/2022	Adhésions au titre de l'année 2022 pour le réseau des médiathèques
007.22.01 DIMEP	07/01/2022	Fourniture et pose de candélabres ZAE Moulin des Landes - CEGELEC QUIMPER INFRAS - 17 555 € HT
008.22.01 DETI	11/01/2022	PASS Commerce et Artisanat - subvention de 6 964 € à l'Eurl Clara on the Boat à Quimper
009.22.01 DETI	11/01/2022	PASS Commerce et Artisanat - subvention de 7 500 € à l'Eurl Fabien Massé Création à Quimper
010.22.01 DETI	11/01/2022	PASS Commerce et Artisanat - subvention de 2 248 € à Françoise QUINTRIC à Pluguffan
011.22.01 DETI	11/01/2022	PASS Commerce et Artisanat - subvention de 7 500 € à l'Eurl Le flamand rose à Quimper
012.22.01 DETI	11/01/2022	PASS Commerce et Artisanat - subvention de 2 382 € à Stéphane OVAERE à Plogonnec
013.22.01 DETI	11/01/2022	PASS Commerce et Artisanat - subvention de 7 500 € à la SASU MPC Céramique à Quimper
014.22.01 DETI	11/01/2022	PASS Commerce et Artisanat - subvention de 7 500 € à R'Touch 29 à Plomelin
015.22.01 DETI	11/01/2022	Aide à l'installation agricole - subvention de 4 000 € à Aurélie MENETRIER
016.22.01 DETI	11/01/2022	Aide à l'installation agricole - subvention de 4 000 € à Cécile WEYER
017.22.01 DETI	11/01/2022	Aide à l'installation agricole - subvention de 4 000 € à Maxime FARDIN
018.22.01 DETI	11/01/2022	Aide à l'installation agricole - subvention de 4 000 € à Priscillia LE GARS
019.22.01 DFCP	11/01/2022	Acquisition de vélos à assistance électrique - UGAP - 212 421 € HT
020.22.01 DFCP	14/01/2022	Avenant n°1 à l'accord-cadre de maintenance des installations frigorifiques, des cellules de refroidissement rapide et de la climatisation du Service Commun de Restauration - DALKIA FROID SOLUTIONS - sans incidence financière

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
021.22.01 DSUH	14/01/2022	Autorisation d'ester en justice- opération de requalification galerie Kereon / recours CAA Madame Chapus
022.22.01 DETI	14/01/2022	DOMICILIATION SOCIALE de la société ISSS en cours de création, à la pépinière d'entreprises de Quimper
023.22.01 DETI	14/01/2022	Vente d'un terrain sur le parc d'activités de Ti Lipig à Pluguffan à la SCI COVIC
024.22.01 DETI	14/01/2022	Vente d'un terrain sur le parc d'activités de Kerourvois 2 à Ergué-Gabéric à la SCI DLG IMMO
025.22.01 DCED	17/01/2022	Inspection télévisée des collecteurs de l'Odet par drone naviguant - SAS BATHY DRONE SOLUTIONS - 12 000 € HT
026.22.01 DCED	17/01/2022	Avenant n°1 au marché d'analyses d'auto-surveillance des services assainissement et eau potable des régies de Briec - GIP LABOCEA - 7 500 € HT
027.22.01 DCSI	17/01/2022	Maintenance des licences COVADIS - GEOMEDIA - 23 040,00 € H.T
028.22.01 DCED	21/01/2022	Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de conteneurs de déchets ménagers et de pièces détachées - CONTENUR - 89 000 € HT maximum
029.22.01 DFCP	21/01/2022	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 7 000 000 EUR
030.22.01 DETI	21/01/2022	BAIL DEROGATOIRE en faveur de la SAS CASAGEC INGENIERIE pour la location d'un bureau à la Pépinière des Innovations à Quimper.
031.22.01 DCSI	21/01/2022	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Briec - INOVADIA - 32 500 € HT
032.22.01 DETI	21/01/2022	LOCATION D'UNE SALLE DE REUNION à la Pépinière des Innovations en faveur de M. Yannick MOYSAN.
033.22.01 DCED	21/01/2022	Réabonnement 2022 à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement - ASTEE - 529 €
034.22.01 DETI	27/01/2022	Vente d'un terrain sur le parc d'activités de Kerlic à Quimper à la société SGD
035.22.01 DFCP	27/01/2022	Avenant n° 1 au marché de fourniture et livraison de matériel pédagogique, de motricité, séparation et de mobilier pour les structures petite enfance - WESCO - 1 000 euros HT
036.22.01 DCSI	27/01/2022	Maintenance et assistance à l'utilisation du logiciel de signature électronique I Parapheur - LIBRICIEL - 26 350.00 €H.T
037.22.02 DETI	01/02/2022	Vente d'un terrain sur le parc d'activités de Ti Lipig à Pluguffan à la société Sicomin - Retire et remplace la décision n°304.19.11 DETI du 21 novembre 2019
038.22.02 DETI	01/02/2022	Domiciliation sociale de la société PEAK & RUN à la Pépinière d'Entreprises de Quimper
039.22.02 DETI	01/02/2022	Location d'une salle de réunion à la Pépinière des Innovations en faveur de M. Yannick MOYSAN, société en cours de création
040.22.02 DETI	01/02/2022	Location d'une salle de réunion à la Pépinière des Innovations à Quimper, en faveur de M. Yannick MOYSAN
041.22.02 DETI	01/02/2022	Location d'une salle de réunion (Pépinière des Innovations) en faveur de UNIK INFORMATIQUE
042.22.02 DSCI	03/02/2022	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution de l'organisation de la DCSI de Quimper Bretagne Occidentale - SIDERLOG - 25 000€ H.T
043.22.02 DGS	03/02/2022	Bail de location tripartite - locaux 8 rue des Douves à Quimper - Ville de Quimper et CCAS de Quimper
044.22.02 DIMEP	03/02/2022	Renouvellement de l'adhésion au groupement des autorités responsables de transport - Année - GART

Le conseil communautaire en prend acte.

Débats :

Mme POSTIC : *« En page 3 de la délibération n° 16, la première ligne mentionne "Autorisation d'ester en justice - Opération de requalification galerie Kereon / recours CAA Madame Chapus". Est-ce que l'on pourrait avoir des informations à ce sujet et sur l'état d'avancement du projet ? »*

Mme ASSIH : *« Effectivement cette dame, madame CHAPUS, a fait un recours concernant son bien et il s'agissait donc de représenter l'agglomération dans le cadre de ce recours. Par contre, je ne sais pas s'il y a eu un jugement qui a été prononcé. Peut-être qu'Alain DECOURCHELLE en sait davantage ? C'est Alain qui suit le dossier de la galerie Kereon. »*

M. DECOURCHELLE : *« Il y avait eu un premier jugement qui a été favorable à la collectivité. Elle a fait un recours et depuis nous n'avons pas eu de retour. »*

Mme POSTIC : *« C'est bien la personne propriétaire de la maison près de la rivière, c'est ça ? »*

Mme ASSIH : *« Oui c'est cela. Nous n'avons pas encore eu le jugement et la décision du tribunal. En tout cas, pas à notre connaissance. »*

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2022

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022 (accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Modification du tableau des emplois

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter une modification du tableau des emplois.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°86-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois des établissements publics de coopération intercommunale sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permettant le bon fonctionnement des services.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à une modification du tableau des emplois suite à des réorganisations de services présentées au comité technique lors de sa séance du 28 février 2022.

Créations d'emplois permanents :

Service commun de l'administration commune				
EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 responsable d'un domaine administratif (poste 684) (1)	DRH	Attaché	Attaché principal	Création

1 gestionnaire RH (poste 685)	DRH	C3	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Création
1 responsable d'unité (poste 44) (1)	DRH	Rédacteur	Attaché	Requalification d'un emploi de gestionnaire RH

100% communautaire				
EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
40 auxiliaires de puériculture (postes 537 ; 538 ; 548 ; 551 ; 559 ; 560 ; 564 ; 571 ; 572 ; 575 ; 577 ; 587 ; 593 ; 594 ; 1307 ; 1310 ; 1311 ; 1350 ; 1362 ; 1363 ; 1365 ; 1366 ; 1367 ; 1368 ; 1369 ; 1370 ; 1372 ; 1373 ; 1405 ; 1407 ; 1408 ; 1409 ; 1410 ; 1411 ; 1441 ; 1442 ; 1607 ; 1608 ; 1610 ; 1614)	DEEJ	auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Création en catégorie B

(1) *Emploi qui, pour les besoins du service, peut être occupé par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire dans les conditions fixées par l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984*

Suppressions d'emplois permanents :

Service commun de l'administration commune				
EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 chef de service administratif (poste 48)	DiMEP	Attaché	Attaché principal	Suppression à QBO / création à la Ville (poste 683)

1 gestionnaire RH (poste 44)	DRH	C3	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Requalification en emploi de responsable d'unité
---------------------------------------	-----	----	--	---

100% communautaire				
EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
40 auxiliaires de soins ou de puériculture (postes 537 ; 538 ; 548 ; 551 ; 559 ; 560 ; 564 ; 571 ; 572 ; 575 ; 577 ; 587 ; 593 ; 594 ; 1307 ; 1310 ; 1311 ; 1350 ; 1362 ; 1363 ; 1365 ; 1366 ; 1367 ; 1368 ; 1369 ; 1370 ; 1372 ; 1373 ; 1405 ; 1407 ; 1408 ; 1409 ; 1410 ; 1411 ; 1441 ; 1442 ; 1607 ; 1608 ; 1610 ; 1614)	DEEJ	C2	C3	Suppression en catégorie C

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la modification du tableau des emplois ci-dessus exposée.

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2022

**Rapporteur :
Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022 (accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Mobilité - Création d'un 'Comité des partenaires'

En application de l'article L.1231-5 du Code des transports, la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale doit instituer un « comité des partenaires », espace de dialogue entre la collectivité, les usagers, les employeurs et les acteurs locaux.

Le présent rapport a pour objet de présenter cette instance de débat, ainsi que d'en fixer la composition et les modalités de fonctionnement.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), codifiée à l'article L.1231-5 du Code des transports, dispose que les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) créent un comité des partenaires.

Le comité des partenaires permet de garantir un dialogue permanent entre l'AOM, les usagers, les habitants et les employeurs qui sont à la fois les financeurs à travers les recettes ou les impôts locaux et les bénéficiaires des services de mobilité du quotidien.

Cette nouvelle instance va concourir à un meilleur partage des enjeux liés à la mise en place des services de mobilité tels que le réseau de transport collectif ; le réseau cyclable, le service de location de vélos ; le covoiturage, etc. En définitive, la place des acteurs locaux dans la gouvernance locale de la mobilité sera renforcée.

Le comité doit se réunir, sur convocation de son président ou présidente, au moins une fois par an. Il est compétent pour émettre un avis consultatif sur les thématiques suivantes :

- Avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire, ainsi que sur la qualité de service et l'information à destination des usagers ;

- Avant toute évolution du taux de versement mobilité destiné au financement des services de mobilité ;
- Avant l'adoption du plan de mobilité que QBO élabore.

La communauté d'agglomération est chargée de fixer la composition et les modalités de fonctionnement de cette instance intercommunale. A minima, doivent être associés des représentants d'employeurs et associations d'utilisateurs ou habitants.

Il est proposé de fixer la composition du comité des partenaires comme suit :

- **en qualité de représentants des collectivités :**
 - o la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;
 - o la vice-présidente de Quimper Bretagne Occidentale en charge de la mobilité et des transports, Marie-Pierre JEAN-JACQUES ;
 - o le maire de chacune des communes membres de Quimper Bretagne Occidentale, ou son représentant ;
- **en qualité de représentants d'associations d'utilisateurs ou d'habitants :**
 - o 1 représentant de l'association Kernavélo ;
 - o 1 représentant par association membre de la commission intercommunale pour l'accessibilité ;
 - o 1 représentant de l'association CLCV ;
 - o 1 représentant de l'ARPACQ ;
 - o 1 représentant du collectif d'utilisateurs des trains.
- **en qualité de représentants d'employeurs :**
 - o 1 représentant par employeur signataire d'un Plan de mobilité sur le territoire de QBO ;
 - o 1 représentant du club TGV du Finistère ;
 - o 1 représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat ;
 - o 1 représentant de la chambre d'agriculture ;
 - o 1 représentant du CREPI (club d'entreprises) ;
 - o 1 représentant de la CCIMBO.
- **en qualité de représentants de la société civile :**
 - o 1 membre de chaque conseil de quartiers de la ville de Quimper ;
 - o 1 citoyen volontaire de chaque commune de l'agglomération ;
 - o 1 représentant du « groupe jeunesse » de Quimper Bretagne Occidentale.
- **en qualité de partenaires institutionnels et associatifs :**
 - o 1 représentant de la Région Bretagne ;
 - o 1 représentant du Conseil Départemental du Finistère ;
 - o 1 représentant de Quimper Cornouaille Développement, agence d'urbanisme et de développement ;
 - o 1 représentant de l'exploitant du réseau QUB ;
 - o 1 représentant de la SNCF ;
 - o 1 représentant de l'office de tourisme de Quimper Cornouaille ;
 - o 1 représentant de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) ;
 - o 1 représentant de l'IUT de Quimper ;

- 1 représentant de la mission locale du Pays de Cornouaille ;
- 1 représentant de l'association Mobil Emploi ;
- 1 représentant de la FCPE du Finistère ;
- 1 représentant de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN 29) ;
- 1 représentant de la MPT d'Ergué-Armel, de la MPT de Penhars, de la maison de quartier du Moulin Vert et de la MJC de Kerfeunteun ;
- 1 représentant du centre des Abeilles ;
- 1 représentant de l'ULAMIR EBG ;
- 1 représentant du SIVOM du Pays Glazik ;
- 1 représentant de la commission extra-municipale consacrée à la langue bretonne.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver la création du comité des partenaires de Quimper Bretagne Occidentale ;
- 2- d'approuver la composition de ce comité telle que présentée ci-avant ;
- 3- d'adopter le règlement intérieur du comité des partenaires, déterminant les modalités de fonctionnement de cette instance.

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2022

**Rapporteur :
Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Transports collectifs - Convention cadre KorriGo

Dans un objectif d'intermodalité des transports collectifs bretons, les collectivités se sont associées depuis plusieurs années dans la mise en œuvre d'une carte commune des déplacements et des services, nommée « KorriGo ».

Afin de consolider la gouvernance du partenariat et d'étudier la mise en œuvre de services innovants pour les usagers, il convient de définir la participation financière et technique des collectivités territoriales, objet de la présente convention.

Les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) bretonnes partagent la volonté de développer une politique de transports favorisant l'intermodalité et la multimodalité. Elles considèrent la billettique comme un outil de simplification de l'utilisation des transports collectifs (bus, train, services vélos, etc.).

En conséquence, l'agglomération de Quimper a adhéré au dispositif « KorriGo » par délibération du conseil communautaire en date du 7 octobre 2011, dans le cadre de la mise en œuvre de la « carte bretonne des déplacements ».

Avec plus de 450 000 cartes utilisées régulièrement, dont 18 000 sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, la carte KorriGo fait partie du quotidien des voyageurs de transport public en Bretagne.

Il convient dès à présent pour les partenaires de consolider la gouvernance du projet KorriGo, d'enrichir le service offert aux usagers et de rentrer dans l'ère des services numériques : dématérialisation de la carte KorriGo ; tarifications multimodales ; vente à distance, etc.

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles les Parties poursuivent le partenariat et le développement de « KorriGo ». Celle-ci est conclue

pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. Elle sera renouvelée annuellement par tacite reconduction.

La participation financière de la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale est plafonnée à 18 000 € par an.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la participation financière de Quimper Bretagne Occidentale, plafonnée à 18 000 € par an à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention cadre « KorriGo Transport ».

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2022

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 20

Première programmation du contrat de ville 2022

Le Contrat de ville de Quimper Bretagne Occidentale a été signé par les partenaires le 1^{er} juillet 2015, pour la période 2015 - 2020, renforcé ensuite par le Protocole d'Engagement Réciproques jusqu'en 2022.

Le Contrat de ville est porté par la communauté d'agglomération et est relatif au territoire prioritaire de Kermoyan.

En 2022, l'appel à projet du contrat de ville encourage fortement les acteurs associatifs et les systèmes de solidarités de proximité à se mobiliser et développer des initiatives pour répondre aux besoins des habitants de Kermoyan grâce à des actions qui permettent de répondre aux enjeux suivants :

- Promouvoir la santé par le sport**
- Mettre en valeur la richesse de notre patrimoine**
- Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation**
- Favoriser l'égalité femmes/hommes**

La première programmation du contrat de ville est proposée en délibération.

La politique de la ville est interministérielle et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés.

Les partenaires de la politique de la ville sont multiples : Quimper Bretagne Occidentale, l'État, la ville de Quimper, la Région Bretagne, le Département du Finistère, la Caisse d'allocations familiales, l'OPAC de Quimper Cornouaille, la Caisse des dépôts et de consignation, l'Agence régionale de santé, l'Éducation nationale...

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022 (accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Ce sont eux qui déterminent les objectifs du Contrat de Ville et en sont les signataires.

Le Contrat de ville est structuré en trois piliers : la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

D'un point de vue budgétaire, le contrat de ville associe plusieurs partenaires rassemblés lors des deux programmations annuelles : l'État (DDETS), le Conseil Départemental, La Caisse d'Allocation Familiale et QBO.

Au titre de la première programmation 2022 :

- Vingt-neuf projets ont été instruits par les groupes thématiques des partenaires,
- Vingt-six projets ont reçu un avis technique favorable,
- Trois projets ont été ajournés pour les réorienter vers des financements de droit commun. Cependant, en cas de besoin de financements complémentaires, ils pourront être de nouveau présentés en seconde programmations 2022 et une rencontre avec les porteurs des projets sera envisagée par l'équipe contrat de ville.

PILIER COHÉSION SOCIALE

Pour soutenir les actions sur le pilier cohésion sociale il est proposé un montant de participation de 151 050 € de la part de l'ensemble des partenaires.

COHÉSION SOCIALE			
QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
72 500 €	38 000 €	18 700 €	21 850 €

La cohésion sociale :

Vingt-quatre projets ont été instruits, vingt-et-un sont proposés pour être retenus.

Les demandes de subvention des opérateurs pour mettre en place des actions sur le quartier se déclinent ainsi :

- Point-Justice de la maison des services publics de Penhars/Kermoisan
Le CDAD (Conseil Départemental d'Accès aux Droits) met en œuvre le Point-Justice à la MSP en proposant :
 - des permanences hebdomadaires d'accès aux droits et à la justice sans rendez-vous ;
 - des outils de communication et d'informations sur l'ensemble des permanences et missions des intervenants du Point-Justice au sein de la MSP (conciliateur de justice, CIDFF, Crésus).

Le Point-Justice promeut également l'accès au droit des personnes en situation de handicap par la tenue mensuelle de permanences dédiées au public sourd/malentendant, via l'assistance d'un interprète en langue des signes français.

Au vu de son action sur l'accès aux droits pour le public de Kermoysan, il est proposé d'attribuer au CDAD une subvention pour l'action « Point-Justice de la maison des services publics de Penhars/Kermoysan » dans le cadre de la 1^{ère} programmation 2022 du Contrat de Ville qui se ventile comme suit :

CDAD : « Point-Justice de la maison des services publics de Penhars/Kermoysan »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
21 965 €	- €	1 500 €	1 000 €	1 500 €
Total financement politique de la ville accordé : 4 000 € soit 100% de la demande				

- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Finistère)
- Accès au droit et accueil de jour

Le CIDFF informe, oriente et accompagne le public, en priorité les femmes dans les domaines de l'accès aux droits pour tous publics, la lutte contre les violences sexistes, le soutien à la parentalité, une information sur l'emploi ou à la formation pour les femmes, un accompagnement pour les femmes victimes de violences. Tous les rendez-vous sont gratuits et confidentiels.

En 2022, des actions spécifiques sont prévues telles que des activités de lien social de l'accueil de jour, accueil collectif, groupe de parole, reprise de temps d'échanges « Cafés parents ».

L'accès aux droit pour les femmes de Kermoysan étant un enjeu prioritaire du Contrat de ville, il est proposé d'attribuer au CIDFF une subvention pour l'action « Accès au droit et accueil de jour » dans le cadre de la 1^{ère} programmation 2022 du Contrat de Ville qui se ventile comme suit :

CIDFF: « Accès au droit et accueil de jour »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
99 635 €	1 500 €	6 000 €	2 000 €	1 500 €
Total financement politique de la ville accordé : 11 000 € soit 100% de la demande				

- Soutien psychologique des victimes de violences

L'ensemble des accompagnements collectif et individuel pourra être renforcé par la mise à disposition d'une psychologue qui intervient deux jours hebdomadaires à la MSP depuis le 1^{er} octobre 2021.

L'accès gratuit à un soutien psychologique permettant d'accompagner les victimes de violences et faciliter la reconstruction personnelle est un facteur important de la lutte contre les violences faites aux femmes et répond aux enjeux actuels.

Ainsi, au vu des propositions d'action du CIDFF il est proposé d'attribuer une subvention d'un pour l'action « Soutien psychologique des victimes de violences » dans le cadre de la 1^{ère} programmation 2022 du Contrat de Ville qui se ventile comme suit :

CIDFF: « Soutien psychologique des victimes de violences »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
14 970 €	- €	- €	1 000 €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 1 000 € soit 100% de la demande				

- CLCV : Accompagnement et promotion des habitants de Kermoysan

La CLCV souhaite organiser 4 permanences d'accès aux droits et de médiation et des actions hors les murs, aller vers les habitants : stands dans les halls d'immeuble et porte à porte pour recueillir les demandes, mettre en place des réunions collectives d'information sur le thème de la précarité énergétique, poursuivre le partenariat avec le service de Prévention pour mettre à disposition des habitants un support d'expression et organiser un stage de formation « copropriété et relations avec le syndic » à destination des copropriétaires du quartier.

Au vu des actions présentées, il est proposé d'attribuer à la CLCV une subvention pour l'action « Accompagnement et promotion des habitants du quartier de Kermoysan » dans le cadre de la 1^{ère} programmation 2022 du Contrat de Ville qui se ventile comme suit :

CLCV: « Accompagnement et promotion des habitants de Kermoysan »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
30 000 €	2 500 €	6 500 €	1 500 €	1 500 €
Total financement politique de la ville accordé : 12 000 € soit 100% de la demande				

- Collège Max Jacob : Fonds ZEP

Le collège Max Jacob et quatre écoles font partie du Réseau d'Education Prioritaire (REP) du quartier prioritaire de Kermoyan. Dans ce cadre le collège met en place un fond ZEP permettant de financer des actions dans les quatre écoles et le collège du quartier (52% de la somme est destinée aux écoles et 48% au collège).

Les équipes enseignantes souhaitent pouvoir proposer une multitude d'actions pour répondre à la priorité du contrat d'objectifs du REP de Quimper-Kermoyan à savoir : construire un parcours de réussite pour les élèves. Pour les 4 écoles du REP il s'agit de développer des compétences artistiques et culturelles et de lutter contre l'illettrisme et l'innumérisme. Pour le collège, les objectifs sont entre autres de favoriser l'emploi et la formation, de promouvoir la santé par le sport et l'alimentation en lien avec l'enseignement du développement durable, favoriser l'égalité femmes/hommes et renforcer les valeurs de la République.

Au vu de son action, il est proposé d'accorder au collège Max Jacob une subvention pour la mise en œuvre de l'action « Fonds ZEP », dans le cadre de la première programmation 2022 du Contrat de ville qui se ventile comme suit :

Collège Max Jacob : « Fond ZEP »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
11 000 €	3 000 €	8 000 €	- €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 11 000 € soit 100% de la demande				

- Compagnie Del Gesto : Ateliers de pratique et de développement personnel

La Compagnie Del Gesto propose des ateliers d'art thérapie pour travailler la confiance en soi, la prise de conscience de son intégrité corporelle et émotionnelle. Le chorégraphe formé à l'art thérapie donne accès à la danse à tous les publics et surtout les plus éloignés.

Développer l'accès à la santé par le sport et le bien-être des habitants de Kermoyan étant une orientation de l'appel à projet 2022 il est proposé d'accorder à la compagnie Del Gesto une subvention pour la mise en œuvre de l'action « Ateliers de pratique artistique et de développement relationnel », dans le cadre de la 1^{ère} programmation 2022 du Contrat de ville qui se ventile comme suit :

Compagnie del gesto : « Ateliers de pratique artistique et de développement relationnel »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
5 400 €	2 000 €	2 000 €	- €	1 400 €
Total financement politique de la ville accordé : 5 400 € soit 100% de la demande				

- Compagnie Sucre d'Orgue : Chœur Moi S'en et la chorale des 100 voix

La compagnie Sucre d'orgue met en place une chorale au sein du quartier qui contribue à l'implication et l'épanouissement des habitants. En 2022 elle souhaite mettre en place un projet axé sur la rencontre avec des chorales similaires créées à dans les centres sociaux de Morlaix, Brest et Lorient pour construire la « chorale des 100 voix ». Cela permet de lutter contre l'isolement et d'amener les publics les plus défavorisés à pratiquer une activité artistique et de valoriser les habitants du quartier.

Au vu de l'action présentée, il est proposé d'accorder à la compagnie Sucre d'Orgue une subvention pour la mise en œuvre de l'action « Chœur Moi S'en et la chorale des 100 voix » dans le cadre de la 1^{ère} programmation 2022 du Contrat de ville qui se ventile comme suit :

Compagnie Sucre d'Orgue : « Chœur Moi S'en et la chorale des 100 voix »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
12 644 €	1 500 €	3 500 €	- €	2 000 €
Total financement politique de la ville accordé : 7 000 € soit 100% de la demande				

- Football Club Quimper Penhars : Projet social du club

L'association « Football Club Quimper de Penhars » souhaite par l'accroche du football développer un projet social avec des actions qui visent à réduire les inégalités pour les jeunes issus du quartier de Kermoysan. Ainsi, l'association FCQP ayant connaissance des difficultés que peuvent rencontrer certaines familles, enfants et jeunes, le conseil d'administration a décidé de mettre en parallèle au développement sportif, des actions conduisant à réduire les inégalités (aide financière, matériel et encadrement de qualité...) et de développer l'accueil des filles jusqu'à 16 ans.

Au vu de l'action présentée, il est proposé d'accorder au Football Club Quimper Penhars une subvention pour la mise en œuvre de l'action « Projet social du club » dans le cadre de la 1^{ère} programmation 2022 du Contrat de ville qui se ventile comme suit :

Football Club Quimper Penhars : « Projet social du club »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
9 000 €	2 000 €	- €	1 000 €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 3 000 € soit 100% de la demande				

- Fondation Massé Trévidy

- Atelier bijoux

La Fondation Massé Trévidy souhaite proposer un atelier de confection de bijoux afin de rompre l'isolement et favoriser le lien social dans un espace sécurisant et ludique pour les jeunes filles du quartier, mettre en place un apprentissage valorisant leur estime de soi, créer un espace de parole, ouvrir les activités des jeunes filles du quartier sur l'extérieur.

L'égalité femmes/hommes étant un axe transversal de la politique de la ville il est proposé d'accorder à la Fondation Massé Trévidy une subvention pour la mise en œuvre de l'action « Atelier bijoux » dans le cadre de la 1^{ère} programmation 2022 du Contrat de ville qui se ventile comme suit :

Fondation Massé Trévidy : « Atelier bijoux »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
2 272 €	- €	- €	- €	450 €
Total financement politique de la ville accordé : 450 € soit 100% de la demande				

- Mon corps m'appartient et j'en prends soin !

La Fondation Massé Trévidy souhaite mettre en place l'action « mon corps m'appartient et j'en prends soin » afin de permettre à un groupe de jeunes filles du quartier de se recentrer sur elles même au cours d'un week-end à la campagne, en Bretagne. Suite à un constat de trop fréquentes incivilités, agressions verbales ou sollicitations déplacées et insistante ou mêmes des menaces lors du week-end, pour permettre à ces jeunes filles de trouver les réponses face à ce harcèlement, il est proposé la mise en place d'un stage d'auto-défense, d'une soirée ciné-débat sur la question des violences du genre, l'écoute d'un podcast sur la place des femmes dans un lieu sécurisant favorisant l'écoute et l'échange.

Au vu de son action, il est proposé d'accorder à la Fondation Massé Trévidy une subvention d'un montant pour la mise en œuvre de l'action « Mon corps m'appartient et j'en prends soin ! », dans le cadre de la première programmation 2022 du Contrat de ville qui se ventile comme suit :

Fondation Massé Trévidy : « Mon corps m'appartient et j'en prends soin ! »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
3 025 €	- €	- €	1 200 €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 1 200 € soit 100% de la demande				

- Permis AM

La Fondation Massé Trévidy propose une action d'accompagnement des jeunes du quartier pour le passage et l'obtention du permis AM. Cette action, portée par les éducateurs de prévention spécialisée, permet de sensibiliser les jeunes aux risques routiers et d'accéder aux conditions matérielles et pédagogiques d'obtention du permis AM pour les jeunes dans des situations de vulnérabilité sociale.

Au vu des éléments présentés, il est proposé d'attribuer à la Fondation Massé Trévidy une subvention pour l'action « Permis AM » dans le cadre de la 1^{ère} programmation du Contrat de Ville 2022 qui se ventile comme suit :

Fondation Massé Trévidy : « Permis AM »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
2 500 €	1 500 €	1 000 €	- €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 2 500 € soit 100% de la demande				

- Ker-Hars : Eco-graphie / Ecogenèse

Ker-Hars propose aux habitants de Kermoysan de réaliser des récits de vie pour valoriser leur vécu en lien avec le quartier et son évolution. Des ateliers individuels et collectifs qui permettent de travailler de nouvelles compétences dans l'écriture sur soi, de tisser des liens intergénérationnels, de rompre l'isolement. Le projet a pour ambition de créer de l'interaction au cœur du quartier et créer une dynamique sociale et culturelle.

Au vu de son action, il est proposé d'accorder à l'association Ker-Hars une subvention pour la mise en œuvre de l'action « Eco-graphie / Ecogenès », dans le cadre de la première programmation 2022 du Contrat de ville qui se ventile comme suit :

Ker-hars : « Eco-graphie / écogenèse »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
8 200 €	2 000 €	- €	- €	1 500 €
Total financement politique de la ville accordé : 3 500 € soit 70% de la demande (sur 5000 €)				

- PARENTEL : « Parentel dans les quartiers »

Parentel propose une action de prévention contre les violences et discriminations liées au genre dans le quartier prioritaire de Kermoysan pour soutenir les liens familiaux dans les périodes de vulnérabilité sociale et psychologique liée aux violences conjugales. L'association souhaite faciliter l'accès à un soutien social et psychologique pour les mères souvent seules dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et pour cela créer des

espaces de parole et prévenir les violences intrafamiliales liées au genre tant dans le couple que vis à vis des enfants afin de permettre un accompagnement individuel à des parents éloignés culturellement et psychologiquement des services.

Au vu des éléments présentés, il est proposé d'attribuer à Parentel une subvention pour l'action « Parentel dans les quartiers » dans le cadre de la première programmation 2022 du Contrat de Ville qui se ventile comme suit :

Parentel : « Parentel dans les quartiers »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
94 190 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Total financement politique de la ville accordé : 8 000 € soit 100% de la demande				

- Théâtre de Cornouaille : Parcours de spectateur et atelier de pratique artistique / jumelage avec le collège Max Jacob

Le Théâtre de Cornouaille souhaite mettre en place un projet autour d'un spectacle prévu dans la programmation du Théâtre de Cornouaille et le proposer aux élèves d'une classe en parcours « classique » et à ceux des classes à horaires aménagés musique (CHAM).

L'objectif est de développer une dynamique et des échanges autour du projet artistique au sein du collège: Mettre en place un parcours du spectateur (venue aux spectacles, visite du Théâtre, rencontre avec les artistes...) Organiser des ateliers de pratiques artistiques pour une classe du collège et au moins deux classes CHAM.

Au vu de son action et de sa volonté de développer l'accès à la culture pour les élèves du collège de Kermoysan et leurs familles, il est proposé d'accorder au Théâtre de Cornouaille une subvention dans le cadre de la 1^{ère} programmation 2022 du Contrat de ville qui se ventile comme suit :

Théâtre de Cornouaille : « Parcours de spectateur et atelier de pratique artistique / jumelage avec le collège Max Jacob »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
10 955 €	4 500 €	- €	- €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 4 500 € soit 100% de la demande				

- Très Tôt Théâtre : Des spectacles dans mon quartier

Très Tôt Théâtre scène conventionnée d'intérêt national Art Enfance et Jeunesse propose des spectacles à Kermoyan, au Terrain blanc autour d'une programmation attractive, et valorisante pour le quartier qui s'adresse à tous petits et grands.

Des actions de médiation en direction d'un public éloigné de l'offre culturelle en partenariat avec les acteurs culturels, éducatifs, sociaux du quartier et une action tarifaire en direction des familles en difficulté financière sont mises en œuvre (opération solidarité en partenariat avec le CCAS de Quimper, tarif réduit pour les écoles du Réseau Éducation Prioritaire et pour les adhérents de la MPT de Penhars) pour offrir une plus grande accessibilité aux habitants du quartier.

Au vu de ces éléments il est proposé d'attribuer à Très Tôt Théâtre une subvention pour son projet « Des spectacles dans mon quartier » dans le cadre de la 1^{ère} programmation 2022 du Contrat de ville qui se ventile comme suit :

Très Tôt Théâtre : «Des spectacles dans mon quartier »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
134 000 €	14 000 €	2 500 €	5 000 €	2 000 €
Total financement politique de la ville accordé : 23 500 € soit 100% de la demande				

- MPT de Penhars

▪ Atelier de langue française

Afin de développer l'accès au droit et l'intégration des personnes non francophones dans le quartier de Kermoyan, la MPT de Penhars propose des ateliers de langue française afin d'accompagner l'apprentissage de la langue française indispensable à l'autonomie et à l'intégration de nouveaux arrivants.

Au vu des objectifs de cette action, il est proposé d'attribuer à la MPT de Penhars une subvention pour l'action « Atelier de langue française » dans le cadre de la 1^{ère} programmation 2022 du Contrat de Ville qui se ventile comme suit :

MPT de Penhars : « Atelier de langue française »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
33 000 €	- €	- €	1 000 €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 1 000 € soit 100% de la demande				

- Local Musik

La MPT de Penhars propose l'accès à un local de musique afin de renforcer l'accompagnement des pratiques musicales et répondre à de nouvelles demandes d'habitants, animer la vie du quartier en enrichissant les propositions co-construites d'animation et de divertissement. Favoriser la mixité, les échanges et la rencontre entre les différents usagers et lutter contre l'isolement.

L'accès à la culture, aux pratiques artistiques et culturelles ainsi que l'expression citoyenne sont des objectifs structurants pour la politique de la ville. L'action du Local Musik répondant à ces objectifs, il est proposé d'attribuer à la MPT de Penhars une subvention pour son projet « Local Musik » dans le cadre de la 1^{ère} programmation 2022 du Contrat de ville qui se ventile comme suit :

MPT de Penhars : « Local Musik »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
64 390 €	2 000 €	- €	- €	500 €
Total financement politique de la ville accordé : 2 500 € soit 100% de la demande				

- ALSH 6 à 10 ans

La MPT anime un accueil de loisir ouvert au 6-10 ans en complémentarité des structures d'accueil existantes sur le quartier de Penhars. L'organisation et le cadre favorise une fréquentation régulière et s'adapte en fonction des besoins des parents (souplesse dans les modalités d'inscription, tarifs préférentiels en fonction du quotient familial, ouverture les samedis. Afin d'accompagner les enfants du quartier de Kermoysan dans leur construction et les parents dans l'éducation, les objectifs sont de favoriser l'accès aux loisirs aux familles du quartier, le bien vivre ensemble, l'égalité fille/garçon dans l'accès aux loisirs.

Au vu des objectifs de cette action, il est proposé d'attribuer à la MPT de Penhars une subvention pour l'action « ALSH 6 à 10 ans » dans le cadre de la 1^{ère} programmation 2022 du Contrat de Ville qui se ventile comme suit :

MPT de Penhars : « ALSH 6-10 ans »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
54 380 €	- €	- €	2 000 €	1 000 €
Total financement politique de la ville accordé : 3 000 € soit 75% de la demande (sur 4 000 €)				

- Festival REVA

La MPT de Penhars propose un projet rassembleur tant au niveau du public que des partenaires locaux. Après l'annulation des 2 précédentes éditions, il s'agit pour la MPT de répondre aux besoins de temps collectifs et festifs générés par la pandémie de covid afin de continuer à modifier positivement l'image du quartier de Kermoysan, créer un évènement culturel et convivial ouvert à tous, travailler avec les associations locales et les soutenir par des stands d'autofinancements.

Développer l'accès à la culture, lutter contre l'isolement des habitants et favoriser la cohésion sociale faisant partie des objectifs de la politique de la ville il est proposé d'attribuer à la MPT de Penhars une subvention pour l'action « Festival REVA » dans le cadre de la 1^{ère} programmation 2022 du Contrat de Ville qui se ventile comme suit :

MPT de Penhars : « Festival REVA »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
83 500 €	31 000 €	5 000 €	1 000 €	5 000 €
Total financement politique de la ville accordé : 42 000 € soit 100% de la demande				

- BAFA stage d'approfondissement

Afin de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les jeunes du quartier et suite à une demande de jeunes habitants du quartier, la MPT de Penhars organise avec l'association les Francas de Bretagne un stage de formation au BAFA.

La subvention servira à réduire le coût de la formation pour les jeunes issus du quartier.

Au vu des éléments présentés, il est proposé d'attribuer à la MPT de Penhars une subvention pour l'action « BAFA stage d'approfondissement » dans le cadre de la première programmation 2022 du Contrat de Ville qui se ventile comme suit :

MPT de Penhars : « BAFA stage d'approfondissement »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
5 600 €	1 500 €	- €	- €	1 500 €
Total financement politique de la ville accordé : 3 000 € soit 75% de la demande (sur 4 000 €)				

- Sport santé

L'augmentation d'un public senior sur le quartier et fréquentant la MPT, une population à faibles revenus rencontrant des freins économiques pour une pratique sportive diversifiée, une sédentarisation de plus en plus fréquente chez les enfants et les jeunes ont amené la MPT de Penhars à proposer l'action sport, santé dont les bénéficiaires sont d'entretenir sa forme physique, en anticipant différents problèmes de santé, de maintenir du lien social, créer du lien parents/ enfants.

Au vu des objectifs de l'action qui répondent aux orientations de l'appel à projet 2022 à savoir, promouvoir la santé par le sport il est proposé d'attribuer à la MPT de Penhars une subvention pour l'action « Sport santé » dans le cadre de la deuxième programmation 2022 du Contrat de Ville qui se ventile comme suit :

MPT de Penhars : « Sport santé »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
2 000 €	1 500 €	- €	- €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 1 500 € soit 100% de la demande				

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Pour soutenir les actions sur le pilier développement économique et emploi il est proposé un montant de participation de 81 778 € de la part de l'ensemble des partenaires.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI			
QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
33 778 €	38 000 €	10 000 €	- €

Le développement économique et l'emploi

Cinq projets ont été instruits, ils sont tous proposés pour être retenus.

Les demandes de subvention des opérateurs présents sur le quartier se déclinent ainsi :

- ACTIFE Quimper Cornouaille

- Actions Partenariales

L'association ACTIFE propose cette action en partenariat avec la Mission Locale du Pays de Cornouaille en s'appuyant également sur les autres acteurs de l'emploi du quartier. Grâce à différentes modalités d'intervention et des nouvelles propositions d'actions et d'évènements, l'objectif de ce projet est « d'aller vers » les habitants afin de développer les propositions d'accompagnement pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants de Kermoyan.

Au vu des objectifs de cette action, il est proposé d'attribuer à ACTIFE une subvention pour l'action « Actions Partenariales » dans le cadre de la première programmation 2022 du Contrat de Ville qui se ventile comme suit :

ACTIFE : « Actions partenariales »			
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29
25 133 €	10 133 €	12 000 €	3 000 €
Total financement politique de la ville accordé : 25 133 € soit 100% de la demande			

- Accompagnement de proximité

L'association ACTIFE propose une action renforcée d'accompagnement de proximité pour la construction d'un parcours d'insertion professionnelle, de formation, de connaissance des métiers et d'accès vers et dans l'emploi durable au sein du quartier de Kermoyan. Actife accompagne les demandeurs d'emploi qui sont orientés par les partenaires de l'emploi et pour permettre un accompagnement de plus grande proximité, Actife tient à la Maison des services publics de Kermoyan des permanences hebdomadaires.

Au vu des actions proposées qui répondent aux objectifs d'insertion professionnelle des habitants, il est proposé d'accorder à ACTIFE une subvention pour l'action « Accompagnement de proximité », dans le cadre de la première programmation 2022 du Contrat de Ville qui se ventile comme suit :

ACTIFE : « Accompagnement de proximité »			
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29
6 645 €	3 645 €	3 000 €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 6 645 € soit 100% de la demande			

- CIDFF 29 : « Mobilisation vers l'emploi »

Afin de favoriser l'accès à l'emploi pour les femmes du quartier, le CIDFF propose des actions ciblées en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes, en partenariat avec de nombreux acteurs de terrain sur le quartier. L'objectif est d'accompagner plus particulièrement les femmes souhaitant mettre en œuvre une démarche active, volontaire, pour s'insérer ou se réinsérer avec des dispositifs dédiés aux femmes et personnalisés (ateliers collectifs, entretiens individuels, actions collectives pour travailler sur l'estime de soi et la confiance en soi).

Au vu des objectifs de cette action, il est proposé d'attribuer au CIDFF une subvention pour l'action « Mobilisation vers l'emploi » dans le cadre de la première programmation 2022 du Contrat de Ville qui se ventile comme suit :

CIDFF : « Mobilisation vers l'emploi »			
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29
65 945 €	5 000 €	7 000 €	7 000 €
Total financement politique de la ville accordé : 19 000 € soit 100% de la demande			

- Mission Locale du Pays de Cornouaille : « Emploi 16-25 ans »

Afin d'aller vers les jeunes confrontés à des difficultés dans leur parcours d'accès à l'emploi la Mission locale propose des actions pour renforcer son action au sein du quartier en partenariat avec les acteurs de l'insertion professionnelle et mobilise les acteurs économiques afin de mettre en lien les jeunes et le monde professionnel.

Au vu des objectifs de cette action, il est proposé d'attribuer à la Mission Locale une subvention pour l'action « Emploi 16-25 ans » dans le cadre de la première programmation 2022 du Contrat de Ville qui se ventile comme suit :

MLPC : « Emploi 16-25 ans »			
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29
90 000 €	15 000 €	15 000 €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 30 000 € soit 66% de la demande (sur 45 000€)			

- Fondation Massé Trévidy : « Roulez jeunesse »

Afin d'apporter un soutien pour la présentation du permis de conduire, la Fondation Massé Trévidy propose une action pour la mise en place de cours de code de la route. Les séances sont personnalisées et répondent à une pédagogie adaptée. Le dispositif propose également des cours de conduite en complément des heures effectués dans une auto-école traditionnelle.

Au vu des objectifs de l'action permettant de favoriser la mobilité des publics en difficulté dans leurs démarches d'insertion et d'accès à l'emploi notamment, il est proposé d'attribuer à la Fondation Massé Trévidy une subvention pour l'action « Roulez jeunesse » dans le cadre de la 1^{ère} programmation du Contrat de Ville 2021.

MLPC : « Emploi 16-25 ans »			
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29
107 542 €	- €	1 000 €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 1 000 € soit 100% de la demande			

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

⇒ Aucun projet n'a été proposé sur ce pilier.

BILAN 2022

Le montant de la participation des financeurs du Contrat de ville devrait s'élever, pour cette première programmation 2022, à 232 828 €.

Thématiques	Montant proposé	QBO	ÉTAT (DDETS)	CD 29	CAF
Cohésion sociale	151 050 €	72 500 €	38 000€	18 700€	21 850 €
Développement économique	81 778 €	33 778 €	38 000 €	10 000 €	- €
TOTAL	232 828 €	106 278 €	76 000 €	28 700 €	21 850€

Ainsi sur la 1^{ère} programmation 2022 du contrat de ville, il est proposé d'attribuer aux porteurs de projets une participation de QBO de 106 278 € qui se ventile comme suit :

- ⇒ **Pilier cohésion sociale : 72 500 €**
- ⇒ **Pilier développement économique et emploi : 33 778 €**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à :

- 1 - verser les subventions correspondantes à la première programmation 2022 ;
- 2 - signer les conventions pour le versement de subventions.

Débats :

Mme POSTIC : *« Dans le cadre de la convention conclue entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association Ker-Hars, je n'ai pas vu de bilan des actions menées, ni dans le cadre de cette convention d'objectifs qualitatifs ou quantitatifs. Est-ce que c'est un des critères et qu'est-ce que l'on peut en dire ? »*

M. DECOURCHELLE : *« Je ne suis pas en capacité de répondre puisque je n'ai pas les informations. On pourra les rechercher et vous les donner. »*

Mme ASSIH : *« On vous fera une réponse dès que l'on aura obtenu les informations. »*

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 mars 2022
Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/03/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Aide financière de la CAF du Finistère pour les places d'urgence et accueils en horaires décalés - Signature des conventions fonds publics et territoires

Les établissements d'accueil du jeune enfant de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) réservent 27 places à l'accueil d'urgence et offrent la possibilité aux parents de confier leurs enfants en horaires élargis afin de répondre à leurs besoins spécifiques liés à l'emploi. La CAF participe financièrement à ces offres de service par la signature de conventions « Fonds Publics et Territoires » pour un montant estimé de 197 309 € pour le réalisé de l'année 2021

La branche famille de la CNAF a la volonté de développer des services aux familles pour leur permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle et d'adapter l'offre d'accueil aux besoins des familles concernées par des problématiques d'insertion sociale et professionnelle.

Places d'urgence :

Au sein des établissements d'accueil du jeune enfant gérés par Quimper Bretagne Occidentale, 27 places sont réservées aux situations de besoin d'accueil. La répartition des places est la suivante:

- La halte-garderie Le Jardin des Lutins de Quimper : 8 places
- La halte-garderie de Kermoyan de Quimper: 8 places
- La halte-garderie La Fontaine et la Maison de la Petite Enfance de Quimper: 6 places
- Le multi-accueil Bambi d'Ergué-gabéric : 2 places
- Le multi-accueil Plom d'Api de Plomelin : 1 place
- Le multi-accueil de Briec : 2 places

Ces places s'adressent aux parents ayant besoin pour leur enfant d'un accueil à la journée sans avoir pu l'anticiper et dans l'attente d'un mode de garde régulier (recherche ou reprise d'emploi, entrée en formation ou en stage, absence de l'assistante maternelle, déménagement, maladie d'un des parents, séparation du couple parental, etc.).

Horaires élargis :

Le multi-accueil de l'Arche de Noé de Quimper peut accueillir 5 enfants dès 6 heures le matin, et 5 autres jusqu'à 22 heures le soir. Cette offre permet de diversifier les horaires d'ouverture de l'accueil en crèche pour répondre aux besoins différents des familles et permettre ainsi aux parents travaillant tôt le matin ou tard le soir d'exercer leur métier tout en confiant leur enfant à un service adapté. De la même manière, afin de répondre aux besoins des parents travaillant le samedi, la halte-garderie La Maison de la Petite enfance est ouverte le samedi.

Ces conventions entre la Caf et Quimper Bretagne occidentale déterminent le cadre permettant le soutien financier de la Caf à hauteur de 197 309 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer les conventions « Fonds Publics et Territoires ».

La séance est levée à 21h00.